

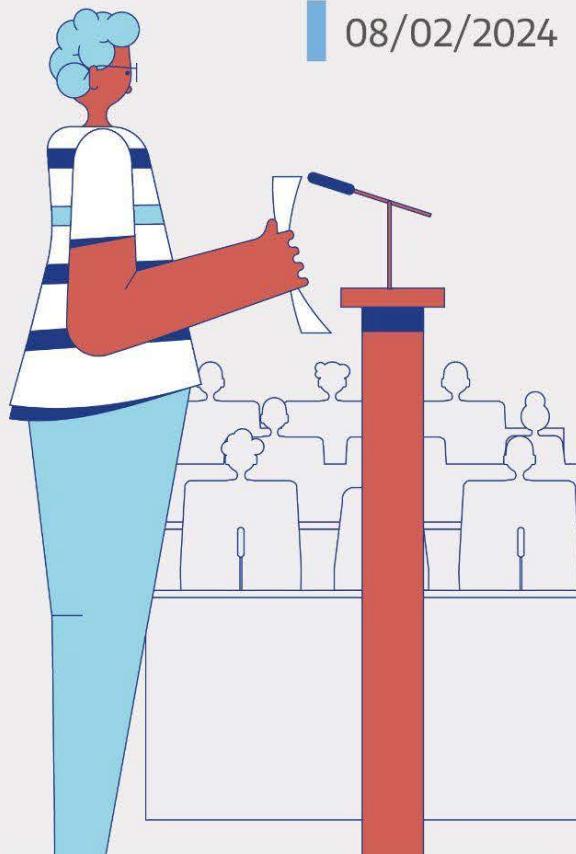
Les actes du colloque

*Commissions délibératives: l'innovation démocratique
à la sauce bruxelloise*

Conferentieverslagen

*Overlegcommissies: democratische vernieuwing
op zijn Brussels?*

08/02/2024



Mots d'introduction par Rachid Madrane, président du PRB, et Kalvin Soiresse Njall, président du PFB	4
BILAN	11
Bilan des commissions délibératives par Stéphane Vansantvoet et Pauline Vergalito	12
Bilan des commissions délibératives par Régis Dandoy et Nino Junius	16
Questions/Réponses	22
INSTITUTIONNALISATION	24
Pourquoi l'Europe s'intéresse-t-elle aux commissions délibératives ? Quelles leçons tirer pour le futur de la démocratie de l'Union européenne et de ses états-membres ? par Colin Scicluna	25
Qu'est-ce que l'institutionnalisation et pourquoi son importance ? En quoi les commissions délibératives répondent ou non à cet enjeu ? par Mauricio Mejia	27
L'institutionnalisation à travers la singularité de la mixité et la participation des parlementaires ? Contexte international et premiers enseignements des commissions délibératives ? par Min Reuchamps	32
Les obstacles et opportunités juridiques à l'institutionnalisation en Belgique ? par Julian Clarenne	35
Questions/Réponses	39
INCLUSION	44
Quels sont les grands enjeux de l'inclusion ? Quels enseignements tirer de différentes expériences internationales ? par Nabila Abbas	45
Au-delà du tirage au sort, comment s'assurer de la participation effective de toutes et tous ? Exemple avec la convention citoyenne sur la fin de vie (CCFDV) par Isabelle Doresse	48
Welke rol heeft een verantwoordelijke voor inclusie? Uitwisseling van ervaringen door Louise Humblet en Tessa Goossens	52
Interview d'un citoyen ayant participé à une commission délibérative : « En quoi s'est-il senti inclus ou non dans le processus ? »	55
Interview : « Quelle complémentarité entre l'inclusion dans le secteur social associatif des services sociaux et les commissions délibératives ? »	57
Questions/Réponses	62
SUIVI	64
Qu'apprendre des exemples internationaux sur le suivi ou non des recommandations ?	
Quelle opportunité de l'implication des parlementaires ? par Hélène Landemore	65
Comment mesurer le suivi politique des recommandations et assurer l'adhésion du grand public ? Exemple tiré de la commission délibérative sur la gestion de crise (sur la base de l'analyse de Mme Sophia Simon) par Julien Vrydagh	69
Interview d'une participante à une commission délibérative : « Comment, en tant que participante, s'impliquer dans le suivi des recommandations ? »	73
Questions/Réponses	75
DÉBAT AVEC LES PARLEMENTAIRES	83
CONCLUSIONS PAR LES MODÉRATEURS	93
ANNEXES	95
Présentation de Stéphane Vansantvoet (PRB) et Pauline Vergalito (PFB)	95
Présentation de Min Reuchamps (UCLouvain) et Christoph Niessen (UAntwerp)	104
Présentation de Nabila Abbas (FIDE)	112
Présentation de Tessa Goossens et Louise Humblet (Particitiz)	121
Présentation de Julien Vrydagh (Université de Stuttgart)	129

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

COLLOQUE DU 8 FÉVRIER 2024

Présidence :

M. Rachid Madrane, président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
M. Kalvin Soiresse Njall, président du Parlement francophone bruxellois

Commissions délibératives :

l'innovation démocratique à la sauce bruxelloise

Overlegcommissies: democratische vernieuwing op
zijn Brussels?

MOTS D'INTRODUCTION PAR RACHID MADRANE, PRÉSIDENT DU PRB, ET KALVIN SOIRESSE NJALL, PRÉSIDENT DU PFB

M. le président Madrane.- Bienvenue au Parlement bruxellois pour une journée qui est consacrée aux commissions délibératives, cette formule particulière de démocratie participative que nous testons depuis bientôt trois ans au sein de la Région bruxelloise.

En décembre 2019, le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois décidaient d'inscrire dans leurs règlements l'organisation régulière de commissions mixtes, réunissant des députés et de citoyens tirés au sort, qui allaient associer pour la première fois des citoyens et des députés élus au suffrage universel, au travail parlementaire.

C'est donc un grand plaisir pour moi de vous accueillir dans cet hémicycle bruxellois, où, pour l'anecdote, le 29 avril 2021, j'ai pu ouvrir les travaux de la toute première commission délibérative de l'histoire de nos deux assemblées. Pour tous les acteurs impliqués, je dois reconnaître que c'était une expérience totalement inédite. Je peux aujourd'hui l'avouer, il y avait à la fois pas mal d'excitation dans l'air, un peu de fébrilité aussi. Aucun d'entre nous, citoyens, députés, président, accompagnateurs, ne savait vraiment comment les choses allaient se dérouler.

Depuis, cinq autres commissions délibératives ont été organisées. Si nous avons voulu organiser ce colloque à l'occasion de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne et des 35 ans

de la Région bruxelloise, c'est que la question de la confiance en la démocratie se pose dans de nombreux pays et que nous avons tout à gagner à nous appuyer sur les expériences des uns et des autres et à tenter, j'en parlais tout à l'heure, de faire essaimer les expériences et les modèles qui fonctionnent.

On le voit aujourd'hui, notre système démocratique est en transition. Il est questionné.

(verder in het Nederlands)

Net als elders zijn we ook in België getuige van een paradox: er is geen tekort aan politieke onderwerpen en de burgers kunnen nog steeds voldoende gemobiliseerd worden, maar het wantrouwen tegenover de politiek zoals we die kennen, en tegenover de politici, neemt toe. Om die vertrouwenscrisis het hoofd te bieden, moet er uiteraard op verschillende fronten actie worden ondernomen.

(poursuivant en français)

Il faut miser, dès le plus jeune âge, sur l'éducation à la citoyenneté, qui est donnée à l'école. Nous devons évidemment aussi améliorer les conditions de vie et des perspectives d'avenir offertes à chaque citoyen. En matière d'éducation à la citoyenneté à l'attention des jeunes, le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois ne sont certainement pas en reste, comme en témoignent les nombreuses activités organisées dans cette enceinte tout au long de la législature.

Mais il faut aussi encourager toutes les initiatives qui montrent aux citoyens que leur voix est légitime, qu'ils sont pris au sérieux ; que chacun compte, avec ses préoccupations, ses questions, ses propositions - et pas seulement une fois tous les quatre ou cinq ans, lorsqu'il est convoqué aux urnes.

(verder in het Nederlands)

Democratie is een continu proces. Een actieve burger zijn, houdt in dat je vertegenwoordigers kiest, maar dat is niet alles. Het betekent ook dat je regelmatig deelneemt aan reflectie, debatten, besluitvorming en democratische controle.

(poursuivant en français)

Et le Parlement est justement le lieu où le citoyen peut se faire entendre entre deux élections. J'aime à dire que le Parlement bruxellois est la maison du peuple des Bruxellois, peu importe leur origine, leur lieu de naissance, leur conviction philosophique, leur religion. C'est leur maison. Les citoyens doivent s'y sentir chez eux, ils doivent pouvoir s'y faire entendre, en y amenant les thématiques dont ils veulent pouvoir débattre et en étant associés au travail.

C'était là un constat que nous partagions, Mme Magali Plovie, qui présidait alors le Parlement francophone bruxellois, et moi-même. Mais nous n'étions bien sûr pas les seuls. Il y avait une vraie demande pour plus de participation citoyenne. Une demande des citoyens, mais aussi une demande exprimée par la toute grande majorité des députés, et surtout les plus jeunes. Il faut se rappeler que notre assemblée a été profondément rajeunie lors des dernières élections, et féminisée. Je pense que notre plus jeune députée a aujourd'hui 26 ans. Évidemment, le logiciel

est différent, par rapport à des vieux dans mon genre qui sont là depuis plus ou moins longtemps.

Alors, soyons clairs, la démocratie représentative n'est pas décédée. La démocratie participative ne vient pas remplacer une démocratie représentative qui serait totalement disqualifiée. Mais je pense que les deux modèles sont complémentaires, qu'ils s'enrichissent l'un l'autre.

Mesdames et Messieurs, dames en heren, lorsque nous nous sommes lancés dans cette aventure, nous ne partions pas de nulle part. De nombreux États, de nombreuses villes, de nombreuses communes avaient déjà expérimenté de leur côté des formes de démocratie délibérative comme les panels citoyens, les assemblées mixtes, les consultations citoyennes, les budgets participatifs, et que sais-je.

Les commissions délibératives bruxelloises s'inscrivent dans le prolongement d'expériences antérieures. En 1993, l'ancien ministre-président Charles Picqué a lancé les contrats de quartier. Il s'agissait de programmes de revitalisation urbaine sur une durée de quatre ans. Dans le cadre de ces programmes, il y avait un volet concernant la rénovation des logements, un autre concernant la rénovation des espaces publics et un volet social.

Dans le cadre de ce dernier ont été créées les commissions locales de développement intégré (CLDI). Il s'agissait de réunir, à l'échelle d'un quartier, les habitants, le secteur associatif et évidemment les autorités locales. En effet, à l'époque, on s'était rendu compte que, lors des débats, des discussions sur les rénovations dans des micro-quartiers, souvent la parole était monopolisée par les organisations habituées à la participation. Les citoyens n'étaient pas toujours associés aux choix et au devenir de leur quartier.

Ces CLDI font finalement figure de pionnières en Région bruxelloise, car elles ont permis, au sein de micro-assemblées d'habitants, que toutes les personnes qui avaient un avis à donner sur le programme de rénovation de leur quartier puissent le donner.

Pour ma part, je me suis occupé du quartier Gray-Maelbeek, entre la place Flagey et la rue Gray. Les assureurs ne voulaient plus y assurer les maisons, car il y avait des inondations en permanence. On a dû ouvrir la rue sur à peu près un kilomètre pour refaire les égouts. Place Flagey, un bassin d'orage a été construit. Il y avait des chancres un peu partout parce qu'à l'époque, on pensait qu'à Bruxelles l'important était d'avoir de grandes avenues, des autoroutes urbaines servant aux habitants de la périphérie, pour qu'ils puissent rentrer très vite dans la ville. Au fur et à mesure du temps, on a acheté des maisons qu'on laissait à l'abandon dans l'espoir de les démolir et de construire des grandes avenues. Cela n'a pas été fait, on s'est retrouvé avec des chancres et il a fallu tout rénover.

Il a donc fallu ouvrir la rue sur à peu près un kilomètre, déménager et reloger une série de riverains. Avec ces CLDI, pas un seul habitant ne s'est opposé au programme. Au contraire, ils ont même choisi les matériaux qu'on allait utiliser pour rénover les trottoirs et les rues. Tout ça pour vous dire que, déjà à l'époque, ces commissions apportaient quelque chose au niveau de la participation citoyenne.

Autre exemple que je veux donner pour montrer que Bruxelles travaille sur ces questions depuis très longtemps : les cabinets citoyens. À l'époque, Sven Gatz était ministre des Affaires bruxelloises au gouvernement flamand et j'étais ministre de la Promotion de Bruxelles à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons créé ces cabinets citoyens pour savoir comment les

Flamands, les Wallons et Bruxellois percevaient leur capitale et ce que nous devions améliorer pour rendre cette ville plus attractive. Nous avons réuni de nombreux volontaires et une série de recommandations ont été faites, dont certaines ont été suivies.

Toutes ces expériences ont permis aux citoyens de s'impliquer plus directement dans les débats de société, d'apporter leurs idées, leurs expériences, leur vision du monde. Elles ont en tout cas démontré combien cela peut être rafraîchissant de s'efforcer de construire des solutions avec des gens parfois complètement étrangers aux questions d'idéologies et - disons-le franchement - aux stratégies politiciennes.

Si leur objectif premier est d'amener les citoyens à coconstruire des recommandations avec leurs représentants, les commissions délibératives sont aussi une initiative qui permet de faire de l'éducation à la citoyenneté comme on n'en a jamais fait, qui donne la parole à certaines personnes qui ne la prennent jamais.

Je vais vous expliquer une des leçons que je tire de toutes ces commissions délibératives, comme je pense de nombreux députés. J'ai le souvenir d'une personne qui parlait à peine français, qui est venue ici avec sa fille. Sa fille lui traduisait ce qui était dit, et il lui expliquait ce qu'il avait envie de partager. J'ai été extrêmement ému quand il est venu nous trouver après, en nous remerciant de l'avoir associé à nos travaux parce que jamais il n'aurait imaginé pouvoir siéger dans une enceinte comme celle-ci. Cet exemple démontre que chaque Bruxellois a sa place, chaque citoyen a sa place, et je pense que c'est une des grandes vertus de ces commissions délibératives.

Nous avons contribué à associer tout le monde, à développer le dialogue et à apporter de la nuance dans un monde qui en manque énormément.

Je voudrais enfin souligner que, si notre Région a pu se lancer dans cette expérience démocratique sans précédent dans son histoire, c'est bien sûr parce que les députés bruxellois étaient désireux d'ouvrir le plus possible le parlement aux préoccupations, aux idées, aux suggestions des Bruxellois. Sans la volonté politique de tous les groupes politiques qui composent ce parlement, jamais nous n'aurions pu réaliser ce que nous avons fait. Surtout, nous l'avons gravé dans le marbre, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les commissions délibératives font partie intégrante du règlement et du fonctionnement de notre parlement.

Comme un parlement peut faire des commissions d'enquête, des commissions spéciales, le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois ont inscrit dans leur règlement la possibilité pour les parlements de s'ouvrir aux demandes citoyennes, pour autant qu'elles soient accompagnées de 1.000 signatures. Sur 1.250.000 personnes, cela me semble raisonnable. Pour l'anecdote, avant il fallait 5.000 signatures pour qu'une pétition soit prise en compte au parlement. Aujourd'hui, 1.000 signatures suffisent. Nous avons déjà mis en place cinq commissions délibératives, mais il y a de nombreuses pétitions qui ont été traitées dans les différentes commissions permanentes concernées.

Nous apprenons en travaillant, c'est un chantier en cours (work in progress). Évidemment, ce n'est pas la panacée. Nous le faisons avec énormément d'humilité. Mais chaque commission améliore la suivante, et ainsi de suite. Aujourd'hui, nous sommes conscients qu'il reste des choses à faire, à travailler pour que cette formule emporte pleinement l'adhésion de tous, mais je suis surtout très heureux de pouvoir organiser avec mon collègue Kalvin Soiresse Njall et son institution cette journée pour débattre de ce modèle dans une perspective large, avec des intervenants de très haute qualité. Je les remercie d'ailleurs d'avoir accepté notre invitation.

Il était en tout cas essentiel d'inventer de nouvelles formules de participation, et j'espère que nous pourrons partager les enseignements du laboratoire de la participation citoyenne qu'est Bruxelles et tirer le plus grand avantage des éclairages d'experts qui vont intervenir et des discussions qui vont avoir lieu.

Je ne serai pas plus long, Mesdames, Messieurs, car la journée s'annonce riche. Je vous souhaite des travaux très fructueux et vous remercie pour votre attention.

(*Applaudissements*)

(M. Kalvin Soiresse Njall, président du Parlement francophone bruxellois, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le président Soiresse Njall.- Monsieur le Président, chers collègues, chers anciens et futurs participantes et participants aux commissions délibératives. Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités, le président Rachid Madrane l'a dit, Bruxelles et la Belgique sont devenus un laboratoire. Je pense effectivement qu'il faut sortir de notre pays pour se rendre compte de la manière dont on nous regarde, en tant que laboratoire d'élaboration du renouvellement de notre démocratie en Europe.

En octobre dernier, quelques jours après mon installation comme président du Parlement francophone bruxellois, j'ai été invité à présenter les commissions délibératives au Folketing, le Parlement danois à Copenhague. À l'instar de nombreux autres parlements dans le monde, les Danois regardent aussi du côté de Bruxelles pour ouvrir grand la porte de leur assemblée à des citoyens et des citoyennes tirés au sort.

Dans le cadre de cette visite, j'ai décidé de rencontrer des porteuses et porteurs de projets innovants susceptibles d'inspirer mon action une fois de retour à Bruxelles. J'ai ainsi eu l'occasion de faire la connaissance de Martin, un jeune Danois de 18 ans impliqué dans un projet d'ambassadeur démocratique pour le climat. Les mots avec lesquels il a ponctué notre échange résonnent encore en moi aujourd'hui, à cet instant même où je m'adresse à vous. Il a dit : « Pour nous les jeunes, la politique est comme une langue étrangère. »

Qu'on soit jeune - ou moins jeune d'ailleurs - à Bruxelles, Copenhague ou encore à Pristina au Kosovo, où l'on s'inspire de nos commissions délibératives, il est indispensable que la politique soit une langue accessible et compréhensible, plutôt que considérée comme celle d'une élite éloignée du citoyen ordinaire.

« Une langue étrangère », donc, voilà un constat extrêmement violent - les jeunes utilisant parfois d'autres moyens de se faire entendre -, mais également un magnifique appel à un sursaut politique commun.

Je suis très fier de présider une assemblée qui a décidé, comme le Parlement bruxellois, de faire confiance à la population en faisant de ses résidents des colégisateurs ponctuels. Une assemblée qui invite régulièrement des citoyens tirés au sort pour coconstruire un horizon politique commun. Une assemblée dont les membres sont prêts à sacrifier des week-ends entiers pour se confronter à des opinions, des réalités et des profils différents, « d'abandonner du pouvoir pour gagner en légitimité », comme dirait Magali Plovie, ma prédecesseure et initiatrice de ces commissions au Parlement francophone bruxellois. Une assemblée, enfin, qui a fait le pari du renouveau démocratique, non pas comme un simple outil de communication, mais comme

un moyen de refaire société et de fonder une communauté politique qui transcende les murs invisibles opposant traditionnellement les élus au reste de la population.

Je tiens, comme Rachid Madrane, à saluer et remercier les collègues qui ont fait preuve d'abnégation durant ces soirées et ces week-ends, qui ont fait de la place à nos concitoyens, ont pu sortir de leur zone de confort, se décentrer pour pouvoir écouter, partager, échanger et surtout respecter les modératrices et modérateurs qui leur disaient de moins prendre la parole pour laisser la place aux citoyens. Je pense que c'est un exercice qu'il faut saluer.

La réussite des commissions délibératives tient dans leur propension à donner une place réelle à celles et ceux que je qualifie d'oubliés de la démocratie. Rachid Madrane vient de parler de ce monsieur qui ne parlait ni français ni néerlandais et qui s'est fait traduire les débats par sa fille. Nous avons eu aussi des jeunes qui venaient de quartiers populaires. J'ai participé personnellement à la commission sur la formation en alternance. Et nous avons vu ces jeunes qui étaient tout timides au début et qui, au bout du deuxième jour, venaient spontanément à la tribune, prenaient la parole et disaient ce qu'ils pensaient de la discussion.

Cela me semble très important. J'ai eu l'occasion d'y côtoyer des profils habituellement absents de la prise de décision : des jeunes de moins de vingt ans, des retraités, des personnes qui ne parlent pas français ou encore des citoyens sans aucun diplôme. Parfois, quand je vais dans les écoles, les élèves me disent que, pour être député, il faut avoir de grands diplômes. Il est essentiel de rappeler que la démocratie n'est pas quelque chose d'élitiste.

Aux côtés des oubliés de la démocratie, nous donnons également une place aux professionnels de la politique, soit nous, les élus, pour ainsi apprendre de nos expériences respectives en remplaçant les antagonismes historiques par une coconstruction puissante.

En tant que responsable politique, il est illusoire et arrogant de vouloir éduquer les citoyens et de se contenter de leur apprendre une langue perçue comme étrangère. Il est plutôt de notre responsabilité d'intégrer l'ensemble des langues et dialectes pour parler un langage commun et pluriel à la fois. N'oublions pas le « langage jeune », une manière de penser le monde qui ne correspond pas forcément à celle de leurs prédécesseurs.

Nos politiques publiques souffrent actuellement de ce monolinguisme qui exclut et appauvrit la décision. Les grands défis auxquels nous faisons face aujourd'hui, qu'ils soient d'ordre économique, environnemental ou encore social, ne pourront pas être résolus sans impliquer et engager nos concitoyens et concitoyennes.

Je me réjouis de l'organisation de ce colloque qui dressera un état des lieux via des interventions de qualité - comme Rachid Madrane l'a rappelé - des principes clefs des commissions délibératives : l'institutionnalisation, l'inclusion et le suivi. Des universitaires, d'anciens participants aux commissions délibératives et des élus se succéderont pour donner leur avis sur cette innovation majeure.

Je ne doute pas un instant que les échanges et les enseignements tirés pourront inspirer non seulement les futures commissions délibératives qui verront le jour lors de la prochaine législature, mais également le niveau européen et celui des 26 autres États membres.

Ce sera là notre contribution pour la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, dans le cadre des 35 ans de notre institution.

En intégrant un volet délibératif citoyen dans nos institutions, nous pourrons enfin parler une langue commune et nous réapproprier la devise européenne « Unité dans la diversité ». Face à la tentation populiste et au repli sur soi, notre ambition se veut résolument positive et à rebrousse-poil d'une vision simpliste sans nuances. Il faut plus de démocratie et moins d'autoritarisme.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier nos services des deux parlements, qui ont travaillé nuit et jour pour la coordination de cet événement. Ces services se sont entendus et, main dans la main, ont préparé ce colloque. Mais je voudrais aussi les remercier pour l'organisation de toutes ces commissions et le suivi qui en est fait.

Je vais passer la parole aux modérateurs Elsa Ogien, de Missions Publiques, et Steven Van Garsse, journaliste chez Bruzz, et vous souhaite à tous un très bon colloque.

(Applaudissements)

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Je remercie les présidents d'être revenus sur la genèse des initiatives de participation à Bruxelles et des commissions délibératives.

Je m'appelle Elsa Ogien et je serai la modératrice de la journée, avec Steven Van Garsse.

En tant que modérateurs, nous allons être le fil conducteur de cette journée de colloque, qui a pour objectif de revenir sur les principes clés des commissions délibératives, autour de quatre grandes séquences thématiques.

La première tournera autour du bilan. Nous parlerons ensuite d'institutionnalisation, d'inclusion et du suivi, qui sont des principes très importants des commissions délibératives. À chaque fois, il y aura un panel d'intervenants varié et un temps de questions-réponses.

N'hésitez donc pas à prendre des notes. Nous garderons vos questions pour ces moments-là.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Wij zullen deze dag samen in goede banen proberen te leiden.

Het programma ziet er als volgt uit: eerst maken we de balans van de overlegcommissies op, daarna bekijken we hoe we ze kunnen institutionaliseren, ze binnenbrengen in de parlementaire instellingen. Inclusie is daarbij heel belangrijk: hoe zorgen we ervoor dat iedereen kan deelnemen aan de overlegcommissies? Een ander belangrijk punt is de follow-up: hoe gaan we daarna met de aanbevelingen aan de slag?

Bij elk thema is er ruimte voor vragen en antwoorden.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- - Nous poursuivrons la journée avec un temps d'échange avec les parlementaires et leurs visions des commissions délibératives. Nous terminerons à 17 heures avec un drink. Ce sera aussi l'occasion de poursuivre les échanges de manière plus informelle et conviviale.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Afsluiten doen we dus inderdaad met een debat met de parlementsleden. Daarna kunnen we nog bijpraten bij een drankje.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Notre rôle sera également celui de maîtres du temps. Nous veillerons donc à ce que le timing soit respecté. Nous nous permettrons donc d'adresser un petit signe aux différents intervenants pour leur indiquer qu'ils arrivent à la fin de leur temps de parole. Comme nous l'avons dit, notre ordre du jour est très riche et dense. Notre objectif est de respecter le timing.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Wij zullen de tijd goed in de gaten houden en zullen sprekers erop wijzen als ze hun spreektijd overschrijden.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Peut-être quelques informations pratiques ?

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Er is vertaling beschikbaar: het volstaat om de hoofdtelefoon op te zetten. Wie het woord wil, kan de microfoon aanzetten, maar mag niet vergeten die weer uit te zetten.

Over enkele weken worden de verslagen gepubliceerd, waarin het hele colloquium wordt samengevat. Dan kunt u alles rustig nalezen. Belangrijk om te weten is voorts dat alles gefilmd wordt en live op YouTube te zien zal zijn. Onze illustratrice Judith Du Faux zal tekeningen maken tijdens de betogen en die de hele dag in beeld brengen.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous parlons dans les deux langues, mais vous avez des casques et pouvez choisir le canal adéquat quand il y aura des interventions en néerlandais ou en français. J'en profite pour remercier les interprètes.

Les actes du colloque seront disponibles à la fin de la journée sur les sites des deux parlements. Judith Du Faux, une facilitatrice graphique, proposera tout au long de la journée des illustrations pour résumer les interventions autour des différents thèmes.

Nous saluons aussi toutes les personnes qui nous suivent en visioconférence sur YouTube et nous espérons que tout se passe bien chez vous.

première thématique

BILAN

De heer Steven Van Garsse (moderator).- We beginnen met de balans.

Vijf jaar geleden namen het Brussels Parlement en de Cocof het initiatief om de burgers meer inspraak te geven. Bij het begin van de regeerperiode werd het reglement gewijzigd om deze unieke en innovatieve commissies mogelijk te maken: er waren voortaan gemengde commissies mogelijk, bestaande uit burgers en parlementsleden.

Vijf jaar later is het tijd om de balans op te maken. Democratische innovatie moet immers goed begeleid worden. Er moet nagegaan worden wat goed en wat mogelijk fout loopt. De

parlementen kozen ervoor om dat te doen met de hulp van twee garanten, de heer Stéphane Vansantvoet en mevrouw Pauline Vergalito, en met een begeleidingscomité met experts. Ook zij komen straks aan het woord: het gaat om de heren Régis Dandoy en Nino Junius.

Ik geef nu het woord aan de garanten, mevrouw Vergalito en de heer Vansantvoet, voor hun balans.

BILAN DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES PAR STÉPHANE VANSANTVOET ET PAULINE VERGALITO

Stéphane Vansantvoet (garant des commissions délibératives pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale).- Fin 2019, le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois ont décidé de mettre sur pied les commissions délibératives, rapidement qualifiées de « première mondiale » du fait de leur caractère mixte (j'y viendrai dans un instant) et de leur inscription dans le règlement, et donc dans le fonctionnement, des assemblées.

Constituées soit sur la base d'une suggestion citoyenne soutenue par au moins 1.000 Bruxellois de plus de seize ans, soit sur la base d'une suggestion proposée par un ou plusieurs groupes politiques, les commissions délibératives ont pour mission d'élaborer des propositions de recommandation sur une thématique particulière. Elles sont composées de trois quarts de citoyens (45 pour le Parlement bruxellois et 36 pour le Parlement francophone bruxellois) tirés au sort parmi la population bruxelloise de seize ans ou plus, et d'un quart de parlementaires (quinze pour le Parlement bruxellois et douze pour le Parlement francophone bruxellois) membres de la commission parlementaire chargée de traiter habituellement la thématique retenue.

Pour chaque commission délibérative, un premier tirage au sort de 10.000 personnes est organisé. Un courrier est envoyé à ces 10.000 personnes, les invitant, si elles sont intéressées, à remplir un formulaire où elles doivent préciser leurs genre, âge, commune de résidence et niveau de formation (ainsi que leur langue pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui est bilingue).

Dans un second temps, il est procédé à un deuxième tirage au sort parmi les répondants et sur la base de ces critères, pour constituer in fine un échantillon de 45 ou 36 personnes représentatif de la diversité bruxelloise.

« Première mondiale », ou non, il a fallu partir de zéro.

Depuis lors, plusieurs commissions délibératives se sont réunies : une première sur la 5G, une deuxième sur le sans-abrisme, une troisième sur le rôle des Bruxellois en temps de crise, une quatrième sur la biodiversité en ville, une cinquième sur la formation en alternance et une sixième sur le bruit en ville.

Nous comptons donc à ce jour six commissions délibératives, dont quatre initiées par le Parlement bruxellois et deux par le Parlement francophone bruxellois, trois initiées sur la base d'une suggestion citoyenne et trois autres sur la base d'une proposition politique.

Au total, 60.000 citoyens ont reçu un courrier et 4.577 y ont répondu. À l'issue du second tirage au sort, 252 citoyens ont été sélectionnés, dont 230 ont effectivement participé. Cinq commissions parlementaires ont été impliquées et 48 députés, dont certains ont participé à plusieurs commissions. Au final, 224 recommandations ont été adoptées.

Pauline Vergalito (garante adjointe pour le Parlement francophone bruxellois).- Après l'intégration, en décembre 2019, du processus au sein des Règlements des deux Assemblées, celui-ci n'en était qu'à ses balbutiements. C'est pourquoi, au début de l'année 2020, il a été décidé de constituer un groupe de travail commun aux deux Assemblées, afin de travailler sur l'élaboration d'un vade-mecum des commissions délibératives.

L'objectif était d'en faire un processus permanent, qui subsisterait à chaque changement de législature, et d'en assurer la transparence au travers d'un guide qui puisse être disponible pour toutes et tous.

La création de ce processus hybride, à mi-chemin entre une commission parlementaire et une commission consultative, nécessitait l'établissement d'un cadre bien défini, avec des règles de fonctionnement claires. C'est donc à treize reprises que le groupe de travail s'est réuni, pour seulement quatre réunions en présentiel. En effet, la crise sanitaire nous a contraints à nous adapter. Elle a également mis en lumière tout l'enjeu de la fracture numérique.

Ce sont donc une petite dizaine d'experts, doctorants, chercheurs et professeurs d'université, qui ont été auditionnés afin de faire part de leur expertise, au regard des grands principes de la participation citoyenne, de l'utilisation efficiente du tirage au sort, de l'organisation pratique du processus et de la qualité du suivi qui serait apporté. Ces réunions déboucheront, en juillet 2020, sur l'adoption par les deux Parlements, de la première version du vade-mecum.

À l'issue des deux premières années de ce processus, il était prévu, par le Règlement et le vade-mecum une évaluation bisannuelle. Nous nous sommes rendus compte qu'elle s'est révélée particulièrement importante, au regard de la nécessité d'adapter le vade-mecum aux réalités de terrain dans un processus totalement neuf.

Dès lors, après une présentation par le comité d'accompagnement de son évaluation, qui portait notamment sur la pertinence du processus par rapport aux objectifs escomptés et sur le respect des grands principes des commissions délibératives (suivi, transparence, représentativité et inclusion), un nouveau groupe de travail commun aux deux Assemblées a été constitué fin 2022 pour travailler sur la mise à jour du Règlement et du vade-mecum.

Ainsi, au cours de six réunions - qui ont toutes pu avoir lieu en présentiel -, il a été procédé à une refonte complète du vade-mecum afin de lui apporter diverses précisions portant notamment sur : le renforcement de la transparence du processus - via la motivation de chaque décision prise au regard des commissions délibératives ; l'amélioration de la qualité de l'information fournie aux participants - en particulier, la fiche d'information qui était, somme toute, assez lourde avant cette évaluation bisannuelle ; la clarification des étapes relatives au dépôt des suggestions citoyennes ; l'implication des différentes instances parlementaires en amont du processus pour ce qui a trait aux choix des personnes ressources et à la reformulation de la thématique ; la modification de la composition du comité d'accompagnement afin de pouvoir inclure des candidatures autres qu'universitaires ; l'organisation du suivi parlementaire des recommandations qui seraient édictées par les commissions délibératives.

Ces modifications ont finalement été adoptées au sein de chaque Assemblée aux mois de mars et juin 2023 - de quoi se rendre compte du chemin parcouru au sein d'un processus qui a démarré de zéro.

M. Stéphane Vansantvoet (garant des commissions délibératives pour le PRB).- Nous sommes en effet partis de zéro. Face à l'ampleur de la tâche - puisqu'il s'agissait d'un processus commun aux deux assemblées : le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois, les services des deux assemblées ont rapidement uni leurs forces.

Les services législatifs des deux assemblées ont ainsi collaboré à la mise en place du processus, et plus tard à son évaluation, en offrant ensemble un soutien administratif au groupe de travail évoqué par Mme Vergalito. Une autre forme de soutien consistait à suggérer des propositions d'améliorations qui tentaient de synthétiser les observations des parlementaires et les leçons que les services législatifs pouvaient eux-mêmes tirer des premières expériences et des échanges avec les différentes parties prenantes.

Les services de communication ont également collaboré au développement de la plateforme internet democratie.brussels dans un premier temps, avec le SPF Stratégie et appui (SPF BOSA), mais aussi à la promotion du dispositif au travers de la création d'une identité visuelle, de la confection d'affiches, de brochures et de la réalisation de films qui, tous, sont régulièrement relayés sur les réseaux sociaux.

Il a donc fallu partir de zéro et également créer de toutes pièces une nouvelle fonction au sein de chacune de ces assemblées, à savoir la fonction de garant. Représentant le comité d'accompagnement sur lequel je reviendrai dans un instant, les garants assurent dans les faits la coordination entre les différentes parties prenantes, qu'elles soient internes (les différentes instances du parlement et services des assemblées) ou externes (citoyens, experts, facilitateurs). Ils assurent également dans les faits la coordination et la gestion quotidienne des commissions délibératives, depuis le dépôt de la suggestion jusqu'au suivi des recommandations adoptées.

Qualifiées de première mondiale, les commissions délibératives ont rapidement suscité l'intérêt d'autres entités, du monde académique et de la presse. Les garants sont donc régulièrement amenés à rencontrer des fonctionnaires d'autres assemblées et administrations, des étudiants et des chercheurs, ainsi que des journalistes, belges et étrangers.

Au départ, les garants ne bénéficiaient ni de l'expertise ni de l'expérience nécessaire à l'accomplissement de leur tâche. Ils ont heureusement pu s'appuyer, outre sur leurs adjoints et les services des assemblées, sur deux nouveaux acteurs que sont le comité d'accompagnement et l'opérateur chargé de la facilitation des débats.

Ils ont été d'un soutien sans faille, d'un apport précieux et ont très largement contribué au développement du processus. Le comité d'accompagnement – représenté aujourd'hui par Régis Dandoy et Nino Junius, qui prendront la parole dans quelques minutes – veille ainsi, grâce à son expertise, au respect des grands principes édictés par le vade-mecum, dont l'inclusion, l'information et la transparence pour n'en citer que trois.

Le facilitateur Particitiz, dont des représentants interviendront aussi aujourd'hui, nous fait quant à lui profiter de l'expérience qu'il a accumulée au fil des ans, pour assurer la mise en œuvre concrète du dispositif et en particulier pour trouver rapidement des solutions pragmatiques à des problèmes qui se sont posés et n'avaient pas pu être anticipés.

En fin de compte, ce dispositif, encore récent, reste évidemment perfectible. Il a toutefois, depuis ses débuts, largement gagné en fluidité et en limpidité, œuvrant dès lors chaque jour davantage à l'idéal délibératif qui le sous-tend et à la reconnexion des citoyens et des politiques.

Car, s'il a fallu partir de zéro, d'autres chiffres témoignent dès à présent de ce rapprochement entre citoyens et politiques, dont Pauline Vergalito va vous parler maintenant.

Mme Pauline Vergalito (garante adjointe des commissions délibératives pour le PFB).- Nous pouvons observer quelques chiffres relatifs aux formulaires d'évaluation remplis par les participants à l'issue de chaque commission délibérative. Ils indiquent qu'une très grande majorité des citoyens ayant participé à ces commissions délibératives se dit satisfaite d'avoir été impliquée dans la prise de décision au regard de questions importantes relatives au territoire bruxellois et ce, en collaboration directe avec le politique.

Une très large majorité d'entre eux indique être également prête à participer à nouveau à ce processus si l'occasion lui en était donnée. Cela témoigne de l'efficacité du déroulement du processus, de l'intégration du citoyen et de la satisfaction qui en découle chez celui-ci.

À la suite de leur participation, plusieurs d'entre eux ont décidé de s'engager, d'une manière ou d'une autre, dans la vie politique. L'implication directe du citoyen dans la vie parlementaire peut donc, non seulement, les éclairer sur la réalité de celle-ci, mais aussi leur ouvrir de nouvelles possibilités d'engagement en leur montrant que cette carrière est finalement assez accessible.

Ces chiffres indiquent qu'une large majorité d'entre eux estime mieux comprendre dorénavant le fonctionnement institutionnel complexe de la Région de Bruxelles-Capitale et la réalité du système politique. Il est évident que des actes valent mille mots et qu'une participation active au sein d'une institution permet de mieux appréhender son fonctionnement, la répartition des compétences belges ainsi que la temporalité propre au politique, notamment au regard du suivi accordé aux recommandations.

Enfin, de manière globale, nombreux ont affirmé que leur vision du parlement, de la démocratie et des parlementaires a changé positivement à la suite de leur participation.

En conclusion, en tant que garants, nous ne pouvons qu'espérer que le travail déjà accompli soit estimé à sa juste valeur, que l'on puisse considérer l'apport potentiel d'un tel dispositif sur le long terme et qu'on le dote, dès lors, à la hauteur de l'enjeu.

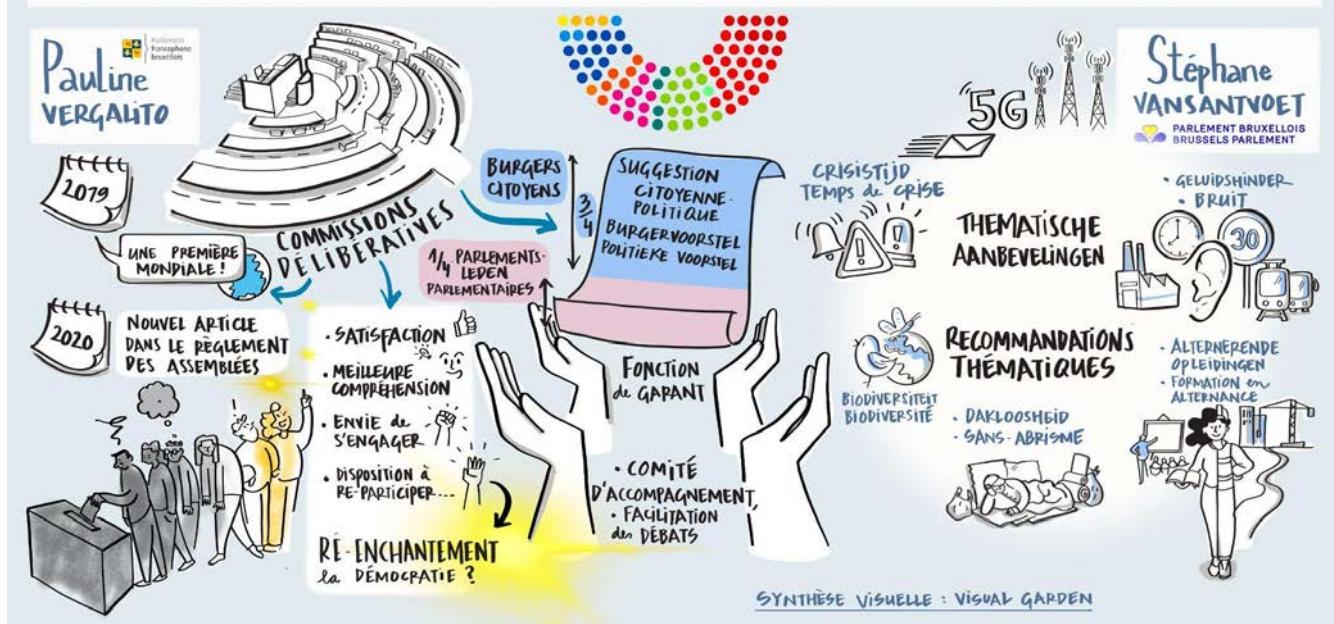
Annexe : [présentation powerpoint](#)

(Applaudissements)

Bilan

Colloque du 08/02/2024 PRB et PFB

Commissions délibératives - l'innovation démocratique à la sauce bruxelloise



©Visual Garden - Judith Du Faux

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Dank aan de garanten voor hun balans.

We luisteren nu naar de heer Régis Dandoy, hoogleraar politieke wetenschappen aan de Universidad San Francisco de Quito in Ecuador. Hij bestudeert al geruime tijd verkiezingen en het elektronisch stemmen, en sinds 2020 is hij lid van het begeleidingscomité. Vanuit Quito zal hij ons zijn bevindingen meedelen. Daarna luisteren we naar de heer Nino Junius, senior onderzoeker aan de Universiteit Antwerpen met als onderzoeksinteresses politieke elites en deliberatieve democratie. Ook hij is lid van het begeleidingscomité, en wel sinds 2021.

BILAN DES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES PAR RÉGIS DANDOY ET NINO JUNIUS

M. Régis Dandoy (chercheur associé à l'Université libre de Bruxelles, professeur à l'Universidad San Francisco de Quito).- J'ai le plaisir d'avoir été membre du comité d'accompagnement depuis le tout début et d'avoir dès lors accompagné les six commissions délibératives.

Je vous présente brièvement les fonctions et les objectifs de ce comité d'accompagnement. L'idée est que les commissions délibératives ne soient pas lancées toutes seules, mais qu'un petit groupe d'experts et praticiens accompagnent le processus. Le comité n'est pas là pour guider le processus, mais pour répondre aux interrogations qui pourraient émerger en cours de route, et pour éventuellement prendre des décisions. Nous avons par exemple dû prendre la décision de la sélection des experts. M. Junius vous expliquera plus en détail les tâches qui nous ont été attribuées.

Le comité d'accompagnement est surtout là pour pouvoir donner un point de vue externe, qui est peut-être non partisan et non politique, sur ces commissions délibératives, et permettre une

sorte de prise de recul par rapport à ce que nous expérimentons. Nous partions de rien, c'était un chantier en cours, et nous étions parfois un peu perdus. Une prise de recul par des gens qui ne sont pas dans le quotidien du Parlement bruxellois, mais qui sont actifs dans des universités ou la société civile, peut permettre de prendre du recul, une réflexion externe et d'intégrer une dimension internationale au débat.

Je vous explique brièvement la composition, les caractéristiques et les principes qui régissent les décisions de ce comité d'accompagnement, et M. Junius vous parlera essentiellement de ses fonctions.

Le comité se compose de huit membres, dont quatre sont effectifs et quatre sont suppléants. Il se réunit en présence des garants, Mme Vergalito et M. Vansantvoet, qui y ont accompli un énorme travail, entre autres pour gérer le comité, lui fournir les documents, mais aussi pour faire la passerelle entre le comité d'accompagnement et l'opérateur externe ou encore entre le comité d'accompagnement et les services des deux assemblées.

En plus de ces garants, il y avait, en fonction des thématiques, deux experts supplémentaires qui nous aidaient. Stéphane vous a fait la liste des six thématiques.

Nous sommes experts - moi-même je suis politologue - et nous connaissons le processus et la structure sociodémographique de Bruxelles, mais nous ne connaissons pas toutes les thématiques. Nous avons donc besoin de l'aide d'experts externes.

Quel est notre profil ? C'est celui de personnalités qui ont une certaine expertise en matière de commissions délibératives. Comme nous partions de nulle part, nous n'avions pas beaucoup d'expérience, mais certains avaient exploré ce qu'il se passait dans d'autres pays, possédaient une expérience de la vie politique bruxelloise ou en tant qu'observateurs de celle-ci. Certains avaient aussi une expérience de la participation citoyenne.

Nous avons essayé d'avoir une diversité au sein du comité d'accompagnement. Comme vous allez en discuter, la diversité parmi les participants est importante au sein des commissions délibératives et nous avons voulu traduire cette diversité également au sein du comité d'accompagnement, que ce soit une diversité linguistique ou de genre. Au niveau des experts, le comité d'accompagnement a toujours été paritaire en matière de genre. La diversité d'expérience était également présente.

Quelles sont nos autres caractéristiques, outre cette diversité ? Il s'agit également de notre impartialité et de notre neutralité. Nous ne sommes pas membres de partis politiques, nous n'avons pas d'a priori sur les thématiques, que nous ne connaissons souvent pas avant qu'elles aient été choisies. Nous avons veillé à ne pas avoir de conflits d'intérêts, non seulement avec les acteurs politiques, mais aussi avec les différents prestataires et les experts ou thématiques présentées.

Nous nous réunissions régulièrement - je ne vais pas vous expliquer comment cela fonctionne. Parfois, effectivement, différentes commissions délibératives se chevauchaient puisqu'il y avait deux parlements - à peine terminée une commission délibérative, que nous devions en lancer une deuxième, et donc le mardi nous nous réunissions pour le Parlement bruxellois et le jeudi pour le Parlement francophone bruxellois. Mais cela s'est toujours bien passé, et les décisions se sont prises dans la bonne humeur et le consensus.

Les principes qui ont guidé les décisions et les recommandations de ce comité d'accompagnement sont évidemment l'impartialité et la neutralité. Il a fallu veiller à ce qu'aucun groupe politique ne soit valorisé par les décisions - parfois très logistiques - qui ont été prises, garantir la neutralité et l'impartialité des débats et la diversité des points de vue en sélectionnant les différents experts - M. Junius va en parler -, et prévenir les éventuels conflits d'intérêts, puisque de nombreux acteurs sont intervenus - opérateurs externes, experts -, chacun ayant son opinion.

Il a fallu veiller aussi à l'inclusivité pour améliorer la participation. Plusieurs initiatives ont été prises - nous n'allons pas les détailler ici - pour essayer d'inclure certains citoyens qui, au niveau linguistique, personnel, professionnel - ou de leur expérience -, ne se sentaient pas capables ou n'avaient pas le temps de participer.

Il a enfin fallu veiller à l'égalité entre les participants, surtout dans la relation entre citoyens et représentants politiques. Nous avons pu ainsi perfectionner l'organisation des commissions délibératives.

Pour ce faire, nous avons observé les petits soucis qui pouvaient se présenter et écouté les plaintes et demandes d'amélioration éventuelles.

L'opérateur externe en parlera, une bonne partie de notre travail a consisté à discuter des détails de l'organisation des journées, comme les tours de parole des intervenants.

La transparence est un autre principe qui a guidé nos décisions. Le comité d'accompagnement était disponible pour expliquer ses décisions aux participants, aux Bureaux des parlements et aux groupes parlementaires.

Le comité d'accompagnement a en outre été guidé par le principe de discréction et sa volonté de ne pas intervenir. La présence du comité était assurée tout au long du processus, sans qu'il intervienne dans le processus même. Nous assistions aux débats des commissions délibératives sans jamais nous en mêler.

M. Junius va bientôt vous parler des différentes fonctions nécessaires à l'encadrement du tirage au sort et l'information dispensée, mais je voudrais avant cela aborder avec vous les thématiques. À ce niveau-là, le comité d'accompagnement a joué un rôle important : il a dû reformuler certains thèmes proposés par les citoyens ou les responsables politiques. Il ne s'agissait que d'une phrase, mais celle-ci allait servir de guide à l'ensemble des travaux pendant parfois trois ou quatre mois. Il fallait la formuler sous forme de question et non qu'elle apparaisse comme une invitation au débat. Il a fallu préciser certaines questions un peu vagues, trop larges ou éloignées des compétences régionales et reformuler les énoncés biaisés. Il est ainsi arrivé que le comité passe du temps sur un mot ou une virgule.

Je pense que nous avons accompli là un travail important. Ce n'était pas un travail facile, je vous l'ai dit, car nous ne sommes pas des experts thématiques. Il est arrivé que nous découvrions une thématique et devions nous réunir pour reformuler une question sur le bruit en ville, sur la 5G, l'insertion socioprofessionnelle, thématique sur laquelle nous devions d'abord nous renseigner.

Nino Junius va maintenant vous présenter les autres fonctions du comité d'accompagnement.

De heer Nino Junius (onderzoeker aan de Vrije Universiteit Brussel).- Ik ga dieper in op onze rol als begeleidingscomité. Dat doe ik aan de hand van drie specifieke taken die we hebben. Daarbij geef ik telkens onze kijk of evaluatie. Het gaat om de drie volgende punten: de samenstelling van de overlegcommissie met de criteria aan de hand waarvan de burgers worden geselecteerd; de selectie van de thematische experts, waarover de heer Dandoy het al kort had, en ten slotte onze samenwerking met de externe operator, Particitiz.

Ik gebruik daarbij de tweejaarlijkse evaluatie die wij als begeleidingscomité maken, en een aantal interne documenten. Een en ander wordt bekeken vanuit de academische literatuur, want zoals de heer Dandoy al aangaf, bestaat onze taak er ook in een wat abstractere kijk te ontwikkelen op basis van de grotere principes. Tot slot heb ik het ook over mijn persoonlijke ervaringen.

Het eerste punt is de samenstelling van de overlegcommissies. Die bestaan uit 45 burgers en 15 politici. Wat de burgers betreft, moesten we bij het begin een aantal criteria vastleggen op basis waarvan we hen konden loten. In de klassieke kijk en in andere voorbeelden wereldwijd zijn er drie criteria die bijna in alle gevallen worden gebruikt: gender, leeftijd en opleidingsniveau. Die criteria liggen voor de hand, aangezien ze in hoge mate bepalen hoe wij politiek beleven en hoe we functioneren in de samenleving.

Voorts gebruiken we opleidingsniveau niet alleen als criterium voor de specifieke beleving die iemand heeft als laaggeschoold dan wel hooggeschoold, maar ook als 'proxyvariabele' voor sociale klasse. Het is immers veel moeilijker om te selecteren op basis van inkomen, want dat ligt veel gevoeliger. Dat is misschien niet optimaal, maar het wordt wel overal zo gedaan.

Voor Brussel gebruiken we bovendien twee belangrijke bijkomende criteria, namelijk taal en geografie. Brussel is immers een zeer diverse stad, maar er zijn ook clusters en stratificatie. Het noordwesten van het gewest ziet er bijvoorbeeld heel anders uit dan het zuidoosten.

Het doel van die criteria bestaat erin om een groep van personen te selecteren die representatief is voor de ruimere bevolking en hier in het parlement het heft in eigen handen kan nemen, in samenwerking met de parlementsleden.

We stellen vast dat de inclusie in dit geval redelijk doeltreffend is, zeker in vergelijking met andere internationale voorbeelden. Er is immers vrij weinig uitval. De externe operator speelt daar een belangrijke rol in, maar het hangt ook af van de middelen die ter beschikking worden gesteld. Afgaande op de cijfers kosten de overlegcommissies niet ontzettend veel, maar aangezien ze door een gewestelijk parlement worden georganiseerd, zijn de kosten verhoudingsgewijs wel hoog.

Voorts slaagt men er wel in om de burgers samen te brengen en een dialoog tot stand te brengen, waarbij deelnemers hun standpunt te kennen geven, maar soms is er te weinig sprake van een echt debat. De burgers geven aan dat de ideeën niet altijd tot op het bot kunnen worden beargumenteerd en tegenover elkaar kunnen worden afgewogen. De interactie tussen de verschillende standpunten moet verder worden uitgediept. Uit de internationale literatuur blijkt dat dit een wijdverbreid probleem is en dat heeft vooral te maken met tijdsgebrek. Het betreft nu eenmaal een zeer tiidsintensieve oefening.

Een ander aandachtspunt is het feit dat de procedure voor een overlegcommissie behoorlijk complex is. Daarom wijden we er ook een colloquium aan dat een hele dag duurt. Ook al houden we zoveel mogelijk rekening met dat gegeven, het blijft moeilijk voor burgers. Ze blijken het

vooral moeilijk te hebben om de dynamiek te begrijpen waarbij ze worden uitgenodigd om het heft in eigen handen te nemen, samen met de parlementsleden. Het blijft een uitdaging om die 'logicashift' teweeg te brengen.

Vanuit academisch oogpunt lijken deze overlegcommissies een schitterend initiatief omdat we uit wetenschappelijk onderzoek weten dat politici niet altijd goed kunnen inschatten wat de bevolking wil. Er zijn een aantal academische kwantitatieve studies waarin vergeleken wordt wat de bevolking wil, met wat de politici denken dat ze wil en dat blijkt niet overeen te komen. Dat is ook logisch, want de samenleving is steeds complexer geworden. Postmoderne burgers hebben veel meer fluïde en verschillende opinies. Burgers maken steeds minder deel uit van een specifieke groep, zoals bijvoorbeeld de arbeidersgroep, met duidelijk identificeerbare voorkeuren.

Bovendien is de maatschappij ontzuild. In het Brussels Gewest is er wel een sterk middenveld, maar dat is veel minder gelinkt aan politieke partijen dan vroeger. Daardoor zijn die laatsten voor een stuk hun voelsprieten verloren. In die zin vormen de overlegcommissies voor politici een uitstekende opportuniteit om te luisteren naar burgers en met hen in dialoog te treden over wat er bij hen leeft.

Op dat vlak kan je drie stappen onderscheiden. Alleen al het feit dat er contact is tussen burgers en politici, is een eerste stap en die verloopt goed. Burgers waarderen het dat ze een keer aanwezig kunnen zijn in het parlement en kunnen zien hoe het er hier aan toegaat. Ze voelen zich daardoor gerespecteerd. Ten tweede is er de dialoog. Die loopt iets minder goed. Sommige burgers zijn tevreden over de mate waarin er naar elkaar geluisterd wordt, andere waren daar iets minder tevreden over.

Een derde stap is de zogenaamde coconstructie, namelijk samen het wetgevende werk verrichten in het parlement. Die stap werkt tot dusver het minst goed.

De overlegcommissies zijn zeer nuttig. Het feit dat er contact is tussen burgers en parlementsleden is op zich al heel belangrijk, maar vanuit wetenschappelijk oogpunt moet er verder gegaan worden, vooral wat betreft het maatschappijbeeld van politici en de mate waarin ze kunnen aanvoelen wat er in de maatschappij leeft.

Het tweede deel van mijn uiteenzetting gaat over onze rol bij het selecteren van de thematische experts. Naast de procedurele experts van het begeleidingscomité, doen we afhankelijk van het onderwerp van de overlegcommissie ook telkens een beroep op een aantal thematische experts, die informatie moeten verschaffen aan de burgers die deelnemen aan de overlegcommissies. Wij spelen een grote rol bij de selectie van die thematische experts en daarbij hanteren we als centrale doelstelling dat de burgers informatie moeten krijgen uit verschillende hoeken en dus van een diverse groep van experts en dat dat op een neutrale en eerder technische wijze moet gebeuren. Daarmee bedoel ik dat we niet willen dat de experts een hele visie komen verkondigen, maar wel dat ze feitelijke informatie aanreiken.

We slagen er behoorlijk in om experts aan te trekken met een divers profiel en we stellen vast dat er redelijk diverse kennis wordt aangereikt. Anderzijds blijkt het voor sommige thematische experts moeilijk om volledig aan te sluiten bij de eerder technische logica van een overlegcommissie, waarbij ze informatie moeten aanreiken, maar geen visie uitdragen. Op dat vlak kunnen we dus nog vorderingen maken.

We mogen ook niet vergeten dat de academici en experts vaak pas betrokken worden in de loop van het proces en dus niet van meet af aan. Dat vergt enige aanpassing aan een nieuwe logica.

Mijn derde en laatste punt betreft de samenwerking met de externe operator Particitiz. Die was vrij intens in het begin, toen de overlegcommissies werden opgestart. Toen moest er immers nog heel wat uitgedacht worden. Het begeleidingscomité heeft toen zeer veel input gegeven. Sinds het proces in een meer praktische fase is terechtgekomen, kan Particitiz steeds zelfstandiger optreden. Het begeleidingscomité fungeert dan als een bijkomende controle, maar Particitiz is heel zelfredzaam en beschikt over heel veel praktische kennis over dit soort project, wat toch een vrij uniek experiment is. Op dat vlak weet Particitiz ondertussen veel meer dan wij.

M. Régis Dandoy (chercheur associé à l'Université libre de Bruxelles, professeur à l'Universidad San Francisco de Quito).- La présentation était très complète.

À côté de ces tâches plus classiques, nous avons peut-être dû, effectivement, nous adapter à différentes demandes parfois surprenantes : la présence de journalistes étrangers, ou encore des universitaires souhaitant réaliser une enquête auprès des participants et citoyens – nous avons dû encadrer cette enquête et en discuter les conditions.

C'était donc un long fleuve, pas toujours tranquille, mais jalonné de nombreuses décisions. Nous espérons que celles que nous avons prises, ou du moins nos recommandations, ont pu améliorer les processus délibératifs, et que tous les observateurs ont pu en tirer des enseignements.

L'expérience s'est avérée très enrichissante, je pense, pour tous les participants au comité d'accompagnement, non seulement au niveau théorique et thématique, mais aussi au niveau humain.

Je suis évidemment partial, mais je vous encourage, si vous en avez l'occasion dans vos pays et institutions respectifs, à mettre en place un tel comité d'accompagnement, qui a permis d'améliorer le processus, ou du moins de mieux le guider.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Het begeleidingscomité heeft gewaakt over de neutraliteit, de diversiteit, de inclusie en de transparantie. De heer Junius heeft verteld hoe de samenstelling van de overlegcommissies en hele proces is aangepakt.

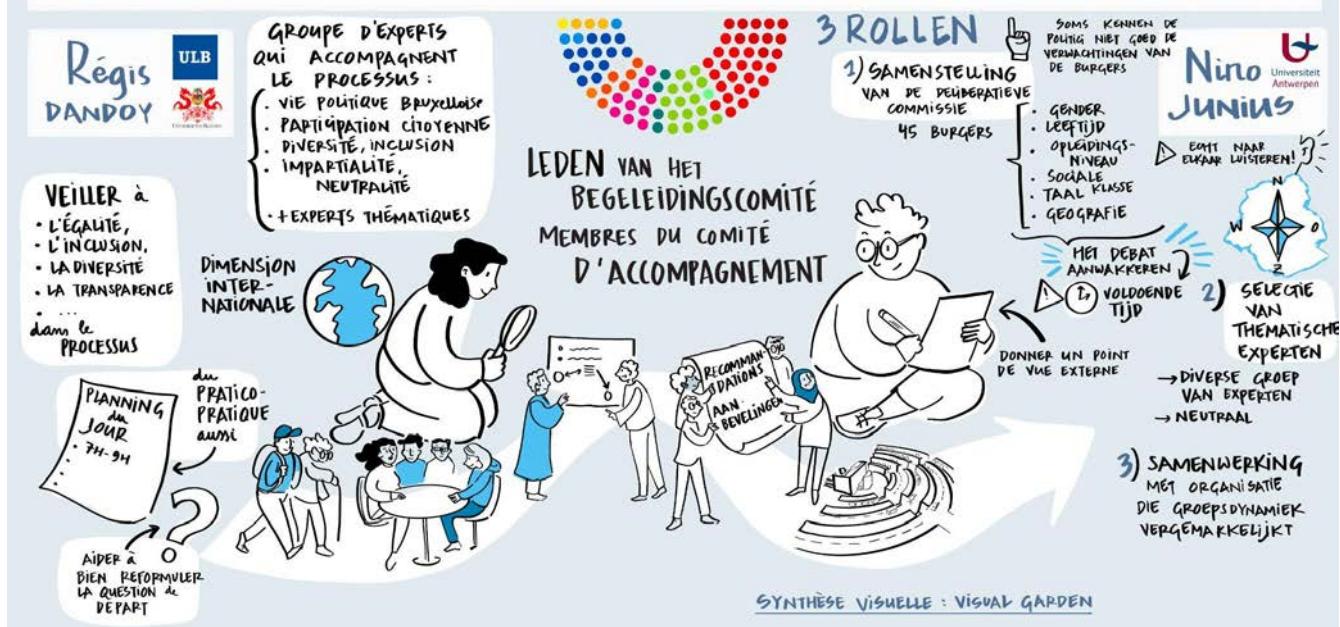
(poursuivant en français)

Y a-t-il encore des questions pour les experts ?

Bilan

Colloque du 08/02/2024 PRB et PFB

Commissions délibératives - l'innovation démocratique à la sauce bruxelloise



©Visual Garden - Judith Du Faux

QUESTIONS/RÉPONSES

Membre du public.- Vous avez parlé de la composition du côté des citoyens. Je n'ai pas de vision claire par rapport à la composition politique - les 15 participants. Comment avez-vous composé cette assemblée-là ?

De heer Nino Junius (onderzoeker aan de Vrije Universiteit Brussel).- Het zijn gewoon de politici die lid zijn van de desbetreffende commissie. Als het over huisvesting gaat, zijn het de politici die de commissie Huisvesting vormen.

M. Steven Van Garsse (moderator).- Ce sont les députés qui sont déjà dans la commission propre à cette thématique.

Membre du public 1.- Ces députés-là peuvent-ils se présenter spontanément dans les commissions ? Vous disiez qu'il y avait 48 participants politiques. Cela correspond au gouvernement bruxellois. Est-ce réservé aux élus de la majorité ou est-ce ouvert à toutes les familles politiques ?

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Il y a 89 députés au Parlement bruxellois et 72 députés au Parlement francophone bruxellois, donc la composition des commissions délibératives est différente selon les parlements : dans le Parlement bruxellois on est 45 citoyens et 15 députés, et de l'autre côté, on est à 36 citoyens et 12 députés.

Les 12 députés du Parlement francophone bruxellois et les 15 députés du Parlement bruxellois sont membres d'une commission sur la base d'une clé de répartition proportionnelle : à chaque groupe politique son nombre de députés en fonction des forces en présence. Mais il se peut

aussi qu'au sein d'une commission délibérative, certains députés d'une autre commission remplacent leurs collègues qui siègent dans la commission ad hoc : par exemple, dans la commission 5G, qui est une commission « environnement », il se peut très bien qu'un collègue de mon parti, DéFI, qui suit particulièrement cette problématique mais ne siège pas dans la commission, remplace son collègue du même parti.

Cela peut donc encore fluctuer, mais la logique veut que ce soient les députés de la majorité et de l'opposition.

Membre du public 1.- D'accord.

Membre du public 2.- Comment sont sélectionnés les membres du comité d'accompagnement ? Le citoyen a-t-il un droit de regard sur la sélection de ce comité ?

Par ailleurs, vous avez dit qu'il n'y avait pas assez de débats. Mais laisse-t-on assez de temps aux débats ? N'exige-t-on pas des citoyens et des assemblées de travailler avec un rouleau compresseur ? J'ai entendu des échos de l'assemblée citoyenne convoquée pour plusieurs week-ends par Tinne Van der Straeten sur la gestion des déchets nucléaires. Le rythme était effréné. Les citoyens en sont sortis complètement lessivés.

Enfin, certains experts peuvent-ils être désignés par les citoyens eux-mêmes ?

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Hoe is het begeleidingscomité samengesteld en is er voldoende tijd voor debat?

De heer Nino Junius (onderzoeker aan de Vrije Universiteit Brussel).- Er is misschien onvoldoende debat door tijdgebrek. Dat klopt, maar het is iets wat we telkens opnieuw zien. Ik heb zelf een aantal burgerassemblees bijgewoond en niet alleen overlegcommissies. Ik ben ook vrij goed op de hoogte van de literatuur.

Een gebrek aan tijd is altijd een pijnpunt, omdat de organisatie complex en tijdsintensief is en het standpunten oplevert waarover onvoldoende is gedebatteerd. Ik ben het daar dus helemaal mee eens, maar het ligt erg moeilijk. Het hele proces mag niet te lang duren en er mogen niet te veel vergadermomenten zijn. De mensen van Particitiz zullen het daar ook nog over hebben. Het is een moeilijk evenwicht en het probleem dat overal terugkomt.

Momenteel werken we niet met het systeem waarin burgers zelf experts kunnen kiezen. Dat heeft grotendeels te maken met de tijd die dat kost. Als academici weten we sneller waar we welke expert kunnen vinden. Het zou het proces bemoeilijken als iedereen het eerst over de experts eens moet worden. Op sommige plaatsen gebeurt dat echter wel en er valt wat voor te zeggen.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Comment compose-t-on ce comité d'accompagnement ?

M. Régis Dandoy (chercheur associé à l'Université libre de Bruxelles, professeur à l'Universidad San Francisco de Quito).- Un appel public à candidatures a été lancé toute une série d'experts et de praticiens de la délibération. Les membres du comité d'accompagnement sélectionnés ont été proposés par les Bureaux élargis des deux parlements et ensuite nommés par les deux assemblées.

Le processus a été entièrement public et transparent.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Nous allons passer à présent au deuxième thème.

M. Stéphane Vansantvoet (garant des commissions délibératives pour le PRB).- Je souhaite apporter une précision concernant le comité d'accompagnement. Nous avons tenté d'avoir un équilibre hommes-femmes, francophones-néerlandophones et entre les différentes disciplines. Il ne s'agit donc pas uniquement de politologues et de juristes, mais de différents profils. Depuis l'évaluation évoquée par Mme Vergalito tout à l'heure, nous avons également intégré la possibilité d'avoir un citoyen qui a déjà été membre d'un processus participatif.

Mevrouw Louise Humblet (Particitiz).- Burgers konden niet per se experts aanbrengen, maar ze konden op het einde van de informatiefase wel aangeven welke thema's onvoldoende waren behandeld. Samen met het begeleidingscomité zorgden we er in de mate van het mogelijke voor om tijdens de volgende sessie extra experts uit te nodigen om het over die thema's te hebben.

deuxième thématique

INSTITUTIONNALISATION

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Avant de passer au deuxième thème, nous vous invitons à regarder les facilitations graphiques de Judith Du Faux, qui récapitulent les interventions de Régis Dandoy et Nino Junius, du comité d'accompagnement, et aussi celles des garants. L'objectif est que vous puissiez prendre connaissance de ces planches pour pouvoir vous rappeler ce qui a été dit et leur poser des questions par la suite.

Après ce moment assez factuel de bilan, qui sert à redonner le cadre des commissions délibératives, nous allons passer au deuxième thème, qui est l'institutionnalisation. On dit que les commissions délibératives sont institutionnalisées parce qu'elles sont pleinement intégrées au fonctionnement du Parlement bruxellois et du Parlement francophone bruxellois. Elles sont inscrites dans leur règlement.

Pour ce thème, on va avoir un panel de quatre intervenants qui vont revenir sur cette notion d'institutionnalisation, nous dire en quoi est-ce qu'elle peut apporter une plus-value par rapport à des dispositifs plus ponctuels, nous dire aussi comment ça marche au niveau juridique, comment on inscrit la participation dans le droit, et enfin en quoi ces commissions délibératives peuvent être une source d'inspiration à l'échelle internationale et pour d'autres États.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous allons commencer avec M. Colin Scicluna.

Bienvenue. Vous avez une importante carrière internationale. Vous êtes actuellement chef de cabinet de la vice-présidente de la Commission européenne chargée de la Démocratie et de la Démographie, Dubravka Šuica. Vous avez également été co-responsable du secrétariat commun de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui a réuni plus de 800 citoyens tirés au sort pour élaborer des recommandations sur différentes thématiques en lien avec l'avenir de l'Europe.

La Commission européenne, à la suite de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, a décidé de lancer de nouveaux panels européens l'année dernière, ainsi que cette année. Vous avez une expérience grandissante en matière de participation à la Commission européenne. Peut-être pourriez-vous nous dire en quoi les commissions délibératives peuvent être inspirantes pour vous, ce que vous retenez de l'expérience de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et quels enseignements vous en tirez pour la participation au sein de l'Union européenne et des États membres.

POURQUOI L'EUROPE S'INTÉRESSE-T-ELLE AUX COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ? QUELLES LEÇONS TIRER POUR LE FUTUR DE LA DÉMOCRATIE DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE SES ÉTATS-MEMBRES ? PAR COLIN SCICLUNA

M. Colin Scicluna (chef de cabinet de la vice-présidente européenne chargée de la démocratie et la démographie, Dubravka Suica). - Je vous remercie au nom de la vice-présidente, Mme Suica, qui occupe cette fonction et est chargée de la démocratie et la démographie. Il est important de partir de cette situation, car la lettre de mission de la vice-présidente dit que pour la première fois, quelqu'un au sein de la Commission européenne est chargé de l'engagement citoyen et des pratiques délibératives. La meilleure expression de cela a sans doute été la conférence sur l'avenir de l'Europe, comme cela vient d'être signalé.

Il est également important de dire qu'il existe une convergence importante entre les objectifs de la Commission européenne et ceux de la présidence belge actuelle du Conseil de l'Union européenne. Pour la première fois, une assemblée citoyenne sera organisée par la présidence du Conseil. Le mois prochain, un panel se réunira sur l'intelligence artificielle, organisé au niveau fédéral.

Ici en Belgique, vous avez aussi mené des expériences très importantes à tous les niveaux de gouvernance, qui ont beaucoup inspiré notre action au niveau européen.

Je crois aussi qu'il faut jeter un coup d'œil à l'état de la démocratie, car ces pratiques délibératives interviennent dans le contexte d'une réflexion sur l'état de nos démocraties au niveau européen, mais aussi dans un contexte global. Je crois que même dans certains États membres, on assiste à une dégradation de la démocratie. Il est donc important d'essayer de trouver tous les moyens d'engager le citoyen. Les pratiques délibératives sont très importantes à cet égard pour créer un espace de dialogue pour les citoyens, mais aussi pour les citoyens avec les représentants politiques.

Il est important aussi de remplir l'espace d'une élection à l'autre. La démocratie, ce n'est pas que les élections, c'est aussi le temps entre celles-ci.

J'aime beaucoup l'idée de la sauce bruxelloise, parce que cela me donne une idée de mélange et d'une certaine diversité. Dans un contexte européen, mais aussi dans un contexte multilingue.

(verder in het Nederlands)

Voor ons, bij de Europese Unie, is dat ook echt belangrijk. Wij zijn een unie van 27 verschillende landen en daarbinnen zijn er ook nog eens verschillen. We moeten dat niet alleen respecteren, we moeten die diversiteit ook eren. Mijn land is het kleinste land van de Europese Unie, maar het heeft ook verschillende delen.

(poursuivant en français)

Pour nous, il est important que les citoyens soient nos meilleurs alliés pour défendre et renforcer la démocratie. Les citoyens doivent être de tous les âges, de toutes les générations et désignés de manière inclusive. On vient d'entendre que la diversité socioéconomique est importante dans les pratiques délibératives bruxelloises. Nous tenons à préserver cet aspect.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe a été une expérience unique. Huit cents citoyens, choisis aléatoirement, avec des profils socioéconomiques différents et issus de tous les États membres, ont participé à la conférence. Des panels ont été organisés sous la forme d'assemblées citoyennes dont la méthodologie ressemble assez fort à celle qu'adoptée en Région bruxelloise. Je ne m'attarderai donc pas beaucoup en la matière.

Vers la fin du processus de panels, des recommandations ont été émises et, fait assez unique, délibérées en séance plénière. Celle-ci était composée de députés de niveaux local, national et européen ainsi que de ministres, de représentants de la société civile et de représentants des panels citoyens. Tout le monde était sur un pied d'égalité au sein de cette séance plénière. À la fin du processus, 49 propositions ont été transmises aux dirigeants des trois institutions européennes : la présidence de la Commission européenne, la présidence du Parlement européen et la présidence du Conseil des ministres.

Ce n'était en fait pas la fin du processus. Le suivi est extrêmement important, de même que le retour d'information – ce qu'on appelle le « feedback mechanism ». La tâche des citoyens participants ne s'achève pas à la remise des propositions. Nous devons leur en communiquer le résultat, ce qui sera concrètement appliqué ou non, et pourquoi.

Nous sommes en train de mettre en œuvre ces propositions.

Autre facteur essentiel, à mon sens : la Commission européenne a commencé à recourir à des assemblées citoyennes pour l'aider dans la préparation de certaines politiques, au stade du lancement de l'initiative. Nous en avons organisé trois jusqu'à présent : sur le gaspillage alimentaire, le monde virtuel et la mobilité dans l'éducation et l'apprentissage.

Cette année (au premier semestre du moins, vu les élections européennes et la fin de mandat de la Commission en juin), deux autres assemblées seront organisées, l'une sur l'efficacité énergétique et l'autre sur la haine dans notre société, envers certaines minorités et communautés en Europe, dans la foulée de la communication « Pas de place pour la haine. Une Europe unie contre la haine » adoptée en décembre 2023 par la Commission.

Je crois que cela va être une expérience assez intéressante parce que ce n'est pas nécessairement « la politique » dans le sens classique du terme, mais c'est un problème assez important que l'on observe dans plusieurs pays européens. Il est donc important d'y réfléchir.

Ce ne sont pas les seuls exemples de l'engagement citoyen au niveau européen. On vient d'adopter un « paquet » qui s'appelle « Défense de la démocratie ». Il y a trois aspects importants : l'intégrité des élections, c'est-à-dire une organisation robuste des élections ; le financement des organisations de la société civile, parce qu'on voit malheureusement que certains, en Europe, avec des financements qui viennent de l'extérieur, essaient d'influencer nos débats et notre action dans la société civile ; le renforcement de la résilience démocratique de l'intérieur, parce qu'il est important d'essayer d'éradiquer la désinformation, mais le plus

important est que nos citoyens eux-mêmes aient les outils à disposition pour pouvoir discerner la désinformation de l'information vraie.

En plus, nous sommes en train de renforcer les outils en ligne pour l'engagement du citoyen. Une plateforme s'appelle « Have your say », ou « Donnez votre avis » en français et « Uw mening telt » en néerlandais. Nous allons y rassembler tous les outils de la consultation : les initiatives citoyennes, les consultations de la société civile, les panels que je viens de mentionner, etc.

Je crois que c'est très important que cet espace d'engagement soit ouvert aux citoyens à tous les niveaux. Nous sommes en train d'essayer de le faire au niveau européen. Vous le faites très bien au niveau local et régional en Belgique, mais il faut aussi que, dans les autres pays, on donne cet exemple parce que c'est une manière très utile de prendre des décisions et de faire de la politique.

Les élections européennes auront lieu en juin, mais en Belgique vous aurez au même moment les élections fédérales et régionales. Il est intéressant que vous ayez le même jour cette opportunité de choisir vos représentants à tous les niveaux, y compris le niveau européen. J'espère que cela pourra constituer aussi une inspiration pour cet engagement pour une démocratie de plus en plus forte au niveau européen.

(Applaudissements)

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Merci beaucoup d'être revenu sur ces expériences de participation à l'échelle européenne, en évoquant des outils différents, y compris numériques. Vous avez évoqué les panels européens, très importants pour vous, ainsi que l'expérience de la séance plénière qui a mélangé les citoyens et les représentants, à l'image des commissions délibératives.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Monsieur Mejia, vous êtes analyste politique et vous travaillez au sein de l'unité Gouvernements ouverts à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Avant de rejoindre l'OCDE, vous avez travaillé au parlement et au gouvernement français sur les questions de pratiques participatives et de régulation numérique. Vous dispensez d'ailleurs un cours à Sciences Po Paris sur ces questions d'enjeux démocratiques et d'espaces publics numériques.

Aujourd'hui, à l'OCDE, vous dirigez les travaux sur la participation citoyenne innovante, la démocratie, les communs et la démocratie numérique. Voudriez-vous revenir sur cette notion d'institutionnalisation, en précisant ce qu'elle peut apporter par rapport à des démarches de participation plus ponctuelles ? En outre, en quoi les commissions délibératives répondent-elles à cet enjeu ?

QU'EST-CE QUE L'INSTITUTIONNALISATION ET POURQUOI SON IMPORTANCE ? EN QUOI LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES RÉPONDENT OU NON À CET ENJEU ? PAR MAURICIO MEJIA

M. Mauricio Mejia (analyste politique à l'OCDE).- Je reviens en premier lieu sur l'OCDE et ses activités. Nous publions des indicateurs et des normes, comme le savent la plupart d'entre vous, mais nous dressons aussi des rapports étudiant la situation d'un pays, d'une région ou d'une ville particuliers ainsi que des rapports analysant des tendances globales sur des sujets tels que la

démocratie délibérative ou la démocratie numérique. Sur cette première thématique, nos différents rapports délimitent la définition de la démocratie délibérative dans tous les pays de l'OCDE (je me bornerai aujourd'hui au contexte européen). Nous publions également des documents plus pratiques sur la manière dont les gouvernements et autorités publiques à tous niveaux peuvent mettre en place des assemblées délibératives, les évaluer et les institutionnaliser.

Je vais vous présenter quelques projets pilotes dont nous avons tiré des enseignements sur les raisons de l'institutionnalisation. Nous comptons aujourd'hui quatre projets pilotes en Roumanie, en Pologne, en Espagne et en France, soutenus par la Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission européenne, qui visent à mettre en place des assemblées de citoyens permettant à ceux-ci de contribuer à la politique de cohésion sociale de l'Union européenne.

Nous soutenons ces projets depuis un an et nous avons relevé plusieurs défis que les différentes autorités publiques rencontrent lorsqu'elles veulent mettre en place ce genre d'exercice.

Ainsi, sur le tirage au sort, nous avons constaté un blocage juridique à l'accès aux données des citoyens permettant d'organiser ce tirage, mais aussi un manque de connaissances au sein des administrations, entraînant une dépendance aux contractants externes.

Quant à la rémunération des participants, il y a encore une fois un blocage juridique, normatif, qui est très difficile à lever : il faut dès lors trouver une gymnastique législative. J'ai vu ici que vous passiez par le paiement des volontaires, etc. Cette gymnastique n'est pas possible dans tous les pays.

La question des ressources se pose toujours : ce sont des exercices onéreux, et dès lors, la volonté politique nécessaire à leur mise en place n'est pas toujours présente. Mais c'est aussi une question de ressources humaines et techniques, et de connaissances. Il faut chaque fois poser la signification de ce qu'est « faire de la capacitation » et être sûrs que l'administration puisse suivre.

En outre, il y a la question de l'impact : les assemblées citoyennes ne s'arrêtent pas quand les propositions sont faites. Le suivi et l'implémentation des recommandations est le point clé pour s'assurer que ces exercices aient un impact et que, du coup, que la confiance des citoyens en soit affectée positivement.

Enfin, il y a le problème de la réticence - du côté des politiques, mais parfois aussi des citoyens, de la société en général, à donner le pouvoir à quelques citoyens tirés au sort pour prendre des décisions au nom de l'ensemble de la population.

Tous ces blocages que l'on a observés dans les différents projets pilotes pourraient se résoudre grâce à l'institutionnalisation de ces pratiques. On peut comprendre cette dernière comme la création d'une récurrence, d'un changement systémique, d'une intégration de ces processus dans l'architecture plus formelle de la démocratie, ou des institutions elles-mêmes. C'est aussi une culture.

Dès lors, on peut comprendre l'institutionnalisation via trois piliers: une institutionnalisation plutôt juridique, à travers des normes, des lois, des règlements, comme c'est le cas ici ; une institutionnalisation plus structurelle, par la création d'assemblées permanentes, de structures,

comme c'est le cas par exemple de l'Assemblée citoyenne de Paris ; une institutionnalisation culturelle, c'est-à dire pouvoir être sûrs que tous les échelons des autorités, mais aussi de la société, sont convaincus - c'est ce que font les commissions ou les assemblées délibératives.

Cela pourrait constituer une solution aux différents problèmes qui ont été relevés, mais cela permettrait aussi de passer de l'expérimentation à un changement systémique, d'éviter les changements électoraux et de devoir, à chaque fois, convaincre et reconstruire des assemblées délibératives.

L'institutionnalisation permettrait aussi de créer plus de confiance, puisque, si à chaque fois il n'y a que 30, 15 ou 40 citoyens qui participent, cela va prendre quelques années pour élargir cet exercice de confiance. Avec une participation plus récurrente, plus systémique, on a beaucoup plus de citoyens qui participent, qui expérimentent ce changement et vont avoir plus confiance, et une connaissance accrue de ce que c'est l'administration, la politique et la prise de décision collective.

Cela permettrait aussi des économies d'échelle. Le premier exercice peut être très coûteux, mais, si on continue, on peut internaliser des coûts, créer des structures qui, à moyen ou long terme, vont permettre que les coûts de ces processus soient intégrés dans l'administration, soient réduits grâce à cette continuité.

Aussi, l'institutionnalisation permet de conserver des capacités démocratiques au sein des gouvernements, mais aussi à l'extérieur, en mélangeant les élus et les citoyens tirés au sort.

On entend souvent que les représentants ne ressemblent pas aux gens. En intégrant les gens comme moi dans les institutions comme les parlements ou les conseils locaux, on répond à cette problématique et on enrichit la démocratie représentative, comme cela a été rappelé par le président M. Madrane, et on l'améliore.

La plupart du temps, on entend que les commissions et les assemblées délibératives sont un très bon exercice, mais que les propositions restent sur la table et n'arrivent pas jusqu'à la prise de décisions. En inscrivant clairement quel est le mandat, quelle est la suite, quel est le suivi, ce qu'il va arriver à la fin de la commission, de l'assemblée ou du jury, on s'assure d'une certaine forme de suivi plus institutionnel, ne dépendant pas de la décision de telle ou telle personne.

Et les protéger aussi. Quelqu'un a demandé comment sont choisis les gens qui vont parler aux citoyens et comment l'information est donnée. Si on veut prendre ces pratiques au sérieux et les institutionnaliser, il faut s'assurer, à travers les institutions, que l'information est neutre et que les commissions délibératives sont protégées d'autres types d'influence, comme celle des lobbies privés ou des lobbies politiques.

Comment faire cela? À l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on a publié, en 2022, un papier avec huit exemples. Il y en a beaucoup plus depuis. Il y a par exemple les commissions, ici à Bruxelles, et maintenant au niveau de la Belgique, qui mèlagent des élus et des citoyens, mais il y a aussi des exemples en Autriche, où l'on donne le pouvoir aux citoyens de créer des assemblées citoyennes. Il y a aussi des exemples de structures permanentes comme Ostbelgien, ici en Belgique, mais aussi, notamment, l'assemblée de Paris, l'assemblée de Milan et l'assemblée de Lisbonne.

Plus concrètement, l'OCDE a identifié trois groupes d'actions principaux pour arriver à l'institutionnalisation. Le premier est la création de mécanismes, de structures. Il s'agit du fondement, des lois, des normes qui vont permettre à ces assemblées, ces conventions ou commissions d'exister. Il s'agit de régulariser, de créer des mandats clairs, de fixer sur le papier combien de citoyens, combien de temps et une rotation, par exemple chaque année. Il s'agit aussi de construire des synergies positives entre les systèmes de délibération par tirage au sort et un système de représentation par élection, pour qu'au final la démocratie participative s'enrichisse de ces exercices.

Le deuxième groupe d'actions est l'enracinement et concerne l'administration. On parle beaucoup de politique, mais il est difficile de mener ce changement sans l'administration. Il s'agit donc de généraliser ces pratiques, de créer une culture au sein de l'administration publique et de créer les infrastructures et les conditions pour que les administrations puissent se lancer dans l'aventure, c'est-à-dire créer des plateformes numériques, des guides, des outils, une formation, qui leur permettent de comprendre mais aussi de participer et de mettre en place les propositions émanant de ce genre d'exercice.

La troisième partie, c'est la création d'une culture de la délibération. Par exemple, en mettant en place un narratif expliquant pourquoi, même si c'est cher, il faut investir dans ce genre d'exercice, dans la démocratie et, surtout, dans des manières plus innovantes d'associer le citoyen aux décisions.

Reproduire ces exercices permettra à plus de citoyens, mais aussi à la société civile, à d'autres types d'acteurs comme la recherche et les think tanks - et, pourquoi pas, dans certains pays ou situations, aux enfants - d'y participer.

Enfin, il faut sensibiliser à ce qui se passe après, c'est-à-dire aux vrais résultats et à l'impact.

On m'a demandé si les commissions bruxelloises ou belges avaient été un succès. Ce n'est pas à moi de le dire, mais leur existence, leur institutionnalisation à travers des normes et des règlements, ainsi que les retombées - convaincre le Sénat, la Chambre des représentants - montrent l'intérêt de poursuivre cet exercice.

Il est aussi intéressant de voir, avec l'institutionnalisation, l'évolution de l'attitude des élus vis-à-vis des citoyens, de ce dispositif et - ce qui est parfois le plus difficile - du partage du pouvoir.

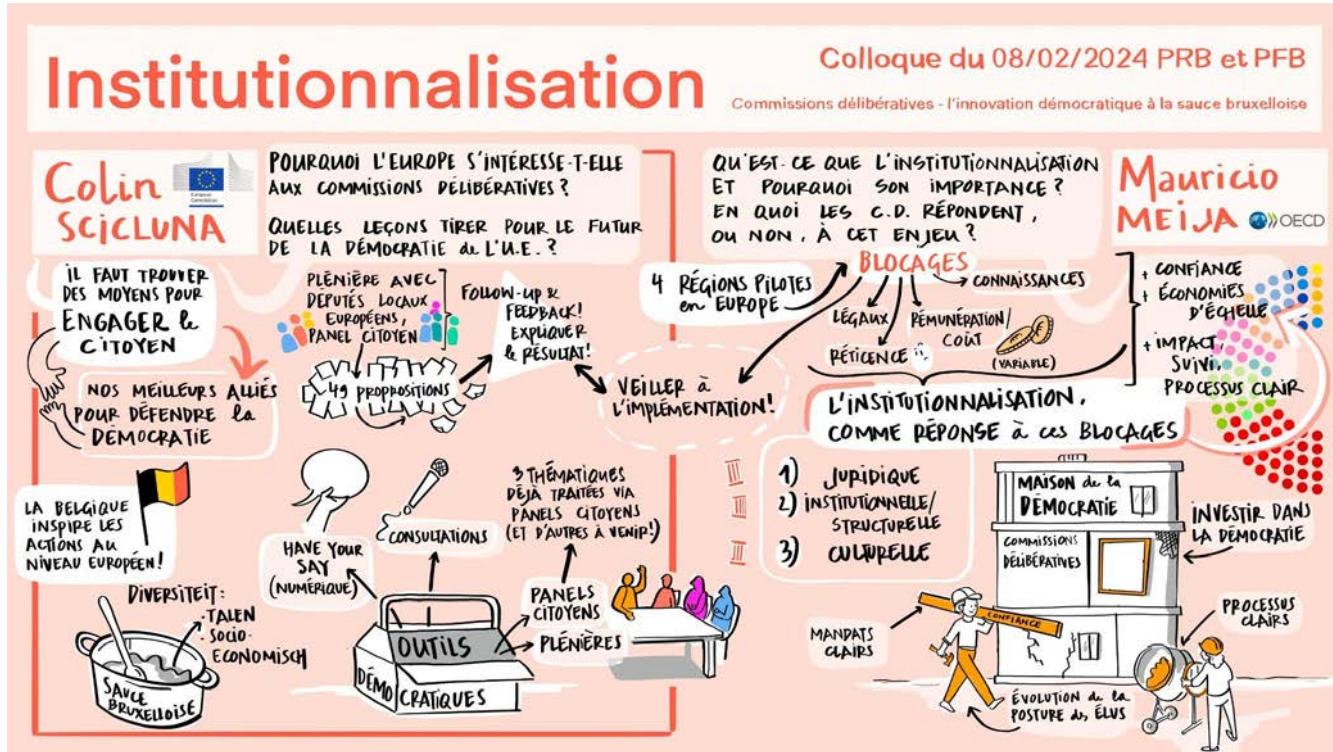
Enfin, je vais profiter de la présence de M. Scicluna pour dire que la plupart des pilotes que nous avons vus au niveau européen nous ont dit que c'était peut-être là qu'il fallait faire des changements. La plupart du temps, quand il est question de tirage au sort, les administrations évoquent le règlement général sur la protection des données (RGPD). Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas en tenir compte, mais peut-être faut-il mettre en place des lignes directrices pour ne pas nuire dans ce cas aux données personnelles.

Il y a aussi la question de la rémunération : combien faut-il payer les citoyens participant ? Peut-être un indice au niveau européen servant de point de comparaison pourrait-il permettre une institutionnalisation généralisée.

Quant aux ressources, un fonds à ce même niveau européen, puisé dans les ressources disponibles, pourrait constituer une piste.

Pour ce qui est des compétences, nous avons visité le Joint Research Center de la Commission européenne en Italie la semaine dernière, que nous pourrions aider à multiplier les lignes directrices et les ressources émanant de toutes les autorités publiques.

(Applaudissements)



©Visual Garden - Judith Du Faux

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Merci pour ce partage d'expérience qui nous a permis de comprendre clairement les trois piliers de l'institutionnalisation, tant le pilier juridique, que nous aborderons dans un instant, que le changement systémique dans l'administration et les institutions et que le changement de narratif et culturel crucial.

Tout comme M. Scicluna avant vous, vous avez en outre soulevé la question du suivi et de l'impact. C'est en effet une dimension importante. Une séquence programmée cet après-midi nous permettra de creuser le sujet.

Vous avez également évoqué l'évolution de la posture des élus. Lors d'une séquence dédiée, nous entendrons tout à l'heure des témoignages de parlementaires qui ont participé aux commissions délibératives et nous expliquerons l'éventuelle difficulté de leur position qui a connu une évolution au fil du processus.

Je vous invite à noter vos questions pour les poser à la fin des présentations.

M. Min Reuchamps, professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Louvain, va maintenant nous rejoindre. Il est l'un des chercheurs de référence en matière de participation et de délibération dans le milieu académique. Depuis 2011, il a coordonné, avec Didier Caluwaerts, la cellule méthodologie et de recherche du G1000, une initiative citoyenne délibérative qui avait

réuni 1.000 citoyens belges. Il a participé à la conception des commissions délibératives et du dialogue citoyen permanent en communauté germanophone. Il est enfin souvent invité à accompagner, observer et évaluer des dispositifs de participation. Il a notamment été garant, récemment, de la convention citoyenne consacrée à la fin de vie en France.

Avec toute cette expérience académique et l'accompagnement de bon nombre de dispositifs, selon vous, y a-t-il une valeur ajoutée à institutionnaliser des processus comme les commissions délibératives ?

Et finalement, ce qui est assez inédit dans cette commission, c'est la mixité entre parlementaires et citoyens. Qu'est-ce que cette mixité peut apporter selon vous ?

L'INSTITUTIONNALISATION À TRAVERS LA SINGULARITÉ DE LA MIXITÉ ET LA PARTICIPATION DES PARLEMENTAIRES ? CONTEXTE INTERNATIONAL ET PREMIERS ENSEIGNEMENTS DES CD ? PAR MIN REUCHAMPS

M. Min Reuchamps (professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain)).- Pour répondre à ces questions, nous allons parler non pas à une seule voix, mais à deux voix. Il n'est pas présent aujourd'hui, mais c'est avec Christophe Niessen que nous avons travaillé pour analyser les questionnaires d'évaluation qui ont été remis et qui ont déjà été évoqués lors de ce colloque. Christophe Niessen, pour les personnes qui ne le connaissent pas, s'est imposé au cours de ces dernières années comme « Monsieur tirage au sort » en Belgique germanophone -d'abord puisqu'il vient de là-, mais aussi en Belgique francophone.

Nous avons eu la chance, grâce aux garants des processus, mais aussi grâce au comité d'accompagnement, d'avoir accès aux questionnaires d'évaluation déjà évoqués et que je vais décrire dans un instant.

Auparavant, je vais vous montrer la qualité des données puisque, pour répondre aux questions qui nous sont posées, nous allons nous baser sur les réponses aux questionnaires. À l'issue de chacune des six commissions délibératives - que vous connaissez maintenant par cœur -, un questionnaire d'évaluation a été livré non seulement aux citoyens, mais aussi aux parlementaires.

Nous voulions nous assurer que les réponses reçues, puisqu'elles reposaient sur une participation volontaire, faisaient sens en matière de représentativité de genre, d'âge, et de langue. Bref, qu'il n'y ait pas uniquement des néerlandophones, des femmes ou des hommes, des jeunes ou des vieux ; que les répondants soient représentatifs par rapport à l'ensemble des participants.

Pour vous donner une idée, pour la première commission délibérative, sur 45 participants, 35 ont répondu, ce qui donne un chiffre de participation de 77 % - et ce chiffre est plutôt bon pour l'ensemble des commissions. Dès lors, les données que nous allons regarder de plus près ont au moins la significativité d'un nombre non négligeable de répondants.

Le but de ce travail était de s'assurer que ceci était également valable pour les parlementaires.

Comme il ressort de la présentation, la principale difficulté réside dans le fait que la taille de l'échantillon est plus réduite : quinze participants au niveau du Parlement régional bruxellois et douze au niveau du Parlement francophone bruxellois.

En ce qui concerne la première commission, onze députés ont répondu, soit un taux de réponse similaire à celui enregistré pour les citoyens. Pour d'autres commissions, ce taux était inférieur, comme dans le cas de la formation en alternance, avec seulement cinq répondants. Le questionnaire pour les parlementaires impliquant un taux de réponse nettement inférieur, chacune des réponses a un impact plus important sur les pourcentages exprimés dans les analyses qui suivent.

Étant donné que l'on peut considérer ces taux comme assez significatifs, permettez-moi d'entrer dans le vif du sujet. Le questionnaire d'évaluation comptait 41 questions fermées (un rapport portant sur l'ensemble des questions est disponible auprès des garants) et une question ouverte, permettant aux répondants d'exprimer leur avis sur la commission délibérative.

Avec ses huit catégories, le questionnaire permettait de se faire une assez bonne idée de ce que les participants ont pensé du processus.

Je vous propose de répondre aux deux questions qui me sont posées en quatre temps. Premièrement, nous verrons ce que les participants pensent des commissions délibératives. Deuxièmement, nous nous interrogerons sur la raison pour laquelle un des groupes a émis un avis moins favorable. Troisièmement, nous verrons ce que les participants par tirage au sort pensent des participants élus, et inversement, car il s'agit d'un élément fondamental de la cohabitation. Quatrièmement, nous analyserons les différences intéressantes notées entre les questionnaires avant et après la sixième commission délibérative.

J'en arrive à mon premier temps : que pensent les participants des commissions délibératives ? Les citoyens ont presque unanimement répondu que c'est une bonne idée de mettre ensemble des citoyens tirés au sort avec des responsables politiques. Chez les parlementaires qui étaient moins nombreux à répondre, le soutien à l'idée est un peu moins fort, mais la moyenne reste tout à fait positive.

Deuxièmement, les répondants ont été invités à se positionner plus spécifiquement sur l'évaluation de la commission délibérative à laquelle ils ont participé. Du côté des citoyens, on remarque que les réponses sont moins unanimes, ce qui démontre que l'évaluation est critique et que c'est un processus vivant. Le soutien est néanmoins manifeste. Du côté des parlementaires, les réponses sont plus variées, mais pour certaines commissions le nombre de répondants est fort petit. Il y a par exemple une sorte de pic, ni négatif ni positif, mais on parle de deux ou trois personnes qui ont cet avis-là.

En résumé, chez les citoyens, l'enthousiasme en général et sur la commission à laquelle ils ont participé en particulier, est un peu plus fort que chez les parlementaires.

Quelles sont les raisons du soutien à la commission délibérative ? Des caractéristiques individuelles peuvent-elles l'expliquer ? La réponse est affirmative, au moins pour un groupe particulier. Ainsi, les hommes parlementaires sont ceux qui soutiennent le moins la commission délibérative. Il y en a parmi nous, et peut-être pourront-ils s'exprimer sur ce point. C'est dans ce groupe que le soutien est le moins marqué. La différence avec les autres groupes est significative. Ils restent néanmoins favorables à l'expérience, mais moins que les autres.

Que pensent des élus les personnes tirées au sort, et vice versa ? Pour y répondre, nous avons posé une double batterie de questions. La première question a été posée à la fois aux citoyens et

aux parlementaires : « La présence des parlementaires a-t-elle permis de nourrir le contenu des discussions ? »

Les citoyens tirés au sort pensent que la présence des autres citoyens est une très bonne chose. Il s'agit donc d'un soutien massif. Il est intéressant de noter que les parlementaires soutiennent aussi la présence des citoyens. Inutile de préciser que les parlementaires sont des citoyens à part entière, mais vous aurez compris la distinction que nous établissons en l'occurrence.

L'évaluation qui figure sur le tableau du dessus montre que les citoyens sont moins enthousiastes quant à la présence des parlementaires qu'ils ne le sont par rapport à celle d'autres citoyens. Mais ils demeurent néanmoins positifs. Le cadran supérieur droit montre une plus grande diversité. En effet, la petite colonne bleue à l'extrême droite témoigne de la plus grande réticence des parlementaires à se juger les uns les autres. D'où cette distribution différente. Cet aspect concerne le contenu des discussions.

Un autre angle d'approche consiste à s'intéresser au bon déroulement de la session qui sous-tend l'apport de contenu et d'expertise. La partie inférieure du graphique montre un soutien manifeste : tant les citoyens que les parlementaires reconnaissent le caractère positif de la présence citoyenne. À cet égard, les parlementaires - mais à nouveau avec un taux de non-réponse plus important - s'interrogent davantage sur leur propre présence.

Enfin, j'en arrive à la dernière question annoncée, relative à l'avant et l'après. Elle porte uniquement sur la sixième commission délibérative, mais peut-être les septième, huitième et suivantes poseront-elles des questions similaires sur la différence entre l'avant et l'après.

Le cas est évidemment particulier, puisque l'on propose aux participants, qu'ils soient tirés au sort ou élus, avant la commission, de dire ce qu'ils pensent d'une situation qu'ils n'ont pas encore vécue. Comme vous allez le voir, il reste cependant utile de comparer l'avant et l'après.

À gauche, on voit que les citoyens pensent qu'il s'agit d'une idée positive, ce que confirme la couleur verte. Cela les intéresse, mais on voit que leur soutien est davantage marqué après, ce qui est réjouissant. Avec les couleurs intermédiaires, vous discernez les mouvements, mais on voit que l'opinion « tout à fait d'accord » s'impose. On voit aussi que les réponses manquantes ont tendance à diminuer, de même - et c'est intéressant -, que l'opinion « pas du tout d'accord », qui figure en rouge.

Si on regarde du côté parlementaire, on constate cette différence déjà évoquée, à savoir un enthousiasme moins marqué. Certains parlementaires vont vers le "plutôt d'accord" ou le "tout à fait d'accord", même si le rouge, donc le "pas du tout d'accord", a tendance à diminuer alors que le « sans réponse » reste stable. On voit donc qu'il y a un effet de la participation, une différence entre l'avant et l'après, car le taux de réponse positive sur cette question augmente.

Deuxième question, toujours uniquement pour la commission délibérative sur le bruit, on voit un effet similaire du côté des citoyens car le taux de tout à fait positif augmente. On peut se dire que les participants tirés au sort ont été prudents et se prononçaient comme "plutôt positif" parce qu'ils ignoraient ce qui les attendait. Et là, on voit que ce groupe diminue, de même que les personnes qui se disaient ni positives ni négatives ou encore les sans réponse.

Côté parlementaire, on voit bien qu'il y avait ce groupe vert un peu réservé ou en tout cas, plutôt positif, qui augmente. Donc les parlementaires qui étaient tout à fait positifs vont le rester en

partie, même s'il y a des transferts, le pourcentage reste en effet le même, alors que le groupe "plutôt positif" va augmenter et être rejoint par des personnes qui se disaient "ni positives, ni négatives" ou qui figuraient parmi les sans réponse.

Voilà un aperçu des questionnaires d'évaluation, j'ai été un peu rapide mais les résultats sont à votre disposition. Je vous laisse avec cette dernière diapositive : "Qu'en pensez-vous" ?

Annexe : [présentation powerpoint](#)

(Applaudissements)

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Merci beaucoup d'être revenu sur ces questionnaires d'évaluation tout au long des commissions délibératives. On voit que c'est un outil important, avec le fait que la recherche soit mêlée à l'analyse de ce type d'expérimentation. Les réponses ne sont pas toujours concordantes entre citoyens et parlementaires, mais c'est justement intéressant d'analyser ces dissensus.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Julian Clarenne, vous êtes professeur invité en droit constitutionnel à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) Université Saint-Louis - Bruxelles. Vous êtes également chercheur post-doctoral à l'UCLouvain. Vous travaillez actuellement sur les questions de responsabilité politique dans le cadre d'un projet de recherche du Fonds de la recherche scientifique (FNRS) intitulé « Les institutions représentatives en quête de confiance ». Vous êtes spécialiste des questions de droit parlementaire et de participation citoyenne et, dans votre thèse, vous vous êtes intéressé à l'intégration des outils de participation et de délibération dans le droit. L'ouvrage tiré de votre thèse sera publié ce mois-ci.

Pouvez-vous faire un état des lieux de l'intégration de la participation dans le droit ? Quels sont les obstacles et les opportunités au niveau juridique ? Quel est l'intérêt d'inscrire la participation dans le droit ? Cela pourrait-il donner plus d'impact aux recommandations et productions issues des commissions délibératives ou d'autres démarches ?

LES OBSTACLES ET OPPORTUNITÉS JURIDIQUES À L'INSTITUTIONNALISATION EN BELGIQUE ? PAR JULIAN CLARENNE

M. Julian Clarenne (professeur invité en droit constitutionnel de l'UCLouvain Saint-Louis-Bruxelles).- Tout d'abord, je souhaite féliciter les organisateurs de ce colloque ainsi que les membres des assemblées parlementaires bruxelloises. En effet, vous avez réussi à sortir du labyrinthe constitutionnel qui se dressait devant vous au moment de vouloir institutionnaliser les commissions délibératives.

Permettez-moi de revenir en décembre 2019, au moment où le Parlement bruxellois, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (ARCCC) et le Parlement francophone bruxellois (PFB) adoptent, dans leur règlement respectif, la possibilité de créer des commissions délibératives. Ce nouveau processus délibératif s'inscrit dans la foulée de l'institutionnalisation d'un autre processus délibératif, quelques mois auparavant, à savoir le décret du 25 février 2019 instituant un dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone.

Au moment de l'inscription, dans le règlement des assemblées parlementaires bruxelloises, de la possibilité de créer des commissions délibératives, le fait de passer par la voie réglementaire, et non par la voie législative ou décrétale, comme l'a fait la Communauté germanophone, suscite

peu d'émotion. Seuls quelques juristes poseront un regard interloqué mais bienveillant sur la question. L'heure est avant tout au constat heureux de la possibilité de poursuivre ce mouvement d'institutionnalisation de la démocratie délibérative au niveau belge.

Et pourtant, l'avènement de ces commissions délibératives bruxelloises s'est opéré dans un cadre constitutionnel particulièrement peu accueillant. Sur le plan politique, la Constitution belge cantonne en effet le citoyen au rôle relativement limité d'électeur, de pétitionnaire ou encore - de manière formelle - de participant à une consultation populaire régionale. Elle est donc imprégnée d'une logique particulièrement représentative, qui laisse assez peu de place à l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée l'institutionnalisation des commissions délibératives bruxelloises. Le Parlement bruxellois a donc avancé dans un labyrinthe constitutionnel miné par une série d'impasses mais qui regorgeait aussi de passages secrets, autant d'obstacles ou d'opportunités juridiques que je vous propose d'explorer.

Au moins quatre obstacles, que les parlementaires bruxellois ont réussi à surmonter, se sont présentés à l'institutionnalisation des commissions délibératives.

Le premier était l'impasse constitutionnelle, soit l'impossibilité de confier à des citoyens non élus une parcelle du pouvoir législatif. La Constitution empêche en effet un citoyen tiré au sort de jouer un rôle dans l'exercice des pouvoirs car, selon son article 33, alinéa 2, « tous les pouvoirs sont exercés de la manière établie par la Constitution ». Cela signifie que le pouvoir législatif, en particulier, doit s'exercer conformément aux dispositions constitutionnelles existantes.

Et que constate-t-on ? Que cette disposition constitutionnelle existante ne réserve aucune place au citoyen. Il est donc clairement exclu, au regard du droit constitutionnel, de conférer à ce stade, à des tiers au Parlement, une parcelle du pouvoir législatif ; sauf, évidemment, à réviser la Constitution.

Cela, c'est l'obstacle. On voit directement bien l'opportunité derrière l'obstacle : une technique de participation citoyenne est possible et peut voir le jour sans qu'il soit nécessaire de réviser la Constitution, pour autant que cela n'affecte pas la manière dont les pouvoirs sont exercés.

Il était donc possible de créer un organe délibératif, des commissions délibératives, à ceci près qu'il fallait, dans ce cas-là, ne pas leur confier un pouvoir décisionnel, ne pas leur permettre de décider dans le cadre d'un processus législatif, mais les cantonner à un pouvoir consultatif. C'est cette fenêtre d'opportunité qui a été saisie par les parlementaires bruxellois, par les assemblées bruxelloises, ce qui explique que les commissions délibératives n'aient pas de véritable pouvoir de décision, mais uniquement un pouvoir consultatif.

Le deuxième obstacle est l'impasse législative, l'impossibilité de créer des organes de délibération citoyenne au sein du Parlement par la voie législative. Je m'explique. Deux principes constitutionnels faisaient en réalité barrage à la possibilité de passer par la loi pour instituer les commissions délibératives.

Le premier est le principe dit de l'autonomie constitutive. Je simplifie, car c'est un peu technique. C'est le pouvoir d'auto-organisation d'une entité fédérée. C'est la possibilité pour une entité fédérée de fixer ses propres règles de fonctionnement et d'organisation. Autonomie constitutive qui n'est pas totale dans le chef des entités fédérées au niveau belge. Elle est limitée, balisée, par

le législateur fédéral et est même inexistante en ce qui concerne la Commission communautaire française, et donc en ce qui concerne le fonctionnement, par exemple, du Parlement francophone bruxellois.

Le législateur bruxellois ne pouvait donc pas invoquer l'autonomie constitutive pour créer des commissions délibératives.

Le deuxième principe est celui de l'autonomie parlementaire. Il implique que les assemblées parlementaires sont les seules à pouvoir régler leur fonctionnement et leur organisation par la voie de leur règlement d'assemblée. Le législateur ne peut pas intervenir dans ce cadre, en principe. Il ne peut créer un nouvel organe parlementaire et lui confier des compétences, ni régler la manière dont ces compétences seront exercées dans ledit organe. Face à cette impasse législative, le Parlement bruxellois et le Parlement francophone bruxellois passent par le règlement d'assemblée.

Il existe toutefois un troisième obstacle, à savoir l'impasse réglementaire. Il s'agit de l'impossibilité de conférer de véritables droits de participation - « droits subjectifs », en droit constitutionnel - aux citoyens tirés au sort par la voie réglementaire. Les dispositions du règlement d'assemblée ne permettent pas de produire des effets juridiques sur des tiers au Parlement, en l'occurrence des citoyens tirés au sort. Cela se justifie par ledit principe de légalité, qui vise à protéger les droits fondamentaux de l'ensemble des citoyens.

C'est le serpent qui se mord la queue. Le législateur n'est pas habilité à instituer un nouvel organe parlementaire et il faut donc passer par la voie réglementaire pour créer des commissions délibératives. L'intervention du législateur est nécessaire pour conférer des droits de participation aux citoyens tirés au sort. Or le législateur n'est pas habilité à créer un nouvel organe délibératif.

Comment les assemblées parlementaires bruxelloises sortent-elles de cette impasse ? En assumant la nature précaire des droits conférés aux citoyens tirés au sort. On doit donc reconnaître des droits dans le règlement d'assemblée, mais ces droits ne peuvent, par exemple, pas être invoqués en justice s'ils ne sont pas respectés.

Et donc, cela signifie que le droit qu'ont les citoyens tirés au sort d'être indemnisés pour leur participation, le droit qu'ils ont d'obtenir le suivi des recommandations d'une commission délibérative, sont de nature précaire et dépendent de la bonne volonté du parlement de respecter les normes auxquelles il s'est auto-contraint.

Il y a une petite nuance à apporter : il y a bel et bien une intervention législative dans le cadre du régime juridique des commissions délibératives, qui a eu lieu un peu tardivement en réalité. Elle concerne la question de l'accès au registre national pour procéder au tirage au sort.

Une nouvelle fois, au nom de l'exigence de légalité, il fallait en principe qu'il y ait une base légale pour pouvoir accéder au registre national et procéder au tirage au sort. Ce recours à la base légale n'a pas été opéré immédiatement : la ministre de l'Intérieur, chargée de donner accès au registre national au parlement, a considéré dans un premier temps que ce n'était pas un problème. Et puis, chemin faisant, elle est revenue sur cette autorisation. Il a donc fallu rectifier le tir et adopter, en l'occurrence, une ordonnance conjointe qui permet donc au parlement d'avoir accès au registre national pour procéder au tirage au sort.

Enfin, l'obstacle n° 4 : l'impasse organique. Une nouvelle impossibilité, celle de créer des commissions parlementaires composées de citoyens tirés au sort. Les parlements fédérés sont en réalité soumis à une exigence légale qui leur impose que les commissions parlementaires soient composées en respectant le principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques. Cela signifie, par incidence, que les commissions parlementaires doivent être exclusivement composées d'élus.

La solution trouvée par les assemblées parlementaires bruxelloises a été de créer un organe parlementaire ad hoc, qui est en réalité un organe parlementaire composé de parlementaires et où les citoyens tirés au sort ont le statut d'invité et possèdent un pouvoir d'avis.

Vous aurez remarqué que les commissions délibératives ne disposent que d'un pouvoir de recommandation. Nous parlons de pouvoir d'avis sur les recommandations parce que seuls les parlementaires ont véritablement le pouvoir d'adopter les recommandations définitives. Autrement dit, les citoyens tirés au sort ont un pouvoir d'avis sur le pouvoir d'avis. Voilà toute une série d'obstacles qui achèvent d'expliquer la structure quelque peu originale sur le plan juridique des commissions délibératives et qui permettent de comprendre comment le Parlement bruxellois a réalisé cette gymnastique pour permettre l'institutionnalisation des commissions délibératives.

Pourrait-on aller plus loin ? Existe-t-il encore des passages secrets inexplorés permettant de poursuivre, d'améliorer et d'élargir les pouvoirs de ces commissions délibératives ? Oui, il y a certainement de la place pour un peu de créativité juridique, pour une interprétation plus souple d'un cadre constitutionnel particulièrement obsolète en matière de démocratie.

Mais il me paraît clair qu'il est impérieux aujourd'hui de réviser la Constitution. C'est nécessaire, tout simplement pour consolider et sécuriser les mécanismes existants, que ce soit au niveau bruxellois, au niveau wallon ou au niveau germanophone, et maintenant également au niveau fédéral. Mais aussi pour que le constituant prenne le temps de définir la direction qu'il veut prendre en matière de renouveau démocratique et d'ouverture de la démocratie représentative aux nouveaux outils délibératifs.

(Applaudissements)

Institutionnalisation

Colloque du 08/02/2024 PRB et PFB

Commissions délibératives - l'innovation démocratique à la sauce bruxelloise

Min REUCHAMPS
UCLouvain

L'INSTITUTIONNALISATION À TRAVERS LA SINGULARITÉ DE LA MIXITÉ ET LA PARTICIPATION DES PARLEMENTAIRES. CONTEXTE INTERNATIONAL ET 1^{ERS} ENSEIGNEMENTS DES C.D.

QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION :
► CIToyENS ► PARLEMENTAIRES

SATISFACTION de la PRÉSENCE MUTUELLE CIToyEN·NE·S / PARLEMENTAIRES

QUE PENSEZ-VOUS DES C.D. ?

POURQUOI ?

HAUT TAUX de RÉPONSE !

ANALYSE des RÉPONSES SELON LA CATÉGORIE du RÉPONDANT

Où PARLEMENTAIRES SOUTIENNENT UN PEU MOINS L'EXPÉRIENCE, MAIS GLOBALEMENT POSITIVES

UNE ÉVOLUTION POSITIVE CHEZ CIToyENS & PARLEMENTAIRES

AVANT / APRÈS?

LES OBSTACLES ET OPPORTUNITÉS JURIDIQUES À L'INSTITUTIONNALISATION

FÉLICITATIONS ! VOUS AVEZ REUSSI À SORTIR DU LABYRINTHE !

AUTONOMIE et POSSIBILITÉ de CONTOURNER les RESTRICTIONS LÉGALES, UN OBSTACLE mais aussi un DÉFI !

IMPASSE & PASSAGES SECRÈTS

1) IMPASSE INSTITUTIONNELLE
Participation des CIToyENS VOIX CONSULTATIVE plutôt que DELIBÉRATIVE / DÉCISIONNELLE

2) IMPASSE LÉGISLATIVE
RÈGLEMENT D'ASSEMBLÉE

3) IMPASSE RÉGLEMENTAIRE
DROITS PRÉCAIRES et L'IMPACT DÉPEND de L'ENGAGEMENT POLITIQUE ET de LA VOLONTÉ des INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES !

4) IMPASSE ORGANIQUE
"CIToyEN INVITÉ" → CRÉATION D'1 ORGANE PARLEMENTAIRE

NECESSITÉ d'ADAPTATIONS CREATIVES POUR INTÉGRER CES INNOVATIONS DÉMOCRATIQUES

CONTOURNER les OBSTACLES

©Visual Garden - Judith Du Faux

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Je vous remercie d'être revenu sur ces différentes impasses. Vous en avez cité quatre et rappelé les gymnastiques qu'il a fallu faire pour pouvoir prendre pour trouver des solutions et contourner ces impasses.

Le pouvoir de vote est également une question qui est largement revenue dans les contributions des groupes politiques sur les commissions délibératives. Nous parlerons certainement tout à l'heure sur le fait de ne disposer, pour les citoyens, que d'un pouvoir consultatif sur le vote des recommandations.

Nous disposons d'environ une demi-heure pour procéder à une séquence de questions-réponses. Peut-être pouvez-vous regarder les facilitations graphiques de Judith Dufaux.

QUESTIONS/RÉPONSES

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Je rappelle les différentes interventions : Colin Scicluna nous a parlé du niveau européen, avec les conférences sur l'avenir de l'Europe et l'importance d'avoir des mécanismes de démocratie délibérative y compris au sein de l'Union européenne; Mauricio Mejia, de l'OCDE, nous a rappelé ce qu'était l'institutionnalisation et comment ses grands piliers pouvaient provoquer un changement systémique dans la manière de concevoir les politiques publiques; Min Reuchamps est revenu sur les questionnaires d'évaluation des commissions délibératives et les différentes questions posées comme que pensez-vous des commissions délibératives et pourquoi ? Il a procédé à une analyse des réponses par catégorie de répondants et du questionnaire avant/après où on voit une évolution positive chez les citoyens et chez les

parlementaires. Et enfin, Julian Clarenne a abordé les obstacles et opportunités juridiques de l'institutionnalisation avec ses différentes impasses constitutionnelles, législatives, règlementaires et organiques. Cela vous a-t-il donné des idées de questions pour nos quatre intervenants ?

Membre du public 1.- Je suis membre de Dreamocracy, qui est l'organisation qui s'est occupée de l'animation de la première commission délibérative au Parlement de Wallonie. Question pour le professeur Min Reuchamps à propos de l'évaluation des séances. Il y a eu, semble-t-il, une évolution dans la méthode d'animation au fur et à mesure des commissions délibératives, notamment pour mieux intégrer la participation des élus aux côtés des citoyens. Cette adaptation a-t-elle eu une influence positive sur la perception du rôle des parlementaires aux côtés des citoyens ?

M. Polydor-Edgar Kabeya.- Monsieur Clarenne, en suivant le fil conducteur de votre exposé - par ailleurs fort intéressant et éclairant - et en tenant compte du fait que l'assemblée francophone bruxelloise a pu trouver une gymnastique pour que ce dispositif puisse être institutionnalisé, la Constitution n'étant pas révisée, les assemblées délibératives sont-elles constitutionnelles ou anticonstitutionnelles ?

Permettez-moi de me présenter : je suis Polydor-Edgar Kabeya, consultant en médias et communication, et rédacteur en chef de la revue zaïro-congolaise « Palabres », éditée à Paris. Je participe à la commission « Insertion professionnelle ».

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Y a-t-il également une question pour Colin Scicluna ? J'ai cru comprendre que vous deviez nous quitter : c'est donc l'occasion de la poser.

Membre du public 2.- Sur la question des obstacles légaux, dans ce que fait l'OCDE, pensez-vous pouvoir avoir une approche internationale, ou vous focalisez-vous à chaque fois sur le cadre légal du pays concerné ?

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Y a-t-il une dernière question adressée à M. Colin Scicluna pour la Commission européenne ? Nous pouvons alors commencer par les questions de Min Reuchamps sur l'évaluation et l'adaptation de la méthodologie.

M. Julian Clarenne (professeur invité en droit constitutionnel de l'Université Saint-Louis-Bruxelles).- Anticonstitutionnel ou pas, je pense que personne, aujourd'hui, dans le monde des constitutionnalistes, n'est en mesure de dire que c'est anticonstitutionnel en raison des opportunités que les Parlements bruxellois ont saisies. Il faut toutefois rester modeste en tant que juriste parce qu'il s'agit d'un domaine tout à fait nouveau qui soulève des questions inédites et diverses interprétations sont possibles. Personnellement, je pense que les solutions trouvées à Bruxelles sont plus satisfaisantes sur le plan constitutionnel que le décret citoyen germanophone. Pourquoi ? Parce que la communauté germanophone est passée par la voie législative, ce qui est plus susceptible d'être critiqué. Il y a d'ailleurs une réforme en cours de ce décret en vue de retirer une série de dispositions et de les mettre dans le règlement. Donc, selon moi, le Parlement bruxellois a opté pour la bonne solution.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- C'est vrai qu'à l'aune de l'histoire de la démocratie représentative, il reste beaucoup de choses à inventer sur la participation et comment la faire entrer dans le droit. La dernière question était pour Mauricio Mejia.

M. Mauricio Mejia (analyste politique auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques).- Oui, pour savoir si nous travaillons au niveau national ou international. Dans le cas des pays, nous donnons des conseils très précis. Nous l'avons fait au Brésil et en Colombie et pour le pays basque, nous allons publier une feuille de route pour l'institutionnalisation des assemblées délibératives. Mais chaque pays étant différent, nous ne pouvons pas faire de recommandation générale. Nous pouvons ceci dit renvoyer à des bonnes pratiques ou indiquer la marche à suivre comme par exemple adopter une loi pour résoudre un problème précis.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous allons faire un deuxième tour de questions.

Michel Cordier (représentant du Forum pour la transition).- Je suis l'un des promoteurs du projet Burgerparlement et du Forum pour la transition.

Quel est le coût d'une commission délibérative ? Avez-vous une idée du budget nécessaire ?

François-Xavier Lefebvre (Agora).- Nous avons beaucoup parlé de créativité institutionnelle et de l'importance de réviser la Constitution. Serait-il possible de coupler ces deux éléments et d'utiliser des procédés de démocratie délibérative pour, justement, réviser la Constitution ? Comment les dispositifs existants pourraient-ils être utilisés pour ce faire ?

Membre du public 3, éducatrice spécialisée dans une école citoyenne.- Le questionnaire d'évaluation consiste en 41 questions fermées. Est-il prévu de réaliser une évaluation plus qualitative basée sur des entretiens, par exemple ?

M. Stéphane Vansantvoet (garant des commissions délibératives pour le PRB).- La question du coût m'est très souvent posée. Il est d'environ 90.000 euros par commission délibérative, auxquels il faut ajouter les prestations des personnels en soirée ou le week-end. Ce dernier élément ne génère pas de coût direct, car les personnels ne sont pas payés plus le week-end ou les jours fériés. Par contre, ils récupèrent les heures prestées pendant ces périodes.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Il est utile de souligner que le processus participatif a un coût.

M. Stéphane Vansantvoet (garant pour le PRB).- Le montant de 90.000 euros représente le coût global couvrant l'animation, le défraiemment des citoyens, la production de documents, les frais d'interprétation, etc.

M. Mauricio Mejia (analyste politique auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques).- Il me semble intéressant de mettre cela en perspective. À titre de comparaison, en France, l'assemblée citoyenne consacrée à la fin de vie a coûté 4,2 millions d'euros. Certes, la taille de l'assemblée était beaucoup plus grande. En Espagne, le coût d'un jury de 35 personnes s'est élevé à 217.000 euros. En Californie, un budget de 455.000 dollars a été alloué pour un jury de 36 personnes. Pour le Brésil, on trouve un montant de 35.000 dollars. Les chiffres sont donc très variés.

M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement francophone bruxellois).- Étant donné que la question revient régulièrement sur les réseaux sociaux ou au Parlement, j'aimerais savoir combien coûterait le fait de ne pas mettre en place de tels processus.

Membre du public 4.- Je me pose la même question que le Président du Parlement francophone bruxellois. Il serait intéressant d'y apporter une réponse.

M. Min Reuchamps (professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Louvain).- S'agissant de l'analyse qualitative, avec Christoph Niessen, nous n'avons pas mené de telle évaluation. Il faudrait plutôt demander au comité d'accompagnement si son évaluation comportait un volet qualitatif.

S'agissant du coût, pour faire une comparaison très limitée au niveau de la Belgique : le coût d'un vote électoral est évalué à 1,5 euro, et peut monter jusqu'à 4 euros en cas de vote électronique.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Qu'en est-il de la révision de la Constitution à l'aide d'outils de démocratie délibérative ?

M. Julian Clarenne (professeur invité en droit constitutionnel de l'Université Saint-Louis-Bruxelles).- Il faudra d'abord réviser la Constitution pour pouvoir modifier la procédure de révision de la Constitution. Toutefois, en dehors de ce cadre un peu fermé, il est possible de développer des initiatives d'emblée pour accompagner le processus de révision de la Constitution.

C'était d'ailleurs l'objectif du gouvernement Vivaldi à travers la plateforme de consultation citoyenne en ligne sur une future 7e réforme de l'État. Cette consultation a bien eu lieu et était censée déboucher sur l'organisation de mini publics citoyens. Des membres du comité scientifique qui ont accompagné la plateforme de consultation sont présents et vous expliqueront pourquoi le processus n'est pas passé à l'étape suivante prévue dans l'accord de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, il est donc tout à fait envisageable d'organiser une assemblée citoyenne qui refléchira sur une révision de la Constitution.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Cela pourrait être le sujet d'une future démarche.

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Monsieur Reuchamps, j'ai participé à deux commissions, et au début et à la fin, les députés reçoivent un questionnaire et répondent à l'enquête. Les députés qui sont présents y ont accès directement et sont peut-être plus enclins à répondre, même si d'autres députés figurent sur la liste dont 15 députés du Parlement bruxellois et 12 du Parlement francophone bruxellois. Tous ne sont pas présents à toutes les réunions et certains ne viennent jamais. Le citoyen doit en être informé.

Néanmoins, des rappels ont été envoyés à tous les députés. Quels députés ont-ils répondu à cette enquête ? Pouvez-vous nous communiquer le nombre ? Je suppose que l'enquête est globale et vise toutes les commissions délibératives, et pas chaque commission, ce qui permet d'avoir un échantillon de participants plus large.

Antoine Thill (assistant de recherche à l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis, représentant de l'initiative Écoscore européen).- Je m'intéresse fortement à ces processus. J'avais déjà pu lire le désarroi de certains citoyens quant au manque de suivi. Au niveau bruxellois, ces cinq ou six commissions délibératives ont-elles déjà débouché sur des initiatives législatives ?

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous pourrions commencer à répondre à cette question mais une séance est prévue cet après-midi, dédiée spécifiquement au suivi. Votre question aura donc toute sa place lors de cette séance.

Laurent (citoyen).- Si le résultat du suivi sur le site democratie.brussels n'est pas concret, à qui puis-je m'adresser ?

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Une fois de plus, nous reviendrons sur le thème du suivi lors de la séance de cet après-midi.

De heer Luis H. (deelnemer aan een overlegcommissie).- Ik heb een vraag voor de heer Min in verband met de 45 parlementsleden en de 15 parlementsleden die aanwezig moeten zijn. Zoals het parlementslid al zei, zijn ze vaak niet aanwezig, maar aan het einde van de commissie komen ze dan beslissen. Ik vind dat echt niet kunnen.

Ik was samen met Ingrid aanwezig tijdens de overlegcommissie Biodiversiteit. We hebben een week samengewerkt en na die week komen parlementsleden een beslissing nemen zonder eerder aanwezig te zijn geweest. Na de commissie worden de namen van de parlementsleden vermeld en die van ons niet. Ik vind dat niet eerlijk.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- On peut garder les deux questions sur le suivi pour cet après-midi et prendre la dernière question de M. Foki.

Jean-Paul Foki (permanent au Centre d'information et d'éducation populaire).- Je m'occupe des thématiques et des enjeux liés aux élections. Nonobstant l'expertise en procédure et en thématiques, eu égard aux six commissions, les citoyens se sentent proches des thématiques qu'elles abordent et peuvent un peu mieux les comprendre, mais ils ne connaissent pas l'envers des enjeux politiques.

Comment les experts en thématiques font-ils en sorte que certaines thématiques très importantes débattues au parlement le soient aussi en commission, et que le citoyen puisse s'en imprégner et en être acteur ?

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Cela nous offre une transition avec les questions d'inclusion que nous allons aborder en début d'après-midi - comment faire pour que toutes les personnes présentes dans les commissions se sentent légitimes et puissent participer de manière la plus équitable possible ?

Nous pouvons prendre les questions sur l'évaluation pour Min Reuchamps.

M. Min Reuchamps (professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Louvain).- Nous ne savons pas qui a répondu, nous ne cherchons pas à le savoir, donc les réponses sont bien anonymes.

Par contre, nous savons que globalement, 50 % des parlementaires participants ont répondu. C'est rassurant d'une certaine façon, mais il est certain qu'une personne qui n'a pas participé pourrait décider de répondre au questionnaire. Pour autant, ce n'est généralement pas le cas. À mon avis, il y a une corrélation assez forte entre participation et réponses.

Cela me permet d'arriver à la deuxième question. Du côté des parlementaires, le fait de pouvoir être ou de ne pas pouvoir être présent fait effectivement partie du processus. C'est là où l'on voit

l'imperfection et la particularité des commissions délibératives : quelque chose que l'on connaît bien - une assemblée citoyenne -, où s'insère un processus parlementaire.

C'est ce qui fait potentiellement sa force et sa faiblesse. En Communauté germanophone, il y a beaucoup de réflexions sur le moment où les parlementaires doivent arriver dans le processus - puisque on y a décidé de ne pas commencer avec les parlementaires. Mais après cinq assemblées, l'on se demande s'ils n'arrivent pas trop tard dans le dispositif. Il ne faut pas non plus qu'ils arrivent trop tôt : c'est là qu'il y a matière à réflexion.

Enfin, en ce qui concerne les thématiques, comme je le dis souvent - et cela fait écho à ce que Julian Clarenne vient de dire -, je rêve d'une commission fédérale mixte sur l'article 195 qui préside à la révision de la Constitution : c'est un beau thème, certes technique, mais sur lequel on a besoin à la fois de parlementaires et de personnes tirées au sort.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Le comité d'accompagnement souhaite-t-il réagir à la question sur la manière d'apporter l'expertise à l'ensemble du groupe ?

M. Nino Junius (onderzoeker aan de Vrije Universiteit Brussel).- Cette question est liée à l'inclusion et à la diffusion de l'information. Participez pourra répondre à cette question technique.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- La réunion de ce matin est close. Merci à tous et toutes pour vos questions et interventions.

Nous nous retrouvons à 13h30 pour continuer avec les discussions concernant l'inclusion et le suivi.

troisième thématique

INCLUSION

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Het tweede deel van dit colloquium gaat over inclusie. Het doel van de overlegcommissies is om de burger centraal te plaatsen in het democratische debat. Daarbij is de vraag welke burger dat moet zijn. Is dat alleen de goed geïnformeerde burger of willen we alle mensen daarbij proberen te betrekken, ook personen die net ver van het parlement staan. De volgende vraag luidt dan hoe je dat doet. Je kan mensen wel uitnodigen in het parlement, maar volstaat dat om ze werkelijk bij het debat te betrekken? Welke mogelijke drempels verhinderen dat? Welke uitdagingen zijn er op het vlak van inclusie?

Om dieper in te gaan op die vragen hebben we een aantal experts uitgenodigd, evenals een aantal personen die betrokken waren bij deze overlegcommissies. De eerste deskundige is mevrouw Nabilla Abbas, research officer voor de Federation for Innovation in Democracy. Dat is een netwerk van democratische innovatie die regeringen en ngo's adviseert over het principe van burgerinspraak.

Mevrouw Nabilla Abbas promoveerde op een proefschrift over participatieve modellen, onder meer in Tunesië. Ze heeft gedoceerd aan de faculteit Sciences Po in Rennes en Aken.

QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DE L'INCLUSION ? QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE DIFFÉRENTES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES ? PAR NABILA ABBAS

Mme Dr. Nabila Abbas (research officer, Federation for Innovation in Democracy (FIDE)).- Je vous remercie pour votre invitation. J'aborderai les enjeux de l'inclusion et la manière dont des expériences internationales ont essayé de les surmonter. Je me concentre aujourd'hui sur le recrutement en raison du temps limité, mais pour avoir une vision globale de l'inclusion, il est également nécessaire de réfléchir aux techniques pour rendre les délibérations et la facilitation aussi inclusives que possible.

Les processus participatifs et délibératifs attirent notamment une classe moyenne qui dispose d'argent, d'éducation, d'information et de temps. Ce phénomène est assez répandu. Pourtant, il témoigne d'un manque de diversité et d'inclusion dans l'engagement civique, à même de remettre en question la légitimité de ces mêmes dispositifs. Certains groupes démographiques ont tendance à y être surreprésentés, alors que d'autres y sont sous-représentés, voire pas représentés du tout. Une série d'obstacles socio-économiques, linguistiques, culturels, de genre et physiques doivent être surmontés pour garantir que tous les groupes sociaux soient inclus dans ces dispositifs.

Dans le processus de délibération, la première technique de sélection des participants est le tirage au sort. Si ce dernier donne à chacun la même chance d'être choisi et peut amener des groupes diversifiés à participer, y compris sous-représentés, il ne garantit pas que toutes les personnes invitées puissent effectivement participer à la délibération.

Permettez-moi de commencer par une petite définition de l'inclusion en faisant appel à la philosophe américaine Iris Marion Young, pour qui l'inclusion signifie que tous les membres d'une communauté politique donnée devraient idéalement exercer une influence égale sur le débat et la prise de décision au sein de cette même communauté.

Pourquoi l'inclusion est-elle alors importante, notamment dans des dispositifs délibératifs ? Il faut retenir qu'il ne s'agit pas uniquement d'un idéal général d'égalité des chances, mais aussi d'une exigence spécifique à des procédures délibératives.

En effet, l'idée fondamentale de la démocratie délibérative est que la délibération doit obtenir de meilleurs résultats et qu'elle sera plus riche et plus diversifiée si elle a recours au plus grand nombre possible de points de vue. Elle a besoin d'une richesse de perspectives, d'opinions, de points de vue, afin d'assurer son bon déroulement et sa qualité.

Parallèlement, ces mêmes procédures qui ont besoin d'inclusion et de diversification sont paradoxalement celles qui constituent des obstacles plus importants à la participation dès lors qu'elles reposent largement sur le dialogue, l'échange des argumentations, la défense d'argumentations auprès des pairs, et peuvent par conséquent renforcer des effets discriminatoires d'inégalités sociales.

La réussite des délibérations dépend de la diversité des personnes présentes dans la salle et de l'attention accordée à leurs propos. Pour que ces personnes soient présentes dans la salle et pour que leurs voix soient correctement entendues, le tirage au sort ne suffit pas à lui seul.

J'ai listé différents facteurs (*cf. présentation ci-après*) qui peuvent défavoriser une personne, pour comprendre qui sont les populations marginalisées et surreprésentées dans les dispositifs participatifs et délibératifs. En effet, il ne faut pas prendre ces facteurs individuellement, mais plutôt dans leur intersectionnalité. Ainsi, lorsque l'on accumule plusieurs facteurs, la probabilité de voir qu'une personne est défavorisée est accrue.

Je vais sauter les différents obstacles, ou passer très rapidement parce que je me rends compte que je n'aurai pas assez de temps. Mais on peut y revenir pendant la discussion.

Les obstacles à la participation au processus délibératif sont nombreux. Il y a des obstacles socio-économiques, linguistiques, mais aussi culturels, c'est-à-dire le fait de se retrouver dans un dispositif où on a peur, l'impression que des visions culturellement différentes ne seront peut-être pas partagées par les autres, un désenchantement à l'égard de la politique, donc la conviction que nos opinions de toute manière ne comptent pas. À cause de ces obstacles, il est possible que les personnes concernées ne viennent pas aux délibérations. Il existe des obstacles liés au genre et aussi au format délibératif si celui-ci est trop complexe, trop élitiste ou trop bureaucratique.

Je passe aux exemples d'un recrutement inclusif. La première recommandation est de combiner différentes méthodes de sensibilisation et de recrutement, donc de faire dans un premier temps un tirage au sort, et par exemple de suréchantillonner certains groupes. Cela veut dire que si vous savez qu'il y a, dans la communauté dans laquelle vous voulez organiser une délibération, certains groupes qui sont moins susceptibles de participer, qui ont une moindre probabilité de répondre à l'invitation, il faut tout simplement augmenter leur quota. Vous invitez plus de personnes de la population dont vous pensez qu'elle viendra moins au dispositif, pour favoriser leur participation. Vous pouvez leur réservé plus de places au sein de ce dispositif pour faire en sorte qu'elles puissent réellement exprimer leur position.

Ceci a été expérimenté dans de nombreuses assemblées, notamment l'Assemblée du climat au Royaume-Uni en 2020, où 80 % des participants ont été tirés au sort à partir du Royal Mail, alors que 20 % ont été tirés au sort dans des zones qui ont été ciblées auparavant, notamment l'Irlande du Nord, en réservant à ces personnes plus de places, plus de sièges, pour garantir leur participation.

Une autre méthode peut être d'adopter une méthode de recrutement qui est plus personnalisée, plus sensibilisée et ciblée. Par exemple, aller frapper à la porte des gens, recruter des personnes dans la rue. Cela peut être une façon plus efficace de recruter les personnes que par lettre, cela peut aussi être une bonne occasion pour voir à quels obstacles sont confrontés les personnes, pourquoi elles ne répondent pas aux lettres, pourquoi elles ne peuvent pas participer, et comment les organisateurs peuvent leur offrir un moyen de participer.

Plusieurs exemples peuvent illustrer cela, notamment l'Assemblée citoyenne et populaire à Poitiers, en France. Ils ont mis sur pied un dispositif diversifié, c'est-à-dire qu'ils ont ouvert l'assemblée à tout le monde qui voulait passer et participer, et ils ont, dans un deuxième temps, tiré au sort 100 citoyens. Pour remplir en quelque sorte, à base du cadastre, l'assemblée avec ces 100 citoyens et les recruter, ils sont allés toquer à la porte de 260 résidents. Ils peuvent à ce moment-là expliciter la procédure, répondre à des questions, rassurer les gens, etc.

L'association allemande Es geht LOS a perfectionné une autre méthode. Elle envoie à tout le monde une lettre d'invitation aux assemblées citoyennes organisées au niveau de la circonscription. Et si les personnes ne répondent pas, elle va les voir chez elles.

Dans le cadre d'un échange que j'ai eu avec les organisateurs d'Es Geht LOS, ils ont précisé que cette méthode de recrutement avait deux avantages. D'abord, cela leur permettait de voir s'il y avait une question logistique qui empêchait la personne de participer aux assemblées, par exemple un problème de garde d'enfants, de personne dépendante ou le manque de moyen de transport.

Deuxièmement, cela leur avait permis de comprendre que beaucoup de personnes ne participaient pas parce qu'ils avaient été déçus par la politique. Ils avaient le sentiment que leur voix ne comptait pas et que même s'ils participaient aux assemblées, cela ne servirait à rien.

Les organisateurs ont ajouté que si on allait chercher ces personnes chez elles pour leur demander de participer, elles se sentaient mieux prises en considération. Cela permettait de surmonter la désillusion que ces personnes pouvaient ressentir. Et ainsi l'association était mieux à même de comprendre dans quelles conditions les citoyens seraient disposés à participer aux assemblées. Bien sûr, dans de telles conditions, il faut respecter la décision des gens et ne pas se montrer trop insistant.

Un autre moyen de recruter est d'offrir une aide, financière ou non, et de le mentionner clairement dans la lettre d'invitation. On peut par exemple offrir une rémunération, rembourser les frais de transport et d'hébergement, prévoir un service de garde d'enfants, organiser la traduction des langues étrangères ou en langue des signes. Une autre possibilité est d'organiser des séances d'introduction sur les sujets qui seront abordés ou des sessions de coaching pour aider les personnes à prendre la parole en public. L'assemblée citoyenne permanente de Paris organise ainsi des coachings pour apprendre aux citoyens comment présenter au mieux leurs arguments.

Afin de toucher certains publics plus difficiles à atteindre, telles des personnes atteintes de problèmes de santé et de santé mentale, une bonne pratique consiste à collaborer avec des organismes, des associations, des églises, des ONG, des groupes LGBTQIA+, etc, qui travaillent avec ces personnes ou dont ces publics font partie. Cette collaboration permet d'obtenir des éléments d'information quant aux raisons pour lesquelles ces personnes peuvent ou ne peuvent pas participer, et aux conditions de participation.

Par ailleurs, des citoyens peuvent également intervenir dans le recrutement d'autres citoyens. Cette méthode, qui peut sembler quelque peu paradoxale, a été expérimentée à La Réunion, dans le cadre d'un débat public organisé en 2020 par la Commission nationale du débat public (CNDP). Avant même le débat public, une conférence de citoyens a été instaurée ayant pour but de délibérer non pas sur le sujet, mais uniquement sur la manière d'atteindre les citoyens et sur les modalités du débat public.

La conférence a ainsi identifié qu'à La Réunion, les pique-niques locaux dominicaux constituaient une bonne opportunité de toucher les citoyens et de les motiver à participer au débat public.

Les participants à la conférence se sont également autodésignés comme ambassadeurs du débat et ont décidé que le débat public devait être radiodiffusé, la radio étant le moyen de communication le plus répandu à La Réunion.

Enfin, un recrutement aussi inclusif que possible suppose également de ne pas perdre l'attention des citoyens entre le moment du recrutement et le début de la procédure délibérative. Il est important de maintenir la communication avec les participants, mais aussi de les tenir au courant du processus, de les rassurer, de répondre à leurs questions, etc.

J'ai oublié de souligner que ce travail est basé sur les travaux de ma collègue Irene Alonso de la FIDE, que je remercie.

Annexe : [présentation powerpoint](#)

(Applaudissements)

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Mevrouw Nabila Abbas is ingegaan op de risico's van ondervertegenwoordiging in de participatieve democratie en op verschillende technieken om de representativiteit en inclusie te vergroten. Na de academische wereld luisteren we nu naar het middenveld. Mevrouw Isabelle Doresse is landbouwingenieur, is al dertig jaar actief bij de internationale beweging ATD Vierde Wereld Frankrijk en is tevens raadgever bij de Franse Conseil économique, social et environnemental (CESE). Van haar vernemen we graag hoe we kunnen zorgen voor een effectieve participatie aan de deliberatieve democratie.

Comment pouvons-nous garantir la participation effective? Quelle est l'importance de la prise de parole des plus pauvres?

AU-DELÀ DU TIRAGE AU SORT, COMMENT S'ASSURER DE LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE TOUTES ET TOUS ? EXEMPLE AVEC LA CONVENTION CITOYENNE SUR LA FIN DE VIE (CCFDV) PAR ISABELLE DORESSE

Mme Isabelle Doresse (conseillère au Comité économique et social européen (CESE), vice-présidente d'ATD Quart Monde France).- Je vous remercie de m'avoir invitée à parler de la participation des plus pauvres au processus participatif.

Il existe une injustice très forte liée aux savoirs et aux connaissances, et d'abord dans leur distribution. En effet, les gens peuvent être ignorants, mais ils souffrent surtout d'être ignorés. Non seulement ils ne sont pas destinataires des savoirs et des connaissances, qui sont très mal partagées dans nos sociétés, mais nous les ignorons et ne les associons pas.

Je parle également au nom d'ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde (France), dont je suis vice-présidente. Nous avons la conviction qu'il existe une égale dignité de toutes les personnes et que chacun a quelque chose à apporter à la société. On pourra respecter la dignité de tous si tout le monde a accès aux mêmes droits fondamentaux. Notre objectif est d'éradiquer la misère, car nous croyons qu'elle est une construction sociale. Et si les hommes l'ont construite, ils peuvent la détruire. Pour ATD Quart Monde, la misère et la grande pauvreté ne sont pas des fatalités.

Nous refusons totalement la culpabilité que l'on fait peser sur les plus pauvres de leur situation. En général, ils sont rendus responsables de leur situation. S'ils ne s'en sortent pas, c'est un peu leur faute, ils l'ont cherché ou n'ont pas fait ce qu'il fallait, dit-on.

Nous refusons également tout le gâchis humain dû au fait de laisser des gens dans cette situation de grande pauvreté, parce que nous nous privons de l'intelligence de personnes et

d'une expérience unique à même d'apporter beaucoup de solutions à la société. Par exemple, on parle beaucoup d'adaptation aux changements climatiques. Or des populations qui, depuis toujours, vivent dans un système de contraintes et dépendent des décisions des autres n'ont pas le choix et survivent au jour le jour en s'adaptant à ce système de contraintes. Nous avons donc affaire à des professionnels de l'adaptation. Beaucoup de choses, dans notre société, proviennent du savoir des plus pauvres, que l'on a dépossédés ensuite de ce qu'ils avaient pu inventer.

Toutefois, faire participer les plus pauvres est assez compliqué. En effet, les personnes en situation de grande pauvreté ont souvent été humiliées toute leur vie. Elles sont souvent dans la honte et comme personne n'attend rien d'elles, elles finissent par croire qu'elles n'ont rien à apporter aux autres. Dès lors, ces personnes sont très étonnées qu'on veuille les solliciter. Parfois même, ces personnes répondent ce qu'elles pensent qu'on attend d'elles, vu qu'elles ont tellement l'habitude de faire ce qu'on leur dit. Si on veut obtenir une vraie parole, il faut mettre en place des processus spécifiques et toute une organisation. Il faut dès lors être convaincu que ces personnes ont quelque chose à apporter à la société.

Je suis conseillère au Conseil économique social et environnemental (CESE) en France, une institution troisième assemblée de la République, mais peu connue des Français, qui représente les organisations de la société civile, soit la démocratie sociale. Il faut étudier d'ailleurs aussi comment s'articule cette démocratie sociale avec la démocratie parlementaire et la démocratie participative. Nous avons pour rôle de conseiller le gouvernement sur plusieurs sujets, via la « société agissante », un ensemble de citoyens engagés dans leurs organisations. Il s'agit d'un miroir reflétant ce que pense la société.

Réformée en 2021, cette institution est désormais la plateforme de la participation citoyenne en France. Dès lors, les citoyens sont associés à nos travaux, de différentes manières, via l'inclusion des citoyens dans des commissions pour un sujet donné, des plateformes citoyennes, des journées délibératives et la convention citoyenne, le chantier de plus grande ampleur.

La convention citoyenne consacrée à la thématique de la fin de vie a été organisée de décembre 2022 à mai 2023 permet à un collectif de citoyens tirés au sort - 184 -, de s'informer d'abord, de prendre pleinement connaissance d'un sujet et d'ensuite de délibérer et de formuler des propositions à l'adresse du gouvernement.

Il s'agissait de la deuxième convention citoyenne, après celle dédiée au climat, qui avait abouti à de nombreuses propositions, mais dont les citoyens attendent toujours un retour officiel. Nous espérons que cette deuxième convention aura rapidement plus de suivi que la première.

Lors du tirage au sort, un premier constat a été établi : les personnes ayant répondu sont essentiellement des hommes, diplômés, dès lors avec une faible représentation d'employés, d'ouvriers, et surtout pas de personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Le CESE nous a sollicités afin de trouver des personnes répondant à ce profil et susceptibles de participer à cette convention citoyenne.

Huit militantes d'ATD Quart Monde ont immédiatement accepté de participer à cette convention. Elles n'auraient pas dit oui par téléphone ou par tout autre moyen de communication analogue. Mais elles avaient confiance et avaient déjà participé avec nous à des expériences de construction de savoirs dans le cadre d'universités populaires quart monde. On y construit patiemment le travail des plus pauvres autour de différents sujets pour partager ce savoir avec

d'autres. Elles connaissaient aussi ce que l'on appelle le « croisement des savoirs », c'est-à-dire une confrontation des représentations des gens très pauvres sur divers sujets avec celles des professionnels et des chercheurs.

Je ne vais pas détailler à nouveau l'ensemble du dispositif, mais il s'agit d'outils permettant de travailler, de construire un savoir, de rendre confiance aux gens, de leur montrer qu'ils ont quelque chose à apporter. Il s'agit aussi de souligner la richesse et la nouveauté de cet apport. Nous avons mené plusieurs expériences passionnantes dans ce domaine.

Ces personnes ont donc dit oui. Je cite Fatiha : « J'ai accepté de participer parce que, avec ATD Quart Monde, on est pris au sérieux, on est reconnu et j'ai confiance. Pour moi, c'était important de donner mon avis, de faire des propositions, de faire entendre mes opinions, mais surtout de faire remonter la parole des plus pauvres, de faire remonter leurs besoins pour avoir une fin de vie digne dans des conditions plus humaines. »

Mais pour permettre une pensée et une parole libres des personnes qui vivent dans la pauvreté, il faut qu'elles arrivent à sortir de la honte dans laquelle les place la société. Et il faut aussi disposer d'espaces où elles puissent se reconnaître.

Nous avons estimé très important que l'une des animatrices soit plus attentive à ces personnes-là. Il s'agit d'une animatrice qui avait une expérience de travail au sein de groupes de personnes en précarité. Nous avons également jugé important d'organiser une réunion préparatoire avant chaque week-end de travail. La convention citoyenne comportait neuf week-ends de trois jours, du vendredi au dimanche, soit 27 jours de travail. Cela a été très dense et lourd.

Il ne s'agissait pas d'intervenir sur le fond parce que le but était qu'elles soient citoyennes comme tous les citoyens de cette convention. Il s'agissait plutôt de faire le point sur ce qu'elles éprouvaient, la place qu'elles occupaient, ce qu'elles avaient appris. Il s'agissait surtout de leur donner une nouvelle énergie et de leur redire souvent qu'elles occupaient une place à part entière, légitime dans cette convention.

L'Organisation des Nations unies définit la pauvreté comme un cumul d'insécurité. Quelqu'un en situation de précarité a une insécurité par rapport au travail, une insécurité familiale, une insécurité par rapport au logement, à la mobilité, la santé ou l'éducation.

Une personne en grande pauvreté cumule toutes ces insécurités et celles-ci sont telles que si la personne arrive à réparer d'un côté, le reste craque de partout, et elle ne peut plus s'en sortir sans devenir dépendante des autres, perdant ainsi complètement son pouvoir d'agir. C'est bien ce pouvoir d'agir qu'il faut retrouver et pour cela, il faut recréer de la sécurité.

Les garanties à donner pour avoir la participation de personnes en précarité ou en grande pauvreté doivent être extrêmement fortes. Des garanties en termes de confiance et également des garanties liées aux conditions matérielles et financières. À la conférence citoyenne, une indemnisation était prévue pour la participation aux travaux. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ont été pris en charge et une indemnité pour la garde d'enfants a été mise en œuvre par le Comité économique et social européen (CESE).

En revanche, personne ne s'est préoccupé de savoir si la personne serait capable d'aller de la gare à Paris jusqu'au CESE. Une militante du sud de la France, par exemple, qui devait arriver la

veille, n'avait pas les moyens de se payer le ticket de métro ni le repas de la veille. C'est une réalité. Et structurellement, le CESE n'avait pas les moyens d'avancer l'argent pour ce genre de choses. En outre, les personnes concernées ne l'expriment pas forcément quand nous leur demandons de participer. Comment faire pour tenir compte de ce type de contraintes ?

Nous avons aussi dû beaucoup insister pour que des taxis aillent chercher ces personnes. Souvent les personnes en grande précarité ont un état de santé beaucoup plus dégradé que la majorité de la population, et les problèmes de mobilité sont récurrents. C'est pourquoi nous avons dû trouver le moyen de financer les taxis, et heureusement, car d'autres personnes avaient des problèmes de mobilité et personne n'avait pensé à leur poser la question et à les aider. Ce système de taxi a ainsi profité à d'autres et pas seulement aux personnes proposées par ATD Quart Monde.

Sur le déroulé, Fatiha nous dit : « L'investissement demandé est très lourd. Cela a été stressant et prenant durant les premiers jours, mais essentiel. Il fallait beaucoup apprendre et comprendre. On attendait vraiment beaucoup de nous. Le sujet posé et la question sont difficiles, mais on arrive quand même à trouver un point d'entente et d'échange dans le respect. Ce sujet touche chacun très personnellement, moi-même je n'avais pas encore fait le deuil d'un proche décédé récemment. »

On est souvent confronté à d'autres qui affirment très fort leurs convictions et sont plus ou moins ouverts au dialogue et à l'écoute. Ils ont plus de facilités que nous pour parler. Plusieurs fois je ne me suis pas sentie assez écoutée et comprise et me suis sentie très seule pour porter les questions des personnes en situation de pauvreté. Je ne retrouvais pas les problèmes et la situation des personnes les plus pauvres dans les débats. Je pense que nous n'étions pas assez représentées. ».

Elles étaient 8 sur 184, c'est peu. Fatia a dit cependant qu'elle était très fière et très heureuse de participer et les huit militantes également. Elle a dû se forcer pour prendre la parole en public, même si cela lui a demandé beaucoup d'efforts. Elle a osé dire plusieurs fois qu'elle ne comprenait pas – elle en était gênée – et d'autres ont dit qu'heureusement, elle l'avait fait car eux n'osaient pas dire qu'ils ne comprenaient pas.

Elle nous dit aussi que cela lui a permis de faire le deuil de sa maman car elle a mieux compris ce qui s'était passé à ce moment-là. Cette participation a été un moment très fort d'un point de vue personnel.

En conclusion, ceux qui vivent dans la misère ont vraiment quelque chose à nous apporter. La participation de tous est indispensable et leur expérience de vie peut nous amener à des solutions bonnes pour tous si nous arrivons à les prendre en compte.

L'essentiel est de redonner à ces personnes de la confiance et du pouvoir d'agir. Nous devons être prêts, forts, dépasser nos peurs et avoir le courage d'aller vers les personnes en situation de précarité pour les inclure, car elles souhaitent vraiment être reconnues comme des citoyens à part entière et participer pleinement. Les conditions d'organisation et le temps à donner sont donc essentiels. Le problème, c'est que nous sommes souvent beaucoup trop pressés de débattre et de donner nos avis.

Inclusion

Colloque du 08/02/2024 PRB et PFB

Commissions délibératives - l'innovation démocratique à la sauce bruxelloise



©Visual Garden - Judith Du Faux

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Mevrouw Doresse getuigde over haar ervaring met een participatief proces in Frankrijk. Ze benadrukt dat kansarmen wel degelijk een verhaal te vertellen hebben, maar dat dat niet altijd vanzelf gaat. Er is vertrouwen en veiligheid nodig. Precies daarover kunnen onze volgende gasten ons meer vertellen. Mevrouw Tessa Goossens en mevrouw Louise Humblet hebben voor Particitiz het proces van onze overlegcommissies begeleid. Zij moesten ervoor zorgen dat de mensen die hier waren, zich veilig voelden om te praten.

WELKE ROL HEEFT EEN VERANTWOORDELIJKE VOOR INCLUSIE? UITWISSELING VAN ERVARINGEN DOOR LOUISE HUMBLET EN TESSA GOOSSENS

Mevrouw Louise Humblet (Particitiz).- Particitiz was door beide parlementen als externe operator aangeduid om de zes overlegcommissies te begeleiden op het vlak van organisatie, uitwerking van methodologie en design, facilitatie en inclusie. Het was voor ons een fijn project met een aangename samenwerking met de diensten van het parlement, de parlementsleden, de burgers en het begeleidingscomité.

Inclusie botste bij dit project op drie uitdagingen: de complexiteit van het proces, het gemengde karakter van de overlegcommissies en de tijd, die soms te lang en soms te kort was.

Het proces is complex, vooreerst op juridisch gebied, zoals reeds gezegd is: het gaat om een parlementscommissie die wordt opengesteld voor burgers, waardoor we in een vrij strikt kader moesten werken. De sessies moesten uitmonden in parlementaire aanbevelingen, waarover vervolgens gestemd werd. Daar komt bovenop dat de onderwerpen op zich ook vaak complex en moeilijk waren.

Methodologisch hebben we dit vooral ondervangen door facilitatie, waarbij interactie centraal stond. Zo kozen we in de informatiefase niet voor lange powerpointpresentaties van experten gevolgd door een vraag-en-antwoordsessie, maar voor een afwisseling van kleine groepen waarin burgers rechtstreeks met de experten konden uitwisselen en hun specifieke vragen meteen konden stellen. Burgers en parlementsleden kwamen aldus met hun eigen respectieve bagage over het onderwerp en konden vrij snel tot de essentie komen.

Een andere cruciale en moeilijke fase was die van de amendementen. Dat was voor ons een heus leerproces. Voor burgers was het lastig te begrijpen dat op het einde van een deliberatief proces dat in een consensus was uitgemond, toch nog aanpassingen werden voorgesteld. We hebben in de loop van de verschillende commissies de manier waarop we met die fase omgingen, aangepast. In het Parlement francophone bruxellois hebben we daar zelfs een halve dag aan besteed. Zo konden we echt tijd maken om de bedoeling van die amendementen uit te leggen, zodat burgers op het einde heel bewust voor of tegen dat amendement konden stemmen.

Een tweede uitdaging is het gemengde karakter met zowel parlementsleden als burgers. Ook hier staat facilitatie centraal. We hadden twee plenaire moderatoren en een heel leger tafelfacilitatoren, die alle gesprekken en uitwisselingen tussen de deelnemers in goede banen leidden. Daarbij was het van belang dat al die moderatoren neutraal met het onderwerp omgingen en dus externe personen waren en geen parlementsleden of deelnemende burgers. Hun rol was uiteraard om iedereen evenveel kans te geven om aan bod te komen en er daarbij voor te zorgen dat iedereen bij het debat betrokken werd en voldoende informatie kreeg. Inclusie gaat om het betrekken van de meest kwetsbaren, wat een laagdrempelige aanpak vergt. Daarbij was het voor ons een belangrijke evenwichtsoefening om tegelijk ook burgers of parlementsleden die al wel veel over het onderwerp wisten en erg geëngageerd waren, aan boord te houden. We zochten dus naar een goede balans. Dat is in alle deliberatieve processen een uitdaging, maar des te meer in een commissie waarin burgers samenzitten met parlementsleden, die bijna per definitie beter geïnformeerd zijn.

Wat ten slotte de tijd betreft, was er enerzijds niet altijd genoeg tijd voor debat en uitwisseling, en was het proces anderzijds erg intens, met zes volledige dagen in drie à vier maanden tijd. Een eerste les die wij uit de eerste commissie getrokken hebben, is hoe belangrijk het is op elk moment transparant te zijn over het gehele proces - wat hebben we de vorige keer gedaan, waar gaan we naartoe? - zodat mensen niet voor verrassingen komen te staan. Daarnaast is interactie essentieel om de aandacht tijdens de sessies gaande te houden, zowel met experten tijdens de informatiesessie als tijdens de uitwisseling achteraf.

In verband met de tijd is het belangrijk in contact te staan met de mensen. Uiteraard werden ze verwelkomd en waren de facilitatoren een belangrijk aanspreekpunt, maar voor, tijdens en na de sessies was ook de rol van Tessa cruciaal. Zij was de vaste contactpersoon, bij wie mensen met al hun vragen en bezorgdheden terechtkonden.

Mme Tessa Goossens (Particitiz).- Ma présentation se fera en néerlandais, mais je répondrai volontiers aux questions en français par la suite.

Vandaag wil ik zes minuten lang inzichten met u delen over onze aanpak van inclusie als ging het om echt 'veldwerk'. Tijdens de eerste vijf overlegcommissies werkte ik samen met Studio Siska en was het parlement onze speeltuin, of ons huis, samen met u. We ondernamen verscheidene acties om een zo inclusief mogelijk klimaat te creëren. Ik licht enkele acties heel kort toe.

We begonnen met een heel intensief online én offline traject met minderjarigen en hun ouders. Nog voor de commissies van start gingen, namen we hen mee om aansluiting met hen te vinden en te onderzoeken wat de mogelijke drempels waren om mee te doen aan het proces.

Ik fungeerde als contactpersoon voor alles wat jongerenbegeleiding betrof; Louise Humblet zal straks waarschijnlijk meer vertellen over dat traject. Binnen de overlegcommissies was er altijd een groep jongeren, die ik persoonlijk begeleidde als kleiner deel binnen het grotere geheel, zodat ze zich thuis en op hun gemak konden voelen.

Daarnaast fladderde en dwarrelde ik als het ware rond om voor iedereen individueel een antwoord en aansluiting bij het proces te vinden. Zo nodig kregen deelnemers coaching, bijvoorbeeld om het woord te durven nemen in de microfoon. Burgers mochten mij ook signaleren als ze zich niet comfortabel voelden in de kleinere groepen met de politici en ze daar niet het woord durfden te voeren. Dan trad ik op als duopartner en zat ik schouder aan schouder met de betrokkenen.

Tot slot - een heel belangrijk proces, want je kunt dan wel inclusief werken in het parlement, maar alle aanbevelingen en alle signalen van het terrein moeten natuurlijk ook doorstromen naar alle structuren en processen - zorgde ik voor bepaalde aanbevelingen tijdens het proces, zodat bijvoorbeeld de facilitatie kon worden aangepast.

Als ik nadenk over wat onze aanpak in het parlement was, dan onderscheid ik drie cruciale pijlers. De eerste was: hoe creëer je een radicaal zachte 'safe space' voor elke Brusselaar die aan de overlegcommissies deelneemt? Dat vind ik een heel belangrijk aandachtspunt. We zochten dus hoe iedereen zich legitiek comfortabel kon voelen om zich te verbinden met de grotere gemeenschap, zowel de community van alle burgers als die van de parlementsleden. Mijn visie is altijd geweest dat een burger aan het einde van een overlegcommissie comfortabel de trap moet durven af te dalen: het moet als thuis voelen.

Voorbeelden om die 'safe space' in de praktijk te brengen, waren onder meer het onthaaltraject met jongeren, met dus een kleiner voortraject voordat de overlegcommissies echt van start gingen, maar ook het feit dat elke burger voor aanvang al contact met mij had gehad. Voor de commissies begonnen, had ik al uitgebreid alle noden in kaart gebracht. Ik wist bijvoorbeeld wie ondersteuning nodig had om in het openbaar te spreken, of wie zijn kinderen zou meebrengen en dus kinderopvang nodig had. Dat waren enkele van de trajecten vooraf om veiligheid te creëren.

De tweede pijler is de zogenaamde 'brave space'. Ons opzet was dat burgers zich veilig voelden om in debat te gaan met politici, wat rijke aanbevelingen zou opleveren. Ik toon u een foto van twee jongeren, die aangegeven hadden dat ze zichzelf absoluut niet vooraan het woord zagen voeren, maar ook dat ze zich wat verveelden tijdens de overlegcommissies. Ze vroegen zich af hoe ze wat meer beweging en opnieuw wat meer aansluiting konden krijgen. Op hun vraag werkten we een spel uit via WhatsApp, met uitdagingen om het woord te nemen of in debat te gaan met politici. Zo werden ze gestimuleerd om uit hun comfortzone te komen. Kortom, mijn totaalaanpak, samen met Studio Siska, was volledig op maat en op basis van de input die we van de burgers kregen.

De derde pijler was de toegankelijkheid: welke fysieke, emotionele, mentale en praktische drempels moeten we wegwerken? In de tweede overlegcommissie zat een jonge moeder die nog

borstvoeding gaf en graag aan de commissie wilde deelnemen. Samen met de heer Vansantvoet hebben we toen voor kinderopvang en borstvoedplekken gezorgd.

Het hele concept verwoordde ik als volgt: hoe kunnen wij straathoekwerker zijn binnen het parlement? Hoe kunnen we vanuit informeel contact een parcours ontwerpen, volledig op maat van elke deelnemer, en op die manier ook een signaalfunctie vervullen naar de structuur, die zich op die manier kan aanpassen?

Ik heb even met mijn collega samengezeten om te overlopen welke uitdagingen we hebben gezien in de verschillende commissies. Door een-op-een en met persoonlijke begeleiding te werken, bestaat volgens ons de valkuil dat inclusie plots een soort van 'dienstenplek' wordt, in plaats van de structurele transformatiefase die het is. De praktische ditzelfde datjes kunnen zich algauw op de voorgrond werken, terwijl we in feite natuurlijk een grotere structuuromwenteling willen creëren.

Daarnaast zou ik, als we opnieuw samen overlegcommissies zouden organiseren, vurig ijveren voor een voortraject met de politici zelf: welke houding nemen zij aan tijdens de deliberatieve processen?

Ons uitgangspunt was: "Hoe ben ik, in mijn totaliteit, welkom?"

Annexe : [présentation powerpoint](#)

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Nous avons entendu qu'il y avait beaucoup de défis, car c'est un procédé complexe. Vu la mixité des commissions, certaines personnes étaient très bien informées et d'autres moins. Il y avait aussi l'aspect temporel, dont plusieurs personnes ont parlé.

Le but est de créer un environnement sûr, où tout le monde se sente bien, mais aussi où tout le monde ose parler. Certains ont expliqué comment améliorer ce point en particulier. J'ai entendu une proposition très concrète d'un parcours préalable avec des jeunes. Pourquoi ne pas faire un parcours avec les parlementaires ? C'est à réfléchir.

Je vais maintenant inviter un citoyen qui a participé à une commission délibérative, Luis, qui a fait partie du groupe des jeunes.

INTERVIEW D'UN CITOYEN AYANT PARTICIPÉ À UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE : « EN QUOI S'EST-IL SENTI INCLUS OU NON DANS LE PROCESSUS ? »

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Vous êtes un étudiant né à Bruxelles et étiez invité en tant que citoyen à participer à la discussion sur la biodiversité dans le groupe des jeunes. Pour commencer, comment avez-vous vécu cette invitation ? Avez-vous été surpris de recevoir cette lettre ?

M. Luis H. (participant d'une commission délibérative).- Quand j'ai reçu la lettre à la maison, j'ai en effet été surpris. J'imaginais qu'il s'agissait d'une petite commission à laquelle j'étais invité en tant que spectateur et non comme participant à part entière. Quand j'ai réalisé de quoi il s'agissait, je me suis demandé si j'allais participer parce que, comme en a témoigné Nabila tout à l'heure, on peut être occupé à la période demandée. Les jeunes qui étaient dans mon groupe se

demandait s'ils allaient continuer à l'approche de leur session d'examens, en mai et juin. En ce qui me concerne, la période de certificat d'enseignement secondaire supérieur était la plus compliquée de mon cursus.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Est-il important que les jeunes soient représentés dans une commission de type ?

M. Luis H. (participant d'une commission délibérative).- La représentation assure une équité lors de nos prises de voix, un équilibre et une inclusivité au sein du Parlement.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- En quoi consistait le parcours avec les jeunes ? Vous a-t-il aidé à comprendre le processus et mieux vous y inclure ?

M. Luis H. (participant d'une commission délibérative).- À l'école, j'étais justement en train d'apprendre le système parlementaire et cela m'a donné une motivation supplémentaire. De plus, Mme Goossens nous a, avec beaucoup d'amabilité, aidés à bien nous inclure, nous mettant vraiment à l'aide.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- En effet, cela peut être impressionnant pour un citoyen de discuter avec des députés. Vous êtes-vous senti réellement à l'aise pour vous exprimer dans cette commission délibérative ?

M. Luis H. (participant d'une commission délibérative).- Au début, je n'étais pas très à l'aise pour prendre la parole, puisque je n'en avais pas l'habitude à l'école. Aujourd'hui, à l'université, je suis davantage amené à parler devant l'auditoire et cela aide.

Pour ce qui est du thème, la biodiversité, il m'a été attribué par tirage au sort et ne me touchait pas complètement au départ. Le fait de pouvoir prendre la parole dans cette commission à laquelle je fus inclus m'a poussé à réfléchir un peu plus sur notre vie de tous les jours et à considérer la biodiversité d'un autre œil.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Quelle est votre sentiment quant au fait d'avoir pu participer, vous exprimer, être entendu par tout le monde ? Avez-vous suivi ce qui s'est passé après avec les recommandations ?

M. Luis H. (participant d'une commission délibérative).- J'ai essayé de suivre, mais c'est un peu compliqué. Dans tout ce qui touche au parlement, le site, je ne vois pas où trouver nos propositions de projet, si elles ont abouti ou pas.

J'avais lancé, lors de la commission, une proposition visant à réunir le bois de la Cambre... l'abbaye de la Cambre et les étangs d'Ixelles pour en faire une grande partie verte. Elle avait été refaite trois fois en vote. Ensuite, ce qui m'a un peu déplu, c'était que la dernière prise de décision, par les députés, n'a pas abouti.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Un grand merci, Luis, pour votre témoignage.

Inclusion

Colloque du 08/02/2024 PRB et PFB

Commissions délibératives - l'innovation démocratique à la sauce bruxelloise



©Visual Garden - Judith Du Faux

Onze laatste gast om over inclusie te praten is Céline Nieuwenhuys. Zij is sociologe en secretaris-generaal van de Fédération des services sociaux. Zij wil vanuit haar organisatie de sociale ongelijkheid zoveel mogelijk wegwerken. Ze was ook lid van de Groep van experts voor managementstrategie inzake covid (GEMS) tijdens de coronacrisis, waar ze de stem van de kansarmoede vertolkte. Tijdens de overlegcommissies was ze ook aanwezig als deskundige inzake crisisbeheer.

INTERVIEW : « QUELLE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE L'INCLUSION DANS LE SECTEUR SOCIAL ASSOCIATIF DES SERVICES SOCIAUX ET LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ? »

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Bonjour à tous. Merci pour l'invitation.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Vous avez participé à une commission délibérative. Comment avez-vous vécu cette expérience ?

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Ce n'était pas la première fois que je venais au parlement. J'ai été honorée qu'on me demande de témoigner, mais je n'ai pas vraiment senti de différence. En effet, nous étions dans le même cénacle, avec des têtes connues et d'autres inconnues. J'ai eu quelques échanges un peu plus privilégiés et, là, il y a eu quelques moments intéressants, où nous sommes partis en sous-groupes dans le parlement.

Isabelle Doresse a parlé de la question du temps. Je me souviens que nous en avons manqué. Surtout dans les sous-groupes, nous aurions vraiment pu tirer des bénéfices d'un temps de

qualité. C'est un peu la maladie de notre société : il faut savoir se donner du temps pour les choses importantes. Je pense que personne ne contredira le fait que la crise démocratique est une question très importante et même très urgente.

Je me souviens que j'avais eu du temps de parole, ainsi que d'autres experts, mais que nous avons manqué de temps d'échange avec les citoyens. Et c'est souvent ce qui se passe dans différents cénacles. On est pressé par le temps et ce sont sans doute les mêmes que d'habitude qui ont eu la parole.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Quelle est selon vous l'importance de l'inclusion dans ces commissions délibératives ?

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Dans un contexte de crise démocratique effrayante comme nous en connaissons aujourd'hui, les votes en faveur des extrêmes, tout est utile et tout est important. Nous sommes dans les neuf pays européens qui vont sans doute connaître la montée des extrêmes la plus puissante.

Je pense que le procédé des commissions délibératives est insuffisant. Faire venir des gens au parlement me fait penser à deux choses. D'un côté, c'est le bout d'une chaîne. Il faudrait considérer la parole de ces gens partout ailleurs. Leur parole est méprisée dans le lieu du travail. On sait que les emplois les plus précaires sont souvent des espaces de travail non démocratiques, où vous avez l'habitude qu'on ne vous demande jamais votre avis, et ce, 37 ou 40 heures par semaine. Isabelle Ferreras, qui est sociologue du travail, a dit que la dernière grève qui avait eu lieu dans un supermarché à bas prix provenait de femmes qui demandaient de pouvoir décider quand elles allaient aux toilettes.

C'est dire l'absence de démocratie dans énormément de lieux. Il n'y a pas que le monde du travail, il y a aussi l'école, le quartier. Leur parole est méprisée, voire inentendue - car les services publics s'éloignent de plus en plus des citoyens en numérisant leur accès. Votre parlement a d'ailleurs voté une loi pour accélérer la numérisation des services publics, ce qui a d'énormes conséquences sur notre démocratie.

Après coup, aller tirer au sort quelques citoyens pour venir ici, alors que c'est tout un apprentissage, quand votre parole est tout le temps méprisée, de vous dire que votre parole a peut-être un intérêt pour quelqu'un, ce n'est pas inutile, c'est même important de le faire, mais ce n'est pas suffisant. Je pense que c'est plutôt la démocratie qui doit aller vers les citoyens que les citoyens vers la démocratie.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Je pense que le Parlement a tout fait pour avoir une belle représentation de la population bruxelloise. C'est une réussite. Mais avez-vous des suggestions qui pourraient s'appliquer aux commissions délibératives pour améliorer encore cette inclusion ? Même si vous trouvez que ça ne suffit pas.

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Il est important d'améliorer l'inclusion, mais peut-être est-ce aussi très dangereux. Le problème, aujourd'hui - je vais reprendre les mots de Fatima Ouassak, une militante et politologue française -, n'est pas que les gens précaires n'ont pas la parole, mais que leur parole n'a aucun poids, aucun pouvoir. On leur donne la parole partout, sur TikTok ou autre, dans des commissions, etc. Après, ils décident de certaines choses, et on sait en France à quel point ils s'accordent sur des propositions qui, après, ne seront pas prises en compte.

Quand on a des choses à dire qui peuvent n'intéresser personne, auxquelles d'aucuns font semblant de s'intéresser ou s'intéressent réellement, et dont même les politiciens sont incapables de tirer quelque chose ; quand le Parlement dit que c'est intéressant, mais que, malheureusement, il n'y a pas de majorité sur la question, etc., cette expérience renforce le sentiment de ne pas compter dans la démocratie. On pourra peut-être discuter plus tard de ces situations où les gens se sont impliqués pendant des mois, ont passé des jours et des week-ends à construire un processus, ont été coachés et formés pour ce faire, mais constatent qu'en fait, leur travail n'a pas de poids. En tant que travailleurs du secteur associatif, c'est une situation que nous vivons : on se mobilise, on participe à des manifestations, et on constate que ce qui détermine la décision politique, ce sont davantage les agendas politiques entre partis que le vécu réel des citoyens. Nous n'avons pas encore sorti les tracteurs pour nous faire entendre et on finira par en arriver là, puisque cela semble avoir plus de poids. Quoique...

(Sourires)

Il est crucial de ne pas laisser croire aux gens qu'ils ont un pouvoir pour qu'ils finissent par réaliser que ce n'est pas le cas, expérience terrible en démocratie. Il faut s'assurer que les questions sur lesquelles on entend les participants ont vraiment une possibilité d'aboutir.

Ainsi, j'estime que ce n'est peut-être pas au sein du Parlement que ce processus doit se faire. Les gens ont des préoccupations à l'échelle de leur territoire, de leur quartier, de leur rue. Ces interrogations peuvent concerner l'écologie, la verdurisation, la biodiversité, l'accès à l'alimentation, la pollution intérieure ou dans leur espace public, etc. Demander aux gens leur avis sur leur vécu quotidien ne doit pas spécialement se faire dans le contexte officiel d'une salle comme celle-ci, comme j'ai pu l'expérimenter les seules fois où ma commune, à l'échelle locale, m'a sollicitée, toujours après les heures de bureau, dans un local éclairé au néon. Honnêtement, il faut beaucoup de motivation pour délaisser son foyer et se rendre à une telle invitation.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- La grande question est comment le faire alors ?

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Il faut sortir des murs, il ne faut pas que ce soient les gens qui viennent à la démocratie, mais que ce soit elle qui aille vers les gens. Cela implique de se rendre au cœur des quartiers par le biais de dispositifs qui donnent envie. Ainsi, l'absence de certains politiciens aujourd'hui est peut-être due à l'éclairage au néon.

(Sourires)

Il faut proposer des lieux chaleureux pour susciter l'envie. Fatima Ouassak explique bien l'importance de tels lieux conviviaux, qui permettent aux participants d'emmener leurs enfants, de manger ou boire quelque chose, pour témoigner non de l'agenda qui leur est imposé, mais du leur. Les gens ont des choses à dire sur leurs propres préoccupations, peut-être pas sur une question comme l'agriculture dans un premier temps, mais bien sur leur rue, leurs enfants, sur l'alimentation.

Et de cette manière, nous avons peut-être la possibilité de prendre des mesures à partir de ce qui est dit. À la Fédération des services sociaux (FDSS), nous mettons en place des dispositifs où nous nous mettons à l'écoute des visiteurs pendant plusieurs jours, tout en leur offrant un repas. Ils ne doivent pas décliner leur identité, peuvent venir avec leurs enfants et n'ont aucune obligation de parler. Il s'agit des lieux d'accueil bas seuil les plus ouverts.

Nous leur posons uniquement la question suivante : si vous deviez réparer quelque chose, par quoi commenceriez-vous ? Et nous listons leurs réponses.

M. Steven Van Garsse (moderator).- Pourtant, c'est ici que les décisions sont prises. Faut-il dès lors inviter les citoyens ici ?

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Mais sur quelle base ces décisions sont-elles prises ? Les députés présents dans ces assemblées citoyennes ont-ils appris des choses nouvelles ? Dans l'affirmative, ont-ils pu les intégrer dans leurs décisions ?

Les citoyens qui sont venus ici ont-ils l'impression que leurs contributions ont permis de prendre des décisions politiques ?

Mme Isabelle Emmery (PS).- D'abord, il ne faudrait pas faire croire que le travail qui suit les commissions délibératives n'est pas réalisé. L'ensemble de ce qu'elles produisent fait l'objet d'échanges, de débats avec les ministres en commission, et même en plénière dans une nouvelle formule.

Ensuite, nous revenons avec tous ces échanges et nos conclusions avec les citoyens pour leur expliquer ce qui était déjà fait au niveau de l'exécutif, ce qui est en réflexion et ce qui nous amènera à légiférer par la suite. Cependant, le processus parlementaire est long, il n'est pas immédiat. Sans doute le dira-t-on dans notre prise de parole politique plus tard.

Ce qu'il faut vraiment calibrer aussi, ce sont les attentes des citoyens par rapport à la commission délibérative, parce que nous sommes dans un processus législatif, parlementaire, où les choses ne se passent pas instantanément. Je sais que nous sommes à l'heure des réseaux sociaux où tout doit être immédiat et où, quand on pense quelque chose, quand on veut quelque chose, on veut l'obtenir directement.

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- C'est là qu'est le cœur de la crise démocratique.

(Remarques de Mme Emmery)

C'est aussi le temps. Même à l'échelle locale, pour changer un pavé, l'agent communal répond qu'il y a toute une série de formulaires. Entre le moment où les gens ont à s'exprimer sur la situation même de leur quartier et le moment de la décision politique, le temps est extrêmement long. Dès lors, quand vous parlez vous-même de très long terme, la question est de savoir si le Parlement est bien le bon endroit, face au sentiment que ce qu'on a déposé ne va pas être mis en œuvre, ou seulement sous la prochaine législature. Ce sont de vraies questions à prendre en considération pour s'assurer que le processus ne produise pas d'effet contraire.

Si c'est un objectif d'éducation permanente, il est en effet très important que les gens comprennent qu'entre ce qui est discuté au Parlement et la décision politique, il y a un temps long, que certaines choses dépendent du niveau fédéral, du niveau régional, du niveau communal, qu'il faut la majorité, etc. C'est un objectif extrêmement important, mais il est alors d'autant plus important de le mener à l'extérieur des murs plutôt que de ne servir qu'à 50 ou 100 citoyens par an.

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Vous donnez, par votre témoignage, une piètre image du parlement et des hommes politiques qui n'agiraient que pour défendre leurs propres intérêts, ce qui est peut-être le cas pour certains mais pas pour d'autres. Au sujet de l'efficacité, vous citez l'exemple du pavé, qui est très parlant. Il montre aussi que sa résolution ne sera pas la même d'une commune à l'autre, parce que l'écoute et le suivi ne seront pas identiques. Mais c'est de la responsabilité politique de chacun.

Quant à la frustration que l'on peut éprouver par rapport aux commissions délibératives, quand on discute en assemblée plénière et dans les groupes de travail, on ne fait pas la différence entre les différents niveaux de pouvoir et leurs compétences. On sollicite des propositions et on voit plus tard dans quelle enceinte on la traite. On ne précise donc pas d'emblée si c'est du ressort du gouvernement bruxellois ou d'un autre gouvernement. Parfois, des propositions sont renvoyées vers le gouvernement fédéral, vers la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'autres institutions, où cela prend encore plus de temps que chez nous. Il est donc important, au début de l'exercice, d'expliquer que la question des compétences devra être précisée ainsi que celle du budget.

Alors s'il est intéressant de discuter des différentes thématiques, d'échanger avec les citoyens pour arriver à des propositions communes, nous savons qu'il y a d'autres questions concrètes, non traitées par la commission délibérative mais pas moins importantes, qu'il nous faudra gérer en tenant compte également des attentes des citoyens et qu'il faudra donc faire des choix. Ce n'est donc pas une question de calcul politique. C'est frustrant aussi pour nous de ne pas pouvoir dire oui à tout.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je voulais intervenir maintenant, car je sais qu'il y a un temps de parole pour les députés. Je pense qu'il ne faut pas opposer les lieux dans lesquels les échanges se déroulent. Il faut aller vers les gens dans leurs quartiers : je suis entièrement d'accord. Mais je pense, pour l'avoir vécu, que faire venir les gens, les faire rentrer dans les assemblées, est également crucial. Le Parlement est la maison du peuple. C'est tout aussi important, et l'un n'empêche pas l'autre. On doit pouvoir favoriser les deux modèles, à la fois aller vers les réalités de terrain des gens, et les faire venir au Parlement.

Au niveau du timing, il est évident que le temps politique n'est pas le temps citoyen. On le redira tantôt quand on étudiera concrètement le suivi des recommandations. Selon moi, c'est même l'essentiel des commissions délibératives : comment permettre que ce suivi soit permanent, qu'il y ait plusieurs étapes et qu'on n'invite pas qu'une seule fois les citoyens pour leur faire état de ce qu'on a fait. Car c'est frustrant pour les citoyens, mais aussi pour nous. En effet, une mesure n'est pas une autre, certaines demandent du temps, d'autres peuvent être implémentées plus vite. C'est important de le dire d'emblée au citoyen.

Mme Céline Nieuwenhuys (secrétaire générale de la Fédération des services sociaux).- Je me défends de donner une mauvaise image du monde politique. Ce qui se passe ici se passe ailleurs, en France par exemple, où des citoyens sont mobilisés pendant de très nombreuses heures, font des propositions, sans qu'aucune suite politique n'y soit donnée. Il s'agit d'un vrai problème. Je n'invente pas la crise démocratique, ce n'est pas un fantasme personnel. Il existe une distance entre le monde politique et les citoyens.

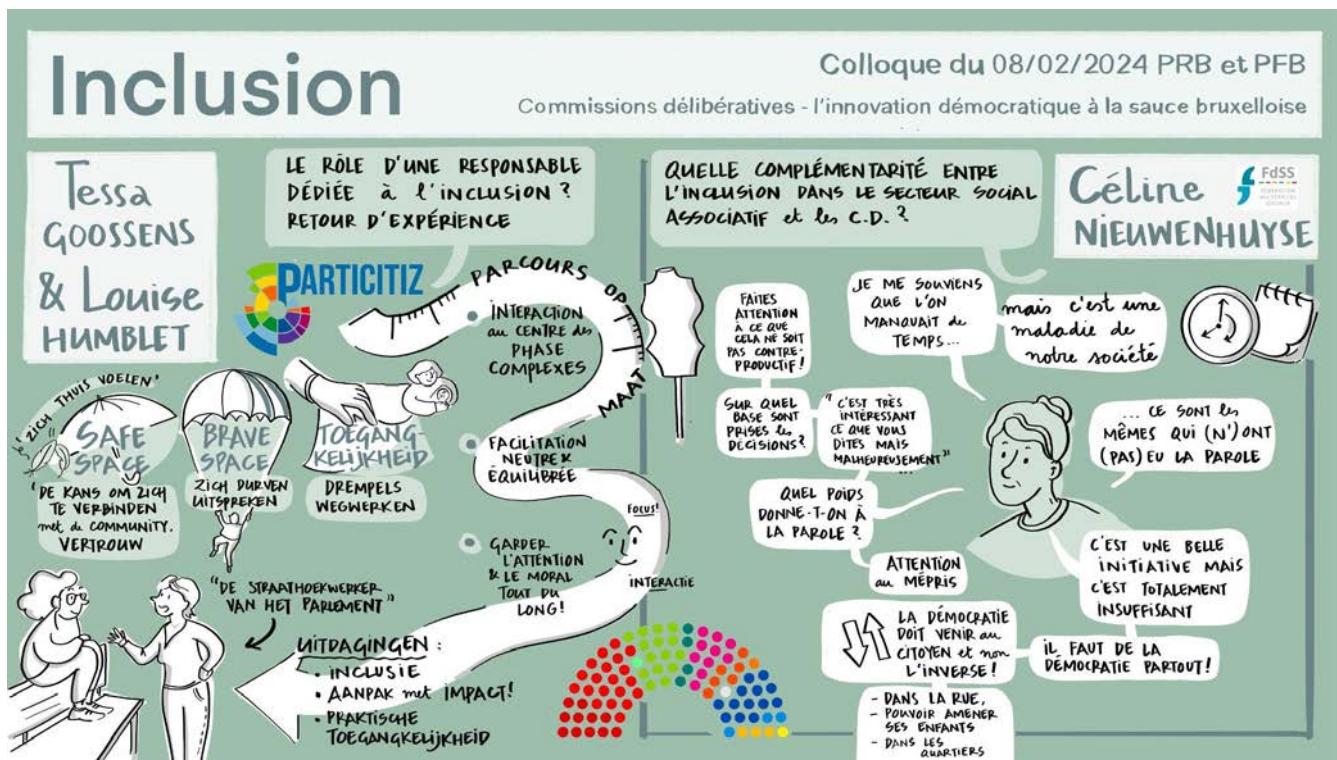
Nous avons évoqué l'idée de coacher les invités dans un parlement afin qu'ils en connaissent et en comprennent les arcanes. Mais, de la même manière, ne devrait-on pas tous être coachés pour aller dans les quartiers ? Il n'est pas confortable non plus d'y rencontrer des gens et d'écouter ce qu'ils ont à dire sur leur réalité. Tentons de voir les choses par l'autre bout de la

lorgnette et entrons dans cette situation d'inconfort, qui est probablement comparable à celle vécue ici par d'autres personnes.

Je salue votre initiative mais retenons malgré tout qu'il faut partir de ce qui est important pour les gens et non pour la sphère politique. Aujourd'hui, il nous revient que le problème prioritaire des gens consiste à chasser les rats grouillant dans leurs tours de logements. Et ils ont le sentiment que plus personne ne s'en soucie. Les citoyens éprouvent aussi de grosses difficultés à contacter le service population de leur commune.

Ce sont là des problèmes fondamentaux du quotidien, qui devraient urgément figurer à l'agenda. Si vous avez l'impression que personne ne se soucie des rats qui grouillent dans votre logement, comment voulez-vous croire en notre démocratie ? Si vous n'arrivez même plus à passer la porte de votre maison communale parce que vous n'avez pas réussi à scanner un QR-code, comment voulez-vous croire que vous comptez dans notre démocratie ?

Tout est complémentaire mais ne confondons pas tout ! Dans les territoires les plus reculés et abandonnés, il n'y a plus grand monde. Ce n'est pas parce que l'on se préoccupe d'un problème qu'il ne faut pas se soucier du suivant. Ou devrions-nous tenter de faire tout en même temps ?



©Visual Garden - Judith Du Faux

QUESTIONS/RÉPONSES

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Mevrouw Nabilla Abbas heeft ons de grote uitdagingen van inclusie geschatst: welke de drempels die in de weg zitten en hoe we kunnen vermijden dat er een ondervertegenwoordiging is van kansengroepen.

Mevrouw Isabelle Doresse heeft ons vanuit haar eigen ervaring verteld hoe we iedereen kunnen betrekken bij participatieve initiatieven. We moeten ervan uitgaan dat het woord van mensen uit kansarmoede waardevol is en dat ze daar een veilige omgeving voor nodig hebben.

Mevrouw Tessa Goossens en mevrouw Louise Humbert hebben voor Particitiz toegelicht met welke technieken zij er hier in de praktijk voor gezorgd hebben dat de aanwezigen mee konden debatteren in een 'safe space' en in een 'brave space', zodat ze niet in een hoekje bleven zitten.

Luis H. heeft vervolgens zijn getuigenis gegeven.

We hebben afgesloten met Céline Nieuwenhuys, die enkele kritische geluiden heeft laten horen over deliberatieve democratie en de vraag opwierp of dat volstaat om de kloof tussen burger en parlement te dichten.

(poursuivant en français)

Je cède à présent la parole pour des questions sur le sujet de l'inclusion.

Un membre du public.- L'inclusion est un terme important, j'ai moi-même participé à une commission délibérative. Je voudrais poser une question à Mme Doresse : si je comprends bien, le fil conducteur de l'inclusion est en quelque sorte une discrimination positive. Autrement dit, les participants sont-ils choisis en fonction de leur appartenance à un groupe déterminé par l'âge, la langue, le niveau culturel, ou de l'intérêt qu'ils portent au thème abordé ?

Mme Isabelle Doresse (conseillère auprès du Comité économique et social européen (CESE), vice-présidente d'ATD Quart Monde (France)).- C'est un peu le mouvement ATD Quart Monde qui a apporté le terme « exclusion » en sociologie. L'exclusion, c'est la précarité, l'insécurité et, surtout, le non-respect des droits. L'un de ces droits est la participation. L'inclusion consiste donc à respecter les droits des gens pour leur permettre d'agir sur leur propre vie.

Quant à la sélection, je ne suis pas sûre que ce soit une question d'inclusion ou d'exclusion. Ce qui est recherché, c'est une représentativité de l'ensemble de la population, sachant que chacun a quelque chose à dire. On considère que les modes habituels ne garantissent pas une bonne représentativité, en particulier des publics cibles qui sont déjà ignorés ou exclus d'office par la société. Quand on procède à un tirage au sort, on ne va pas les trouver.

Les enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) relatives à la pauvreté nous apprennent qu'en France, il y a 14 % de pauvres et 2 millions de personnes en situation de très grande pauvreté. En réalité, ces personnes sont 4 millions, car l'Insee ne dénombre pas 2 millions d'entre elles parce qu'elles n'occupent pas un logement ordinaire et sont donc exclues des statistiques. Ces personnes-là ne seront jamais tirées au sort. De nouveaux dispositifs doivent être trouvés pour les inclure si l'on pense qu'elles ont quelque chose à apporter, ce qui est la conviction du mouvement que je représente. On ne pourra pas lutter contre les exclusions sans les intégrer.

Un membre du public.- Vous avez fait un effort spécifique pour maximiser l'inclusion des jeunes. Qu'est-ce qui motive le choix de cibler l'effort sur les jeunes et pas sur d'autres publics ? Pourquoi ce choix ?

Mme Louise Humblet (Particitiz).- Le choix est double. D'une part, c'était une demande des parlements de se concentrer spécialement sur les jeunes, notamment parce que les personnes pouvaient être tirées au sort à partir de 16 ans. D'autre part, ce trajet préparatoire avec des mineurs, en incluant leurs parents, était une nécessité quasi légale. À cet aspect juridique s'ajoutait donc la demande très spécifique des parlements.

Une membre du public.- La plupart des jeunes avaient-ils déjà tendance à s'intéresser au système politique ou étaient-ils là par simple curiosité ?

Mme Tessa Goossens (Particitiz).- Il y avait de tout. Certains jeunes étaient là pour la rémunération. D'autres se disaient là parce que la biodiversité, par exemple, était un thème qui leur parlait. L'idée était vraiment de partir de l'intérêt du jeune, de s'en servir comme porte d'entrée pour ensuite dessiner une trajectoire avec lui. C'était très divers.

quatrième thématique

SUIVI

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous en arrivons à la quatrième et dernière séquence de la journée : le suivi. Il s'agit là d'une étape importante. En effet, une fois que les commissions délibératives ont eu lieu, que les citoyens et les parlementaires ont échangé des vues et passé plusieurs journées à formuler collectivement une série de recommandations, il reste à savoir si celles-ci seront prises en considération, et de quelle manière.

C'est aussi un élément innovant de ces commissions délibératives, que l'on ne retrouve pas dans d'autres démarches, où des engagements sont pris, où l'on promet de faire un retour, mais où tout cela n'est pas standardisé.

Pour ce thème, nous avons invité deux intervenants plutôt académiques qui vont expliquer comment le suivi peut être assuré et comment l'impact des commissions délibératives peut être mesuré : est-ce possible ? Est-ce facile ?

Nous entendrons également le témoignage d'une participante à une commission délibérative sur le suivi et, de manière plus générale, la manière dont elle a vécu la démarche.

Nous commençons par Mme Hélène Landemore, professeure de sciences politiques à l'université Yale. Ses recherches portent entre autres sur la théorie démocratique, l'épistémologie politique, l'éthique et l'intelligence artificielle. Sur ces sujets, elle est membre de l'institut d'éthique de l'intelligence artificielle de l'université d'Oxford. Elle est aussi membre de l'institut d'études sociales et politiques de Yale, où elle dirige un programme de recherches sur les assemblées citoyennes. Elle observe et analyse régulièrement des dispositifs de participation citoyenne. Elle a notamment fait partie du comité de gouvernance de la convention citoyenne française sur la fin de vie, dont nous avons parlé avec Mme Doresse.

Mme Landemore, pouvez-vous donner des exemples de suivi et de mise en place de recommandations issues de dispositifs participatifs, qu'ils aient été bien assurés ou, au contraire, négligés ? La mixité entre citoyens et parlementaires est-elle un atout pour un meilleur suivi des recommandations ?

QU'APPRENDRE DES EXEMPLES INTERNATIONAUX SUR LE SUIVI OU NON DES RECOMMANDATIONS ? QUELLE OPPORTUNITÉ DE L'IMPLICATION DES PARLEMENTAIRES ? PAR HÉLÈNE LANDEMORE

Mme Hélène Landemore (professeure de sciences politiques à la Yale University).- Le message principal que je souhaiterais faire passer, c'est que pour moi, la solution au problème du suivi et de l'impact des innovations démocratiques - que ce soient les commissions mixtes chez vous ou les assemblées citoyennes que j'observe - ne passe pas seulement par l'implication des responsables politiques aux différentes phases, ni par l'inclusion des citoyens dans le suivi, qui est toutefois une bonne idée a priori. Ce qui compte à mon avis encore plus, c'est l'institutionnalisation de ces innovations démocratiques.

J'ai le sentiment que cela se joue en amont. Si l'on veut qu'il y ait un suivi et un impact, ces innovations démocratiques doivent avoir un statut juridique propre à la base. Il faut que leurs membres aient un pouvoir défini, même s'il est circonscrit et limité. J'observe en effet, même dans les cas les plus positifs, comme celui de l'Irlande, que pour l'instant, les assemblées citoyennes n'ont pas un impact si impressionnant et que le suivi n'est pas très bon. Je voudrais donc vous encourager à déplacer l'attention sur ce qu'il se passe en amont, plutôt que sur ce qu'il se passe en aval.

Je prends l'exemple de la France. En prenant un peu de recul parce que vous m'avez demandé de réfléchir à ce sujet, je me suis aperçue que l'on assiste à une régression démocratique entre la première et la seconde convention, et ce alors même que les membres de l'Assemblée nationale et du gouvernement étaient, paradoxalement, plus impliqués que lors de la première convention, qu'ils ont largement ignorée.

Nous avons eu deux conventions en France : une sur le climat et l'autre sur la fin de vie. J'ai été observatrice pour la première et membre du comité de gouvernance pour la seconde. La première avait une ambition folle. On lui avait promis qu'il n'y aurait pas de filtres pour ses propositions, qui seraient soumises directement à une régulation, à un référendum ou à un débat parlementaire.

Cette promesse a été très contestée par le président Macron, mais cela a galvanisé les participants. Le président les a aussi invités à le suivre lors de ses déplacements à l'étranger et dans les ministères où leurs propositions étaient débattues. Il y a même eu une session supplémentaire de la convention, qui a permis à ses membres de rendre leur jugement et de donner une note au gouvernement au terme de la mise en place de leurs recommandations. C'était plutôt bien, puisqu'il y a eu une forme de redevabilité dans le processus.

Au final, je crois toutefois que l'impact a été relativement limité. Les estimations les plus pessimistes disent qu'à peine 10 % des propositions ont été mises en place et les plus optimistes - à l'exclusion de celles du gouvernement qui le sont forcément - sont de 50 %. Selon moi, c'est très difficile à évaluer, car lorsque l'on parle de 50 % des propositions, ce ne sont pas forcément celles qui ont le plus d'impact et qui réduisent le plus les émissions de gaz à effet de serre, ce qui

était l'ambition initiale. L'impact de la convention climat n'est donc pas si impressionnant que cela. Il n'y a eu aucun référendum, en dépit de celui qui avait été demandé sur l'écocide.

La convention sur la fin de vie, à laquelle j'ai participé comme copilote, avait beaucoup moins d'ambition d'emblée. Les organisateurs ont tiré les leçons des promesses excessives faites pour la première convention. De plus, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est devenu légalement l'organisateur officiel des participations citoyennes. Il s'agit de notre troisième chambre législative. D'une certaine manière, il s'agissait d'une institutionnalisation de la pratique des assemblées citoyennes, mais en pratique, cette institutionnalisation a dévalorisé les assemblées citoyennes, parce qu'elles les ont subordonnées à l'avis du CESE. Leur avis n'existe que lorsqu'il est légalement inséré dans un avis du CESE.

On peut noter que l'implication du personnel politique n'a pas été présente. Au contraire. L'agenda a été donné par l'exécutif, mais dans le premier cas, l'Assemblée nationale n'avait pas du tout été présente. Elle a vécu cette première convention avec indifférence, et au pire comme une concurrence déloyale et une menace pour sa propre légitimité.

La deuxième a, en revanche, eu l'honneur de la visite de ministres, dont celui de la Santé, et même celle de la présidente de l'Assemblée nationale. Il est cependant notable que lors de sa visite, cette dernière a surtout beaucoup insisté sur le fait que les membres de la convention n'étaient pas des représentants et n'avaient pas la légitimité de décider. D'un certain point de vue, cela a été vécu de cette façon par certains participants ; elle est venue pour dévaloriser le rôle des citoyens.

Vous me direz que l'initiative française n'était pas très bien pensée, en partant d'emblée avec l'accord du parlement, de façon consensuelle, comme vous l'avez peut-être fait en Belgique. Tournons-nous dès lors vers le joyau de la démocratie délibérative à l'heure actuelle selon certains commentateurs : l'Irlande. Ce pays est toujours mis en exergue comme étant le meilleur cas de figure. Il a organisé quatre assemblées citoyennes sur le mariage pour tous, l'avortement, la biodiversité et l'égalité des genres. Trois référendums ont aussi été organisés, dont deux ont produit les résultats recommandés par les assemblées, sur l'avortement et le mariage pour tous.

On attribue souvent ce succès au fait que le développement des assemblées citoyennes en Irlande s'est fait avec le soutien du monde politique, des assemblées et des élus, notamment parce que tout au début, il y avait un système hybride, avec 33 % de personnel politique dans la convention sur la contribution de 2012.

En 2016, les politiciens se sont retirés, comme s'ils faisaient totalement confiance aux citoyens. Il leur ont donc laissé l'autonomie d'émettre une recommandation sur l'avortement et d'autres sujets. Moi-même, j'ai pensé pendant un moment qu'il s'agissait d'une quasi-normalisation du principe des assemblées, et que l'Irlande pouvait servir d'exemple. Cela s'est d'ailleurs accompagné de bénéfices pour le système politique et sa stabilité, puisque l'on est passé de 10 % de confiance vis-à-vis du monde politique en 2008 au moment de la crise à environ 50 % aujourd'hui. Cela a donc probablement contribué à restabiliser le système.

Pourtant, je suis frappée par le fait que David Farrell, qui est l'un des promoteurs et des coordinateurs de ces assemblées en Irlande, soit devenu plutôt sceptique et critique ces dernières années. Très récemment, il a écrit une carte blanche dans The Irish Times, dans lequel il dit que l'on en a peut-être trop fait autour de ces assemblées et qu'elles n'ont finalement pas eu beaucoup d'impact. Il dit que ces succès prévisibles masquent le fait que beaucoup de

recommandations des assemblées ont été ignorées ou rejetées, ou qu'elles ont pris la poussière. Selon lui, c'est beaucoup de temps, d'efforts et d'argent public gâché pour un retour sur investissement très faible.

Ce qui est très problématique pour lui, et c'est à cela qu'il attribue le problème en partie, c'est le fait que l'agenda soit contrôlé par le gouvernement. Cela débouche sur des choix de questions techniques et peu intéressantes, comme la date des élections ou les modalités du référendum, ainsi que sur une tendance à ignorer les recommandations, puisque les sujets techniques relèvent davantage des experts.

Il conclut qu'il vaudrait mieux suivre l'exemple des cantons de l'est de la Belgique, en donnant à un corps indépendant, par exemple un jury citoyen, la tâche de déterminer l'agenda des assemblées citoyennes.

Je suis frappée par la remarque de la dame qui est intervenue un petit peu avant moi au sujet de l'agenda. Je suis totalement d'accord. Il faut que l'agenda soit déterminé soit par les assemblées elles-mêmes, soit par un groupe de citoyens représentatifs extérieurs. Quand il est fixé par le politique, pour des raisons qui sont bonnes ou mauvaises, ce ne garantit pas forcément une manière d'assurer ensuite le suivi.

La deuxième suggestion que fait David Farrell, c'est d'exiger que le parlement réponde aux recommandations de l'assemblée et débatte avec elle sur les zones de désaccord. Là encore, cela demanderait une forme d'institutionnalisation, voire une loi ou un principe, qui ferait en sorte que cela ne sert à rien de faire une convention citoyenne s'il n'y a pas une redevabilité concrète, ancrée et prévue de longue date comme partie intégrante du processus.

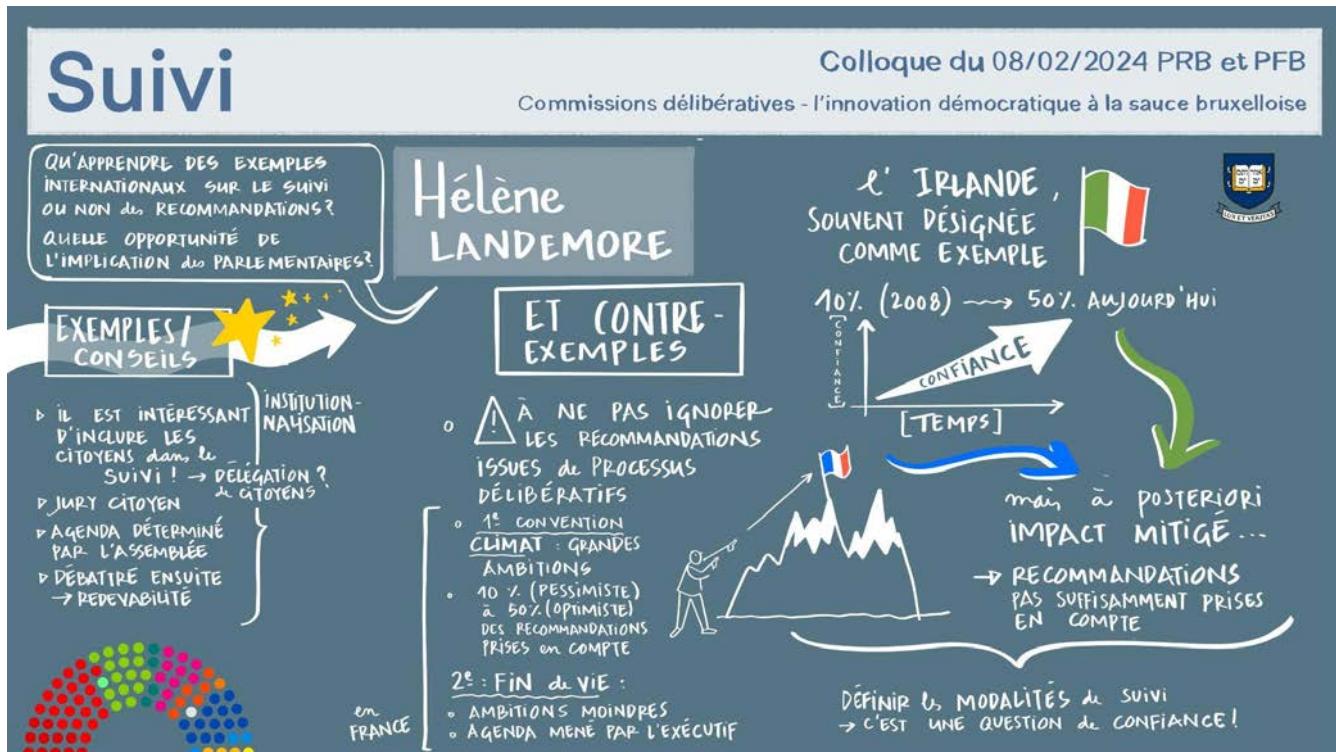
Je conclus. Sur la base de la comparaison entre la France et l'Irlande - bien sûr, il faudrait inclure d'autres initiatives -, je pense qu'il est important de bien définir à l'avance les modalités de suivi qui assurent la transparence et la légitimité du processus d'implémentation, et garantissent un droit de réponse et d'évaluation des citoyens.

Le principe d'une rencontre supplémentaire, comme cela a été fait dans les conventions en France, est très bon, mais ne suffit pas. On pourrait organiser un suivi post-convention assuré par une petite délégation de citoyens choisis selon les modalités préférées par l'assemblée citoyenne. Ce n'est d'ailleurs pas forcément le tirage au sort, surtout s'il s'agit d'un très petit nombre. Leur tâche serait de défendre les recommandations auprès des élus et dans les ministères. Comme cela a été fait lors de la première convention en France, cela n'a pas vraiment marché, car un ou deux membres étaient là à faire tapisserie et n'avaient aucun impact sur les questions.

Je reviens surtout à mon premier point. Il me semble que l'enjeu du suivi et de l'impact se trouve en amont des processus, dans la confiance qui existe ou pas entre les institutions représentatives classiques - le parlement notamment - et ces innovations démocratiques. Une manière d'améliorer cette confiance ne consiste donc pas seulement à cultiver les liens entre le personnel politique et les citoyens, parce que ce sont des liens par nature personnels fragiles qui, dans un contexte de pouvoirs inégaux peuvent se transformer en manipulation et cooptation. À mon avis, ce qu'il faut, c'est institutionnaliser ces assemblées et les autonomiser dans un rapport clair au reste du système représentatif.

Il faut leur donner un pouvoir propre. Peut-être pas celui de légiférer, certes, mais celui de formuler un agenda et d'exiger des comptes du gouvernement et du reste du système.

(Applaudissements)



©Visual Garden - Judith Du Faux

Mme Elsa Ogien (modératrice).- On voit que l'une des clés réside dans l'institutionnalisation, notamment du suivi. Il est important d'avoir un cadre bien défini et, pourquoi pas, des comités de citoyens pour assurer cette tâche, comme cela existe dans certains dispositifs.

Je remercie l'oratrice d'être revenue sur différents exemples. Il est vrai que cela est incontournable quand on parle de la convention citoyenne pour le climat et du « sans filtre ».

J'invite à présent à la tribune M. Julien Vrydagh pour aborder la question de la mesure de l'impact des commissions délibératives. Il est chercheur postdoctorant à l'Université de Stuttgart. Sa thèse de doctorat porte justement sur l'impact politique des mini-publics délibératifs. Il a notamment étudié l'influence du panel citoyen « Make Your Brussels - Mobility » sur le plan Good Move. Il effectue actuellement un post-doctorat à l'université de Stuttgart et est chercheur invité au Cevipol.

M. Vrydagh, vous qui avez étudié l'impact des dispositifs participatifs, pourriez-vous nous donner un exemple de suivi adéquat ? Comment mesure-t-on l'impact de ces dispositifs ? Pourriez-vous également nous présenter quelques résultats de l'étude de votre collègue, Mme Sophia Simon, concernant le suivi des recommandations de la commission délibérative sur la gestion de crise ?

COMMENT MESURER LE SUIVI POLITIQUE DES RECOMMANDATIONS ET ASSURER L'ADHÉSION DU GRAND PUBLIC ? EXEMPLE TIRÉ DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE SUR LA GESTION DE CRISE (SUR LA BASE DE L'ANALYSE DE MME SOPHIA SIMON) PAR JULIEN VRYDAGH

M. Julien Vrydagh (chercheur postdoctorant à l'Université de Stuttgart).- J'aborderai quatre thèmes, en commençant par définir brièvement ce qu'est le suivi politique des recommandations citoyennes. Ensuite, je développerai la manière de s'assurer de ce suivi. Puis, j'aborderai la question de la légitimité du suivi politique : qu'est-ce qu'un bon suivi politique et que faut-il prendre en considération ? Enfin, sur la base de cette question de la légitimité, je clôturerai par une réflexion plus large sur la manière dont est conçue et actuellement mise en œuvre la délibération citoyenne.

Le suivi politique est la prise en considération des recommandations au sein du système politique. On peut ici distinguer trois éléments : l'intégration des recommandations au sein du discours politique ; dans un deuxième temps, l'intégration de ces recommandations au sein de la législation, des décisions politiques ; enfin, et tout aussi important, la mise en œuvre effective de ces décisions politiques.

Comment assurer le suivi ? J'aborderai ces trois éléments individuellement. Je me suis amusé à voyager sur la plateforme [democratie.brussels](#). Ayant réalisé ma thèse de doctorat sur l'impact des processus participatifs, j'ai passé des jours, des semaines et des mois à me plonger dans les législations pour essayer de voir dans quelle mesure telle ou telle recommandation a eu un impact sur la politique.

Je suis très heureux de constater un développement très positif avec cette plateforme et avec l'existence, désormais, de rapports de suivi par commission délibérative. Il est donc relativement facile de trouver des documents pour examiner dans quelle mesure il y a eu un suivi des recommandations. De mon temps, cela n'existe pas. Je suis dès lors très heureux d'observer cette évolution positive.

Commençons par l'intégration des recommandations au sein du discours politique. Concrètement, cela implique qu'après un processus délibératif, les élus vont discuter des recommandations, soit au sein du Parlement, soit dans le cadre d'une conférence organisée par le gouvernement pour discuter des différentes recommandations et y réagir.

Un premier exemple concret serait la commission délibérative sur les citoyens en temps de crise. Un rapport, plutôt bien réalisé, expliquait, recommandation par recommandation, comment trois différentes institutions ont assuré le suivi. Au niveau parlementaire, il est décrit que lors d'une séance parlementaire, tel ou tel élu a mobilisé une recommandation pour interpeller le ministre.

Un deuxième exemple concerne la commission délibérative sur la biodiversité. Plusieurs ministres se sont rassemblés au parlement pour réagir ensemble aux différentes recommandations et expliquer ce qui a déjà été fait ou pas. Il s'agit là d'une première étape pour assurer le suivi : les élus réagissent aux recommandations. Toutefois, les citoyens s'attendent à davantage que des discours sur leurs recommandations. Ils veulent du concret.

C'est là qu'intervient la deuxième étape, à savoir l'intégration de ces recommandations au sein des décisions publiques. Généralement, on ne peut s'attendre à ce que toutes les

recommandations soient prises en considération. Il y a aussi des moments où elles ne peuvent pas être reprises par les élus dans les décisions publiques. Lorsque c'est le cas, on justifie généralement pourquoi la décision n'est pas reprise.

Un assez bon exemple des commissions délibératives sur ce type de suivi est celle sur le sans-abrisme, avec une description individuelle par recommandation du suivi : a-t-elle été suivie et mise en œuvre ? La réflexion sur l'intégration de la recommandation est-elle en cours ? Si elle n'a pas été prise en considération, pourquoi ? Cela touche-t-il un autre niveau de pouvoir ? Est-ce pour des raisons politiques, techniques, légales ou autres ?

Enfin, une troisième étape, encore relativement négligée, est la mise en œuvre effective des décisions afin qu'elles soient visibles à tous au quotidien. Une recommandation a beau être intégrée au sein de la décision publique, si elle n'est pas mise en œuvre, les citoyens se rendent compte que leur travail n'a finalement pas d'effets concrets sur leur quotidien. La temporalité est ici beaucoup plus longue : la mise en œuvre des décisions prend énormément de temps avant que les citoyens puissent constater que leurs recommandations ont produit des résultats concrets.

N'ayant pas trouvé d'exemple de commissions délibératives, je me suis basé sur l'application Floya, sortie il y a quelques mois, qui est une sorte de Google Maps pour se déplacer à Bruxelles. Cette application a été en fait proposée par le panel de la mobilité « Make Your Brussels - Mobility », qui a eu lieu en 2017. Vous voyez que l'échelle de temps est déjà d'un peu plus de six ans, preuve de toute la complexité. Néanmoins, même si c'est compliqué, ce suivi est très important car il démontre aux citoyens que leur participation et leur implication ont abouti à des résultats concrets. Il est essentiel qu'un effort soit réalisé pour rendre ces résultats visibles et pour que les citoyens participants, et le public plus largement, puissent se rendre compte que la participation citoyenne a donné lieu à des résultats concrets.

La question de la légitimité est, quant à elle, un peu plus complexe. Je vais repartir de l'exemple de la commission délibérative sur le sans-abrisme. Sur ses 97 recommandations, 9 ont été mises en œuvre et 63 sont en cours de mise en œuvre. Ainsi, près de trois quarts des recommandations sont mises en œuvre. On pourrait se réjouir des effets concrets, mais la légitimité est plus complexe et nécessite de tenir compte de nombreux autres facteurs.

Je me concentrerai ici sur deux facteurs que je considère essentiels. Tout d'abord, il y a la question du « cherry picking », que l'on peut traduire en français par la cueillette des cerises. En d'autres termes, c'est la récupération politique ou l'instrumentalisation des recommandations. Cela consiste dans le fait que les élus se limiteront à prendre en considération les recommandations qui les arrange. Toutes celles qui vont à l'encontre de leur agenda politique seront simplement mises de côté.

J'ai réalisé une étude de cas sur l'« ouderpanel », un panel citoyen organisé par l'Autorité flamande en 2015 et 2016. J'en ai examiné les recommandations et je les ai comparées au programme gouvernemental de la ministre Hilde Crevits, ainsi qu'à l'accord de coalition du gouvernement. En comparant les recommandations et leur relation avec l'agenda politique, on peut observer si la recommandation corrobore l'agenda politique, l'enrichit tout en restant dans la même direction politique générale, ou suggère des idées tout à fait nouvelles, jamais encore proposées par les différents partis politiques.

Ce dernier point serait une influence considérée comme innovante. On pourrait aussi avoir des recommandations qui proposent quelque chose de tout à fait différent, ou même qui proposent de revenir en arrière, de ne pas mettre en place le programme du gouvernement. Il existe donc différents types d'influences qui pourraient être abrogatives, transformatrices, innovantes, enrichissantes ou continues.

J'ai examiné les résultats et constaté, au niveau de l'intégration des recommandations au sein des politiques publiques, que lorsque l'influence est continue ou innovante, l'impact est plus grand. Par contre, très peu de recommandations sont prises en considération lorsqu'elles vont à l'encontre du programme gouvernemental ou lorsqu'elles vont dans une direction différente. Ceci est un cas d'étude, mais ces résultats se vérifient aussi dans d'autres analyses de suivi des panels citoyens, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Si l'on veut que le suivi politique soit légitime, il est important, pour les citoyens et le grand public, qu'il dépasse la partisannerie et aussi l'opposition entre majorité et opposition. Il est peut-être naïf de l'espérer, mais c'est essentiel pour que les participants et le public puissent se rendre compte que les recommandations citoyennes n'ont pas seulement été utilisées à des fins politiques par les partis de la majorité. Voilà le premier élément important pour la légitimité du public.

Le deuxième tient à l'adhésion du public. Je prends un exemple : imaginons deux citoyennes, A et B. Elles sont égales sauf que la citoyenne A a été tirée au sort pour participer à un panel citoyen. Elle reçoit donc énormément d'informations, elle délibère ensuite avec des élus ou uniquement avec d'autres citoyens d'origines très diverses. Forte de cette expérience délibérative, la citoyenne se transforme. Elle n'est plus une « citoyenne lambda » mais devient une « super-citoyenne », qui s'est informée sur le sujet et a une opinion et des préférences plus réfléchies et plus abouties que bon nombre d'autres citoyens. Pendant toute cette expérience, la citoyenne B, elle, a continué à mener sa vie quotidienne, sans plus.

Pourquoi est-ce problématique ? La volonté collective qui émane de ce panel citoyen est particulière, elle est réfléchie. Le grand public conserve quant à lui l'opinion qu'il avait avant le mini-public ou panel citoyen. Cela devient problématique lorsque l'on modélise, sous la forme d'un triangle, la relation entre le panel citoyen et sa volonté collective (les recommandations), les décisions politiques et, enfin, le reste de la population, qui n'a pas participé au panel citoyen. Reprenons en effet la commission sur le sans-abrisme. On constate qu'un grand nombre de recommandations politiques ont été intégrées, mais peut-être que le reste de la population est d'un autre avis et a d'autres préférences.

Si l'on met en place des recommandations principalement basées sur l'expérience délibérative d'un groupe, le reste de la population se sent exclu. On a beau dire que des citoyens tirés au sort ont été inclus au processus, les autres estiment qu'ils n'ont pas eu voix au chapitre. Cela a donc un effet contre-productif. Cela a donc un effet contre-productif pour la légitimité des décisions politiques.

Que fait-on lorsque l'on arrive à cette situation où l'on sent que l'opinion publique n'est pas du même avis que la volonté collective exprimée par un mini-public ? Dans ce cas, les élus et, dans un second temps, les participants du mini-public doivent se tourner vers la population et utiliser les recommandations comme une ressource. « Nous savons que la population n'est pas du même avis mais nous avons passé beaucoup de temps à réfléchir à la thématique du sans-abrisme ou de la biodiversité et nous pensons qu'il faut adopter une autre approche. » Cela

permet d'obtenir des décisions plus légitimes, dans le sens où elles n'émanent plus seulement des membres du panel citoyen mais de l'ensemble de la population.

Partant de ce constat, je me demande s'il ne faudrait pas repenser la délibération citoyenne. J'utiliserais l'allégorie du « Radeau de La Méduse ». On considère un peu ces panels de citoyens tirés au sort comme une sorte de solution miracle au malaise de la démocratie, à ce désenchantement dont on ne sait comment s'extirper. Ces panels citoyens mettent en œuvre de grands principes d'égalité, de respect, de délibération, etc. On espère qu'ils permettront - et je cite le vade-mecum des commissions délibératives - « de réenchanter la démocratie et d'aider à réduire le fossé entre élus et citoyens ».

Tant qu'on utilise les panels citoyens à usage interne, c'est-à-dire en les maintenant principalement dans le cadre des institutions politiques, tant qu'ils restent à l'écart de l'attention publique et tant qu'il n'y a pas de résultats politiques visibles et concrets pour les citoyens, je me demande dans quelle mesure ils n'auront pas un effet contre-productif car ils seront assimilés au système politique.

J'ai réalisé une étude avec plusieurs collègues recensant tous les panels citoyens en Belgique entre 2001 et 2021. Nous en avons dénombré 51. Le dispositif ne date donc pas d'hier, et pourtant, on constate que les extrêmes continuent à progresser et que l'état de la démocratie ne s'est pas vraiment amélioré. J'y vois un risque : tant que cette participation délibérative reste cantonnée au sein des institutions politiques et qu'elle ne se tournera pas vers l'ensemble de la population, on risque de la vider de son véritable potentiel démocratique, qui est de créer une meilleure délibération, une meilleure discussion au sein de la sphère publique.

Que peut-on faire ? Ma proposition serait d'organiser moins de mini-publics ou panels citoyens, mais avec plus de moyens et d'ambitions. C'est l'idée du « less is more ». Dans ma thèse de doctorat, j'avais d'ailleurs développé le concept de « less but grander minipublics ». On se donnerait plus de temps, de manière à permettre aux citoyens de se plonger dans la thématique et de mieux tenir compte des facteurs techniques, légaux et même politiques.

On en organiserait donc moins, mais avec plus de participants, ce qui susciterait une plus grande attention publique. Les médias seraient plus intéressés par un panel citoyen réunissant 100 à 150 participants, au lieu d'une trentaine. Le public prendrait conscience du fait que quelque chose est en train de se passer au Parlement. Grâce à cette visibilité accrue, il y a plus de chances que l'opinion publique, la société civile et même l'opposition utilisent ce processus délibératif et ces recommandations comme ressources pour exercer une plus grande influence sur le résultat politique.

Enfin, si on organise moins de panels citoyens, on pourra consacrer plus de temps et de moyens pour rendre les résultats plus visibles. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de suivi politique ou que les recommandations ne sont pas prises en considération. Les différents rapports de suivi font en effet apparaître clairement qu'un réel travail est mené à cet égard, mais pour ma part, je n'ai eu - et c'est un problème - que quelques jours pour feuilleter plus de 200 pages. Il n'est pas facile de trouver là-dedans la partie concernant le suivi concret et substantiel. Et pourtant, je suis un chercheur, c'est un peu mon dada de faire ce genre de chose ! Pour le citoyen ordinaire, c'est encore plus compliqué.

En conclusion, si l'on se donne les moyens de mieux communiquer sur les résultats et de produire des rapports plus concis et lisibles pour les citoyens, peut-être que l'on aura plus de chances de réduire le fossé entre citoyens et élus et, ainsi, de réenchanter la démocratie.

Annexe : [présentation powerpoint](#)

(Applaudissements)

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous entendons votre invitation à faire moins mais mieux. On sait que cela arrive souvent dans les panels citoyens : lorsqu'il y a peu de suivi, au bout du compte, cela crée plus de défiance et de fatigue qu'autre chose. On entend souvent dire que certaines démarches n'ont pas été suivies d'impact ou que l'on s'interroge sur l'intérêt à participer après avoir été tiré au sort.

Comment faire mieux, avec plus de temps et de moyens accordés au suivi. Ce dernier ne consiste pas seulement à calculer le pourcentage des recommandations qui ont été suivies, puisque celles qui ne l'ont pas été sont peut-être celles qui étaient les plus prioritaires pour les citoyens. Un travail qualitatif doit aussi être fait au niveau du suivi.

Je vous remercie aussi d'avoir montré la complexité que représente la mesure de l'impact. Il ne s'agit pas seulement de voir combien de recommandations ont été prises en considération. De nombreux chercheurs travaillent sur l'aspect qualitatif de ce travail.

Nous allons maintenant entendre notre dernière oratrice, qui est une participante à la commission délibérative relative à la biodiversité.

INTERVIEW D'UNE PARTICIPANTE À UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE : « COMMENT, EN TANT QUE PARTICIPANTE, S'IMPLIQUER DANS LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ? »

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Ingrid, vous avez participé à la commission délibérative sur la biodiversité. Pourriez-vous nous raconter comment vous avez vécu cette expérience ? Vous avez dû formuler des recommandations avec des parlementaires.

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- J'ai trouvé cela extrêmement intéressant. Je n'y connaissais rien, à part ce que j'en entendais à la télévision. J'ai voulu savoir comment les élus travaillaient dans cet hémicycle. Ils doivent travailler sur de nombreuses questions. J'ai donc particulièrement apprécié le fait d'être sur place et de voir ces personnes que j'admire pour le travail considérable qu'elles réalisent.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Avez-vous été surprise par la diversité des participants ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Oui. Je n'en ai jamais vu autant de personnes différentes de ma vie. Il y avait beaucoup de nationalités et d'ethnies représentées. C'était passionnant !

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Êtes-vous arrivés à accorder vos points de vue pour formuler vos recommandations ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Non, pas toujours ! Heureusement, d'ailleurs. Mais je ne me suis pas disputée !

(Rires)

Mme Elsa Ogien (modératrice).- C'est aussi le but de ce genre de démarche : heureusement qu'on n'a pas tous le même point de vue mais qu'on arrive à trouver des points de consensus.

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Les gens sont bien élevés, ils discutent dans la convivialité. Sinon, cela n'aurait aucun intérêt.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Avez-vous été satisfaite de cette expérience ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Tout à fait. C'était une très bonne idée de mettre cela en place. Vous avez beaucoup de mérite, et je vous admire tous, car ce n'est pas une mince affaire que d'organiser tout cela.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- En tant que citoyenne, vous êtes-vous intéressée à la question de savoir si vos recommandations avaient été adoptées ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Oui. Il est difficile de savoir ce qui a été suivi d'effets. Nous avons discuté entre nous, et puis nous attendons après que les élus discutent à leur tour et transposent nos recommandations. Nous avons beaucoup travaillé. J'étais épuisée en rentrant chez moi le soir !

(Rires)

Mme Elsa Ogien (modératrice).- C'est aussi ce dont Louise Humblet témoignait tout à l'heure ; il n'est pas toujours possible de savoir ce qu'il est advenu des recommandations, même si des rapports sont publiés.

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Je connais un rapport qui est positif parce qu'il interpelle tout le monde. Il concerne le parc Baudouin, où je sais que l'impact de la lumière a été réduit. Je n'en connais pas d'autres.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- C'est un exemple d'une recommandation qui vous tenait à cœur ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Oui, et cette réduction de la lumière m'a été rapportée par une de mes connaissances.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Lorsqu'on parle d'impact et de suivi, on s'intéresse souvent aux politiques publiques, mais on oublie de s'intéresser aux participants. Avez-vous senti que vous avez changé après avoir fourni ce travail ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- On est conscient de certaines réalités que l'on ignorait.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Par exemple ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Le fait que je n'irai pas au parc Baudouin !

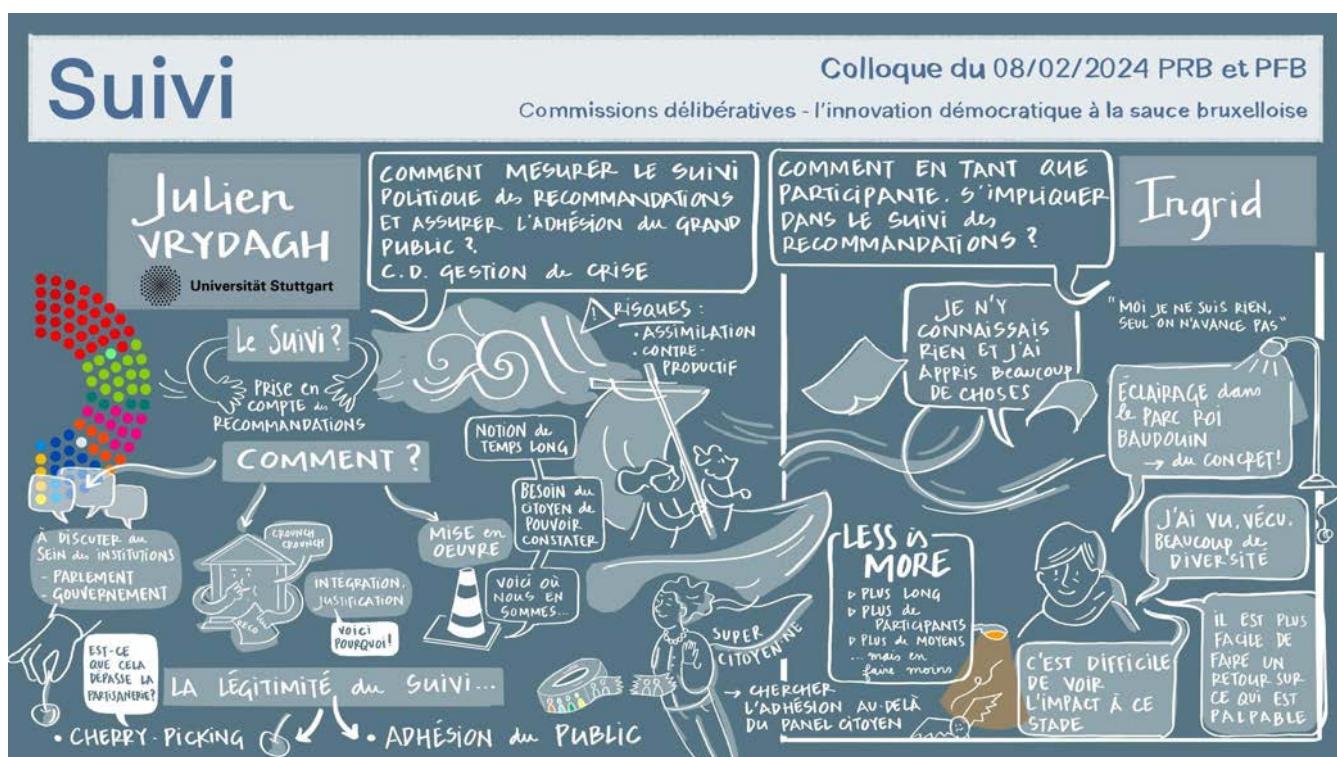
Mme Elsa Ogien (modératrice).- La participation à une commission délibérative vous a-t-elle donné des envies d'engagement ou a-t-elle changé votre avis sur certains sujets ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Je ne suis qu'une goutte d'eau dans la mer de tous les problèmes. Je ne peux donc pas y changer grand-chose. J'ai seulement pris conscience du fait qu'il y a des choses que l'on ne connaît pas et que l'on découvre. On ne peut le faire tout seul.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Vous êtes vous sentie plus informée sur les sujets que vous avez traités dans le cadre de la commission ?

Mme Ingrid D. (participante d'une commission délibérative).- Oui, c'est un travail inouï de nous faire connaître la réalité du terrain.

Je voudrais aussi dire un mot du parc Josaphat et demander que l'on n'y touche pas ! Même si des promoteurs veulent y faire de l'argent, je ne veux pas qu'on y touche. Hors de question !



©Visual Garden - Judith Du Faux

QUESTIONS/RÉPONSES

Elsa Ogien (modératrice).- Nous passons à présent aux questions/réponses, avec les illustrations de Judith Du Faux.

Mme Hélène Landemore a parlé de suivi, a donné des exemples de conventions citoyennes sur les thèmes du climat et de la fin de vie en France, et a évoqué les assemblées citoyennes en Irlande.

Elle a souligné l'importance de l'institutionnalisation des démarches et du suivi des conventions.

Elle a également cité le contre-exemple de la tendance à ignorer les recommandations issues de processus délibératifs, comme ce fut le cas avec convention citoyenne pour le climat, qui avait de grandes ambitions, et le « sans filtre ».

Il a également été question d'une convention citoyenne moins ambitieuse sur la fin de vie, et d'un agenda donné par l'exécutif. L'exemple de l'Irlande est souvent cité en matière de suivi mais même là, l'impact est mitigé.

Mme Landemore est revenue sur les conclusions de cette démarche et l'importance de définir les modalités de suivi, puisque c'est une question de confiance pour les citoyens.

Sur les exemples et les conseils, il est intéressant d'inclure les citoyens dans le suivi, notamment via la définition d'agendas par les assemblées elles-mêmes, et de débattre ensuite. C'est aussi une question de redevabilité.

Nous avons ensuite écouté l'intervention de M. Julien Vrydagh sur la manière de mesurer le suivi politique des recommandations et d'assurer l'adhésion du grand public. Il a cité plusieurs exemples, dont celui de la commission délibérative sur la gestion de crise, mais également celui du sans-abrisme et d'autres.

Qu'en est-il du suivi et de la prise en compte des recommandations ? Comment assurer le suivi et ne pas se contenter d'une cueillette de cerises ? Cette question, qui touche également à l'intégration, la justification et la mise en œuvre, pourrait être discutée au sein des institutions.

M. Vrydagh nous a également parlé de la question de l'adhésion du public. Comment convaincre le reste de la population, qui n'a pas participé aux délibérations, des recommandations faites par des super-citoyens ?

Il a conclu en invitant à organiser moins de panels citoyens, mais plus qualitatifs, plus longs, avec plus de participants et plus de moyens.

Nous avons ensuite écouté le témoignage de Mme Ingrid D., qui est revenue sur son ressenti dans la commission délibérative en disant qu'elle n'y connaissait rien mais qu'elle avait appris beaucoup de choses. Elle a cité des exemples concrets, comme celui de l'éclairage du parc Baudouin et celui de la diversité au sein des commissions.

Comme cela a été souligné par Luis H., il est difficile de voir l'impact à ce stade et il est plus facile de faire un retour sur ce qui est palpable.

Je remercie Judith Du Faux pour ses illustrations.

Nous allons maintenant procéder à un tour de questions.

Mme Vergalito, pourriez-vous relayer les questions sur le suivi qui ont été posées ce matin ?

Mme Pauline Vergalito (garante adjointe des commissions délibératives pour le PFB).- Je souhaiterais apporter quelques précisions et nuances sur l'exposé de M. Vrydagh, qui pourront peut-être compléter les réponses déjà apportées aux questions de ce matin.

Concernant la question du suivi effectif, notamment de la commission délibérative sur la gestion de crise, au bout d'un an ou un an et demi, nous avons été informés de la décision de BRU Response de créer une réserve de citoyens volontaires à mobiliser en temps de crise.

Il s'agit d'une initiative communale, qui se trouve être également reprise dans les recommandations de la commission délibérative sur la gestion de crise. Il s'agit donc d'une décision concrète prise à la suite de cette commission délibérative. Quant à savoir si cette décision a émergé à d'autres endroits plus ou moins au même moment ou s'il s'agit effectivement d'un suivi direct de cette commission délibérative, c'est là toute la question.

Il existe donc une difficulté de lisibilité des recommandations et d'analyse de l'information pour la mettre en relation avec les recommandations des commissions délibératives.

Quant à la question du suivi posté sur le site democratie.brussels, comme l'a dit M. Vrydagh, le rapport de la réunion de suivi des recommandations est bien partagé, après présentation aux citoyens participants six à neuf mois après la fin d'une commission délibérative. Il faut cependant bien se rendre compte qu'il est très complexe pour les services, techniquement chargés de partager le suivi apporté aux recommandations, de trouver l'information, parfois des années plus tard, et de la recenser sur ce site.

Nous travaillons avec les moyens qui sont les nôtres, sans cellule spécifique aux commissions délibératives. Lors des discussions du groupe de travail consacré à la refonte du vade mecum, l'idée avait été émise de créer un conseil de quelques citoyens qui seraient chargés de récolter ce suivi. Cette réflexion ainsi que d'autres pistes d'amélioration du processus sont en cours et il faut prendre le temps de pouvoir les mettre en place.

Je voudrais enfin apporter une petite nuance concernant le bienfait d'organiser moins de commissions délibératives, pour une plus grande qualité de débats et de suivi. Cela a déjà fait l'objet de modifications au vade-mecum, puisque nous avons réduit le nombre de commissions délibératives de trois à deux par an. Dans le cadre du Parlement, il faut cependant aussi se rendre compte que ces commissions délibératives sont organisées en tenant compte de l'agenda parlementaire, contenant déjà nombre de réunions de commission, de séances plénières et de travaux divers, qui forment le travail traditionnel du Parlement, et auquel nous devons inclure ces nouvelles commissions délibératives.

Celles-ci nécessitent en outre un temps de préparation, d'organisation et de suivi de la part des services assez conséquent. Une seule commission délibérative requiert environ trois à six mois de préparation, alors que le suivi peut parfois prendre plusieurs années.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- C'est très clair. Il est en effet important de revenir sur les moyens déployés, tant pour mettre en place les commissions que pour assurer leur suivi.

Un membre du public.- Le problème du suivi, c'est le retour de l'information. On travaille et on investit beaucoup de temps pour faire une proposition, et après, on ignore ce qu'il en advient. Une solution pour renforcer le suivi et le rendre effectif consisterait à donner une force contraignante aux décisions prises lors des commissions délibératives. Le résultat final de tout ce

travail, de tout cet engagement des personnes tirées au sort et des députés, ce serait alors une ordonnance à soumettre au vote en séance plénière. Dans ce cas, le suivi serait effectif.

M. Mauricio Mejia (analyste politique auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)).- Je trouve très intéressantes les questions du suivi et du mandat. Je me demande parfois si on ne se trompe pas dans la manière d'aborder la première. On cherche de façon obsessionnelle comment assurer le meilleur suivi des propositions, mais n'est-ce pas le rôle de l'assemblée citoyenne en tant que telle ? Il faut réfléchir pour qu'elle n'entre pas en compétition avec l'assemblée élue et trouver une complémentarité entre les deux assemblées, plutôt que de se demander laquelle des deux est la plus légitime.

Mme Landemore, avez-vous songé à l'emboîtement entre les différentes formes de représentation ?

M. Vrydagh, je trouve intéressante votre réflexion sur la taille des panels citoyens - ils devraient être plus grands pour éviter de prêter le flanc à la critique -, mais si l'on prend l'exemple évoqué par Mme Landemore, à savoir la convention citoyenne pour le climat, qui comptait un grand nombre de membres et disposait d'un budget important, on se rend compte qu'il est très facile de la faire chuter, justement en raison de sa grande taille. Avez-vous envisagé la création de ponts vers la société civile à travers d'autres types de participation ?

Un membre du public.- Je souhaite m'adresser à Mme Emmery.

Il y a un suivi, mais pas réellement. Mme Ingrid D. a fait allusion au parc Baudouin. Les Jettois, dont je fais partie, jugent qu'il ne présente pas de dangers. Par contre, certains d'entre nous ne savent pas que la présence des lampadaires orange pour que les chauves-souris ne brûlent pas leurs ailes provient de l'une de nos propositions. C'est bien et c'est beau, mais les Jettois ne comprennent pas cette situation parce que l'information n'a pas été transmise.

De ce fait, les Jettois ont peur en raison de l'obscurité et craignent qu'en raison de la couleur des lampadaires, il y ait des prostituées dans le parc, comme à la gare du Nord.

L'information n'a pas été transmise localement. Je l'ai expliquée à certains.

Mme Isabelle Emmery (PS).- J'ignore si vous attendez une réponse, mais c'est effectivement une bonne chose pour les chauves-souris. Bruxelles Environnement gère ce parc et peut-être que les autorités communales n'ont pas été bien briefées pour communiquer avec la population.

Un membre du public.- Elles ne sont pas au courant. Les autorités se renvoient la balle. Il en va de même pour la propreté. La route nationale est nettoyée, mais l'autoroute A12 ne l'est pas.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous n'allons pas entrer dans un débat sur cette recommandation, mais on voit que plusieurs citoyens invitent à réfléchir à la manière de mettre un suivi en place.

Mme Hélène Landemore (professeure de sciences politiques à la Yale University).- La question de la concurrence éventuelle entre les assemblées tirées au sort et les assemblées élues, je pense qu'on peut l'aborder de deux manières. De manière tactique ou politique. Si on prend les choses frontalement, cela risque de ne pas marcher, car cela va juste aliéner la classe politique, qui va torpiller les formes de participation. Ce n'est pas une bonne idée.

Je crois tout de même qu'il y a une vraie question normative. Une assemblée élue, c'est un artefact de choix que l'on a fait. Il n'est pas évident que c'est la meilleure solution et il n'est pas évident que la légitimité de ces élus va survivre si on continue sur cette voie. L'idée qu'il y aurait éventuellement à déplacer le pouvoir vers les assemblées tirées au sort, qui font de la concurrence aux assemblées élues, m'inspire beaucoup d'un point de vue normatif. Je réfléchis beaucoup à cette possibilité.

Mais de toute façon, dans la mesure où nous sommes dans une phase de transition, je pense qu'il ne faut pas être dans la concurrence et qu'il faut se placer d'emblée. Il n'est cependant pas mauvais que les élus se posent la question de leur compétence et de leur valeur ajoutée, et qu'ils fassent un peu la place aux assemblées tirées au sort. C'est pour cela que je pense qu'il faudrait transférer des pouvoirs vers les assemblées tirées au sort.

Peut-être faut-il le faire sur des questions de long terme plutôt que sur des problèmes immédiats. Les assemblées d'élus sont spécialisées sur le court terme et les prochaines élections. Cela me paraît une bonne division du travail. Les élus doivent se demander quelle est leur valeur ajoutée, parce qu'ils ont un déficit de légitimité qu'il va falloir combler. Cela passe par une réflexion critique. Il ne faut pas se voiler la face et cela fait partie d'une réflexion qu'il faut avoir.

Je voudrais encore ajouter un mot sur la convention citoyenne pour le climat, qui serait trop grande ou facile à faire chuter. Je pense que la taille est importante pour la légitimité de ces assemblées. Quand on est 30, on n'est pas très représentatifs. On commence à être représentatifs à 500 ou 1.000, ce qui est à peu près l'échelle des parlements dans le monde entier. Ce n'est pas un hasard. Plus l'assemblée est grande, plus elle est légitime en termes de représentativité, de diversité, etc. Je pense que les assemblées toutes petites n'ont pas grand intérêt et je ne vois pas ce que cela apporte au niveau systémique. J'ai plutôt tendance à penser que la taille est un atout.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Vous dites que la taille apporte plus de diversité dans le groupe. Pour votre part, Julien Vrydagh, vous disiez aussi que cela apporte plus de visibilité.

Est-ce que cela pourrait aussi être une manière d'être plus vite attaqué, comme le disait Mauricio Mejia ?

M. Julien Vrydagh (chercheur postdoctorant à l'Université de Stuttgart).- Effectivement, la grandeur du public n'est pas une condition suffisante pour s'assurer d'un suivi véritable de toutes les recommandations. D'autres facteurs entrent en ligne de compte : le contexte politique, les « windows of opportunities » comme on les appelle dans la littérature de la politique publique.

D'un point de vue plus général, il est important que l'on réfléchisse la participation citoyenne plus largement que par des processus spécifiques : panels citoyens, référendums, budgets participatifs, plateformes en ligne. Il faudrait réfléchir de manière plus holistique, en termes d'écosystèmes de participation, par exemple lorsque l'on met en place l'agenda et les sujets sur lesquels on voudrait que les citoyens soient impliqués, avec une approche plus inclusive dans laquelle on laisse tout le monde participer et déterminer l'agenda.

Ensuite, lorsque l'on est dans une phase de formulation des politiques, pourquoi ne pas avoir des panels citoyens plus petits, avec plus de place et d'influence pour les élus, comme par exemple les commissions délibératives ? Et lorsqu'on prend la décision, pourquoi ne pas ouvrir à nouveau

le champ afin que tous les citoyens puissent participer, par exemple par le biais d'un référendum ?

Nous pensons qu'il est vraiment important de réfléchir plus largement qu'en ajoutant uniquement un dispositif participatif. Si l'on veut vraiment que la participation citoyenne ait un impact et produise des décisions plus légitimes, il est important de réfléchir à des écosystèmes de participation avec des hybrides, en mélangeant des mécanismes de démocratie directe avec d'autres mécanismes de démocratie délibérative. C'est vraiment important.

Si je peux me permettre de répondre à la question de monsieur concernant la possibilité de rendre les recommandations contraignantes, et de donner aux panels citoyens l'autorité afin qu'ils puissent décider de la politique, je dirais que cela dépend de l'objectif que l'on veut atteindre par le biais des panels citoyens. Si l'on veut que les décisions soient les meilleures, les mieux informées, etc., il est effectivement intéressant de les rendre plus contraignantes. À l'inverse, si l'on veut que les décisions soient légitimes pour la plus grande partie de la population, ce n'est malheureusement pas le bon moyen.

Ce n'est pas en rendant les recommandations contraignantes que l'on va arriver à ce résultat, car il n'existe pas de raccourci. Si l'on veut que les décisions soient légitimes pour l'ensemble de la population, il faut avoir une délibération avec l'ensemble de la population. On ne peut pas tirer au sort 50 citoyens, les faire délibérer et dire que la sphère publique a délibéré et que l'on a les ressources pour prendre des décisions légitimes.

Non, il faut prendre ces recommandations citoyennes et aller discuter avec les citoyens, avoir un débat public avec l'aide des médias et de la société civile, pour essayer ensemble d'aboutir à une décision qui soit perçue comme la plus légitime pour tout le monde. Avec les panels citoyens, et c'est un exemple qui revient souvent dans les assemblées sur le climat, on obtient des recommandations très ambitieuses, et parfois trop pour le reste de la population.

Que cherche-t-on ? Aller le plus loin possible juste sur la base de la recommandation citoyenne, ou obtenir des décisions qui soient légitimes pour une grande partie de la population ?

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Cela me fait réagir, car lors de la convention citoyenne pour le climat, l'idée de soumettre certaines propositions ou certains thèmes à un référendum avait été émise. Les citoyens avaient eux-mêmes écarté cette possibilité, en arguant du fait que l'ensemble de la population n'avait pas été informée et n'avait pas débattu comme eux avaient pu le faire pour se forger un avis. Elle risquait donc de ne pas adhérer à ces propositions et il était donc préférable de les soumettre par une autre voie.

Mme Hélène Landemore (professeure de sciences politiques à la Yale University).- Je voulais réagir, parce que je ne suis pas tout à fait d'accord avec Julien Vrydagh. Je pense que la légitimité est un concept qui peut avoir de multiples sens. Si on avait par exemple un référendum sur la possibilité de donner des pouvoirs de décision à des assemblées permanentes tirées au sort, je ne vois pas où serait le problème démocratique.

Il faut une autorisation, certes, mais on l'accepte pour une foule de corps politiques qui ne sont pas élus. Ils prennent des décisions entre eux tout le temps et ils les considèrent comme légitimes. Il n'est pas vrai qu'à chaque fois qu'une délibération se fait au sein d'une assemblée tirée au sort, il faudrait à chaque fois un référendum. Je pense que cela peut dépendre des cas, du mandat, et d'autres choses.

Concernant le référendum dans le cas français, je précise que l'une des raisons pour lesquelles il a été rejeté, réside dans le fait que l'on n'a donné que la possibilité d'un référendum à question unique. C'est le seul format qui existe dans la Constitution française, alors que l'on aurait pu proposer la formulation irlandaise, avec un référendum à choix multiples. Plusieurs référendums sont alors organisés le même jour.

L'histoire française est telle que l'on lit toujours les référendums de manière plébiscitaire, pour ou contre le gouvernement. Un modèle irlandais à choix multiple aurait par contre pu relancer l'histoire de France vers quelque chose de plus démocratique. C'est une énorme opportunité manquée, selon moi. Là, je blâme les formes de gouvernance et l'ensemble du gouvernement, qui n'a pas bien pensé cette option. Cette opportunité en or n'a pas été saisie et cela repose la question de savoir qui est aux commandes de ces assemblées, en détermine l'agenda et les options.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous allons très rapidement prendre quelques questions du public.

Un membre du public.- Je voudrais poser une question sur la mixité, vu la situation bruxelloise. Je travaille sur la participation citoyenne au niveau local. La relation que l'on entretient avec les représentants politiques est l'un des sujets récurrents sur lesquels nous sommes interpellés. Jusqu'où peut-on les impliquer dans le processus ? La fonction mixte est plutôt maximaliste à ce niveau-là.

Quel est l'impact de l'autre côté ? Des participants aux commissions délibératives décident-ils par la suite de se lancer sur des listes électorales et s'engagent-ils en politique ? Vu la répartition des postes politiques au sein de ces assemblées, on renforcerait ainsi les majorités ou les partis les plus forts.

Un membre du public.- Je suis étudiant à l'ULB et j'aurais souhaité poser une question à Mme Landemore.

Vous avez évoqué le fait que lors de la deuxième convention citoyenne en France, la légitimation était moins importante. La présidente de l'Assemblée nationale était venue remettre à leur place les personnes tirées au sort. Considérez-vous que ce phénomène de délégitimation a eu un impact sur le caractère qualitatif des débats qui ont été menés ?

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Parmi les participants à une commission participative qui sont présents dans le public, certains peuvent-ils dire si cela leur a donné des envies de vous engager, ou si vous avez remarqué que des personnes se sont engagées à la suite de leur participation à une commission ?

Un membre du public.- Après la commission, certains membres n'ont pas été invités. Il en va de même aujourd'hui. Il n'y a pas de suivi.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- La question portait plutôt sur l'envie d'engagement sur des listes politiques ou au sein d'associations.

Le membre du public ayant posé la question relative à l'engagement.- Plus concrètement, les élections régionales approchent. Des membres des assemblées se retrouveront-ils sur les listes électorales ?

M. Luis H. (participant d'une commission délibérative).- Il a été question tout à l'heure d'une réunion concernant un panel citoyen consacré à l'intelligence artificielle. J'aimerais m'y inscrire.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous parlons bien de démocratie participative pour le moment. Et la question portait sur l'engagement éventuel de citoyens.

Le membre du public ayant posé la question relative à l'engagement.- Je pense que c'est une question que vous devez peut-être vous poser au sein de l'organisation. Tenez-vous ce genre de chiffres ? Au début, vous avez avancé un chiffre de 70 % si je me rappelle bien, qui indiquait une sorte d'engouement pour la chose politique à la suite des commissions.

Jusqu'où va cet engouement ? Que représente-t-il ? Le suivez-vous ?

M. Stéphane Vansantvoet (garant des commissions délibératives pour le PRB).- Je ne connais pas de cas concret d'une personne qui se serait engagée politiquement à la suite des commissions délibératives.

Il est clair que cela a sans doute donné aux gens la conscience de ce qu'est la politique, et peut-être l'envie de s'investir plus largement en tant que citoyen, mais je n'ai pas d'exemple concret à vous donner.

M. Rachid Madrane (président du Parlement bruxellois).- Les partis politiques ont-ils été chercher ou ont-ils recruté des personnalités des commissions délibératives ? C'est bien votre question !

Je vais parler pour mon parti, mais sous le contrôle de mes collègues. Ai-je fait des nouveaux membres ? À ma connaissance, pas dans ma section locale. Mais peut-être est-ce le cas ailleurs. Je me tourne vers ma collègue Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Pour l'instant, ce n'est pas le cas, mais les listes ne sont pas encore entièrement constituées et déposées.

M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement francophone bruxellois).- Personnellement, j'ai participé à la commission sur la formation en alternance, et il est vrai que les citoyennes et les citoyens qui y assistent voient la politique différemment. Ainsi, nous avons entendu des participantes et des participants nous dire qu'ils avaient discuté avec certains nouveaux collègues et que cela leur donnait envie de faire de la politique.

Je pense qu'une des participantes a déclaré sur BX1 qu'elle était tentée par la politique et qu'elle avait eu quelques contacts à cet égard. En tout cas, ces contacts n'étaient pas des membres de mon parti.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Il n'est pas rare, dans les démarches délibératives, de voir des personnes qui souhaitent s'engager.

Membre du public.-

(inaudible)

Certains membres de la commission sur la biodiversité ne sont pas contactés.

M. Stéphane Vansantvoet (garant pour le PRB).- Nous sommes tenus par le règlement général sur la protection des données, en vertu duquel nous ne sommes pas autorisés à contacter n'importe qui, et les personnes tirées au sort ne peuvent être contactées que dans le cadre de la commission délibérative, à moins que, comme vous, vous ayez coché une croix dans un formulaire indiquant que vous souhaitez être tenu informé des activités du Parlement. C'est ce qui nous a amenés à reprendre contact avec des citoyens.

Membre du public.- Normalement, après la commission, il devait être rappelé pour venir ici mais il n'a pas été appelé.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Il est déjà 16h10. Je propose de donner la parole à Hélène Landemore afin qu'elle puisse répondre à la question qui lui a été posée. Nous passerons ensuite à la séquence avec les parlementaires. Je suis désolée mais le temps qui nous est imparti est presque écoulé.

Mme Hélène Landemore (professeure de sciences politiques à la Yale University).- La question de savoir si la minorisation des citoyens par la présidente de l'Assemblée nationale a eu une incidence sur la qualité des débats a estomaqué certaines personnes. Personnellement, elle m'a fortement démobilisée et m'a même incitée à quitter mon poste au sein du comité de gouvernance car je trouvais cela profondément insultant eu égard au temps consacré par les citoyens.

Par contre, cela n'a eu aucun effet perceptible sur leur passion, leur investissement ou la qualité des débats. Je ne me l'explique pas vraiment. Je pense qu'ils ont tellement l'habitude de ne pas être pris au sérieux et considérés que, pour bon nombre d'entre eux, ils s'agissait d'un discours attendu, ce qui est révélateur des problèmes en matière de démocratie.

M. Steven Van Garsse (moderator).- Nous pouvons à présent passer au débat avec les députés.

DÉBAT AVEC LES PARLEMENTAIRES

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous aimerions d'abord poser quelques questions. Vous avez remis des contributions au sujet des commissions délibératives, dont plusieurs portaient sur les expériences vécues en tant que parlementaires ou participants. Nous aurions voulu savoir comment vous aviez vécu cette posture en tant que députés participants.

Monsieur Marc Loewenstein, comment cela s'est-il passé du côté de DéFI ?

M. Marc Loewenstein (DéFI).- J'ai très bien vécu ces expériences qui sont enrichissantes tant pour les citoyens que pour les députés. Je me suis engagé en politique pour aider les gens mais aussi parce qu'il m'apparaît fondamental de réconcilier élus et citoyens. Toutes les démarches qui permettent d'y arriver ou d'y tendre sont importantes, quels que soient les modes.

Nous avons entendu bon nombre de témoignages et d'expertises qui démontrent que le problème est très complexe et qu'il n'y a pas de solution miracle. DéFI est favorable au système de la démocratie participative. Les citoyens envoient leurs représentants au Parlement à l'occasion d'élections qui se tiennent tous les cinq ou six ans. Ils leur confient un mandat au sujet duquel les élus devront rendre des comptes, il est important de le rappeler. On sait toutefois que ce système n'est pas parfait. À côté de cela, il existe des outils intéressants, comme les commissions délibératives, mais ils ne sont pas les seuls. On pourrait encore en exploiter d'autres, notamment les formes de démocratie plus directes telles que la consultation populaire ou le référendum, qui permettent de faire participer tout le monde.

La commission délibérative présente aussi ses limites. Elle compte 45 citoyens et 15 députés. Beaucoup de citoyens ne sont donc pas impliqués. On pourrait aussi évoquer son coût. Quelque 250 citoyens ont participé à de telles commissions ces trois dernières années, pour un coût d'environ 500.000 euros, mais bon nombre de citoyens passent à travers les mailles du processus.

Des courriers sont en effet envoyés massivement, puis les citoyens doivent faire la démarche de répondre pour participer. Il existe par conséquent un filtre important et, au final, les personnes qui sont les plus ciblées par ce type de dispositif ne sont pas représentées. Il est donc nécessaire de le combiner avec des actions de terrain et des formes de démocratie plus directes.

Je vois quelques points à améliorer, mais je ne les citerai pas tous. En ce qui concerne le « less is more », nous sommes d'accord sur le fait que les commissions délibératives doivent être moins nombreuses, mais prendre plus de temps. Toutefois, je ne suis pas sûr qu'un plus grand nombre de participants soit un gage de succès, car il est alors plus compliqué de gérer le processus si l'on veut qu'il se déroule dans les meilleures conditions et permette à chaque participant de s'exprimer.

Par ailleurs, un sujet nous interpelle, à savoir le choix des thématiques. Les deux premières commissions délibératives au PRB et au PFB se sont penchées sur des sujets choisis par les élus, alors que l'objectif est tout de même de permettre aux citoyens de le faire. Nous voudrions qu'à l'avenir, la majorité des sujets soient choisis par les citoyens.

Les participants doivent être bien accompagnés, car il ne faudrait pas donner l'impression que tout est possible et nourrir ainsi de faux espoirs. Il est donc nécessaire de bien expliquer les enjeux, ce qui est possible quand on a l'occasion de discuter avec les citoyens pendant cinq ou six séances.

Enfin, un mot sur la procédure de vote. Aujourd'hui, la Constitution prévoit que seuls les députés ont une voix délibérative. Il serait important de changer cette règle, mais avant cela, il faudrait se pencher sur un élément qui biaise le processus, à savoir que les citoyens sont les premiers à voter. Les députés votent ensuite, une fois le résultat connu. Ils sont donc tentés de plaire aux citoyens. Si tous votaient en même temps et que le dépouillement se faisait en deux temps, le processus gagnerait en transparence et serait moins biaisé.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous aborderons bien évidemment les pistes d'amélioration ainsi que celles qui ont été évoquées tout au long de cette journée. Merci beaucoup.

Nous trouvons intéressant de savoir comment vous avez vécu votre expérience au sein des commissions délibératives et avons évoqué à plusieurs reprises la posture. S'agit-il d'une posture

difficile à tenir ? Comment fonctionne la coconstruction avec des citoyens ? Nous aurions voulu vous entendre à ce sujet. Vous nous avez répondu que tout s'était bien passé, mais peut-être pourrons-nous rebondir là-dessus par la suite.

Madame Emmery, comment avez-vous vécu cette expérience de votre côté ?

Mme Isabelle Emmery (PS).- Je ne sais pas comment vous avez décidé de fonctionner, mais la parole du PS était portée cet après-midi par ma collègue Delphine Chabbert. Si nous avons toutes les deux l'occasion d'intervenir, je peux vous rendre compte de mon expérience personnelle, mais je ne voudrais pas monopoliser le temps de parole.

Mme Delphine Chabbert (PS).- Je voulais commencer par vous remercier toutes et tous pour cette journée passionnante, pour votre engagement et pour faire vivre notre démocratie. La démocratie est en effet l'affaire de toutes et tous, et c'est ce que nous avons fait aujourd'hui. C'est cela ce qui se passe au sein de ces commissions délibératives.

Personnellement, j'ai participé à une des premières commissions délibératives, qui était consacrée au sans-abrisme. Nous étions alors véritablement dans une phase d'expérimentation, et le processus des commissions délibératives a d'ailleurs sensiblement évolué depuis lors, ainsi que cela a été dit dans les présentations, car il s'agit d'un processus évolutif. Des auto-évaluations ont eu lieu, et je pense que les dernières évaluations ont permis de régler quelques problèmes auxquels nous étions confrontés lors de cette deuxième commission délibérative.

Comme l'a souligné le professeur Vrydagh, pas moins de 97 recommandations ont été formulées à tous les niveaux de pouvoir, autrement dit un chiffre énorme qui rend le suivi et la lisibilité extrêmement difficiles. Nous avons insisté sur le suivi. La crédibilité de ces commissions réside en effet dans le fait que la parole a un poids et une valeur et se traduit en actes. Mais la situation était alors particulièrement difficile car le processus était alors encore en train de se chercher.

Personnellement, j'ai été bousculée dans ce processus, et je pense que c'est important. Selon moi, il faut être bousculé, et c'est votre rôle de nous bousculer. Je ne veux pas dire par là que des députés sont, comme certains l'affirment, des gens qui planent et qui ne sont pas ancrés. Personnellement, je suis députée depuis quatre ans et je peux vous assurer que ma vie n'a pas changé et que je suis bien ancrée.

On m'a demandé si j'ai appris des choses sur cette thématique que je connais assez bien. Pour être honnête, non, et je l'ai d'ailleurs signalé dans l'évaluation. Le contenu des propositions et des 97 recommandations en matière de sans-abrisme ne m'a rien appris. Certains professionnels et associations qui ont participé au processus m'ont dit la même chose.

Je dirais qu'en ce qui concerne le contenu et le résultat des recommandations - une fois de plus, je remets les choses dans leur contexte et répète que le processus a sensiblement évolué depuis lors -, si vous prenez tous les mémorandums de toutes les associations qui travaillent dans le secteur du sans-abrisme et de la pauvreté, vous constaterez que tout y est déjà.

En revanche, un aspect que j'ai trouvé intéressant était le processus : délibérer, apprendre à travailler ensemble, etc. J'ai appris beaucoup, tout comme les personnes qui étaient avec nous ont appris beaucoup sur notre façon de travailler. Je suis une nouvelle députée, de sorte que je

considère peut-être que le processus est trop lent et que les choses pourraient aller plus vite mais, depuis que je fais cela, je comprends, ce qui ne veut pas dire que je suis d'accord !

Je comprends, et j'ai partagé cette compréhension. J'ai eu l'impression que nous faisions corps ensemble et que nous partagions une citoyenneté, car je suis élue mais je suis aussi une citoyenne, et je me suis également exprimée sur un vécu de citoyenne. Je pense qu'il ne faut pas opposer les deux aspects.

Pour conclure, je dirais qu'il s'agissait, selon moi, d'un processus réellement intéressant, même si, je le répète, je reste sur ma faim pour ce qui concerne le résultat, la qualité et les possibilités de suivi vu la façon dont cette commission-là s'est déroulée. Il importe selon moi de poursuivre ces commissions et de les articuler avec un ensemble de processus de participation et de démocratie représentative, des notions auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

M. Steven Van Garsse (moderator).- Les groupes politiques ont également réfléchi aux moyens d'améliorer le processus, et certains groupes ont même exprimé l'idée de repenser le modèle en profondeur. Au sein d'Agora, par exemple, comment envisagez-vous de réorganiser ces commissions et ces processus de démocratie participative ?

M. Pepijn Kennis (Agora).- Pour ceux qui ne connaissent pas Agora : il s'agit d'un mouvement citoyen qui a décidé de participer aux élections il y a cinq ans, parce qu'il voulait un dispositif délibératif plus important et une démocratie plus inclusive et autonome permettant aux citoyens d'exercer une réelle influence entre les élections. Les partis politiques n'étaient pas très enthousiastes à l'idée de lâcher le pouvoir en faveur d'un dispositif citoyen. Nous avons donc présenté une liste, et c'est ainsi que j'ai été élu.

Nous avons participé à la mise en place des commissions délibératives, qui nous semblaient être un pas en avant, de même qu'à leur évaluation. Sommes-nous arrivés à un système inclusif, autonome et citoyen ayant des effets réels ? Pour ce qui est de l'inclusivité, il reste encore du travail. Il n'est pas facile d'organiser une discussion entre 60 personnes. Si j'ai bien compris, les députés de sexe masculin sont les plus réticents. On peut remettre en question la manière dont l'inclusivité est mise en pratique. Les députés devraient-ils être présents tout le temps ou qu'à des moments donnés ? Peut-on envisager un dispositif citoyen sans députés ? Je remarque que malgré tout, l'on s'écoute beaucoup plus, ce qui n'est pas toujours le cas en politique.

Sur le plan de l'autonomie, là aussi, il reste encore fort à faire. Certains aspects risquent de faire l'objet d'une politisation, notamment le choix des experts ou du sujet.

Quant aux effets, nous en avons beaucoup parlé. Il y a pas mal de « picorage » : face à 97 recommandations, on prend celles qui semblent les plus avantageuses, en disant que l'on respecte la volonté de la commission délibérative.

M. Steven Van Garsse (moderator).- Agora ne veut-il pas aller plus loin en donnant un pouvoir décisionnel à ces commissions ?

M. Pepijn Kennis (Agora).- Tout à fait ! Il faut aller plus loin et changer radicalement le système.

(*verder in het Nederlands*)

We moeten als politiek vooral een radicaal vertrouwen hebben in onze burgers. Dan pas kunnen we verwachten dat burgers ook de politiek weer gaan vertrouwen.

(*poursuivant en français*)

Cette confiance doit venir avant tout des politiques à l'égard des citoyens afin que ceux-ci aient, à leur tour, confiance en la politique. Il importe donc de continuer à travailler sur l'autonomie, l'inclusivité et l'impact, car il est ici question non seulement de participation mais aussi de démocratie.

À terme, nous aurons probablement besoin d'un dispositif permanent plutôt que d'initiatives éparses, par exemple une assemblée citoyenne permanente à côté du Parlement bruxellois, une assemblée qui ferait partie intégrante du processus décisionnel politique mais, à cette fin, il faut modifier la Constitution, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.

Nous pouvons faire davantage que ce que nous faisons aujourd'hui mais, si nous voulons aller plus loin, une modification de la Constitution s'impose. Raison pour laquelle nous avons lancé une pétition intitulée OpenConstitution, en vue d'octroyer de réels droits aux citoyens entre les périodes d'élections.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Bij Groen hoor ik ook dat er verbeterpunten mogelijk zijn in de inclusie, met name bij het begeleiden van de deelnemers. Wat stellen jullie voor?

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Eerst en vooral wil ik zeggen dat we net heel erg openstonden om de macht te delen. Participatieprocessen overal ter wereld blijken heel vaak van de oppositie uit te gaan. Hier heeft ook de meerderheid er echt voor geijverd om zulke processen institutioneel in te burgeren - een leuk woordspelletje. We wilden niet één grote burgerassemblée, maar verschillende vormen van participatie naargelang het project dat betrokkenheid van burgers behoeft. We zijn opgeschoven, net als de experts. Vroeger was er een soort participatietrap, een hiërarchische ordening van laag naar hoog. Daar zijn we van afgestapt. We moeten bekijken wat we willen dat burgers mee kunnen beslissen en hoe we dat dan aanpakken.

Ik ben blij met wat er al is gebeurd en geleerd. Het proces verbetert voortdurend. Ik hoor spreken over 97 voorstellen, maar zelf zat ik in de allerlaatste overlegcommissie over geluid en daar waren er nog maar 23. Pionieren is heel tof, maar ook vermoeiend. Het vraagt de openheid om voortdurend bij te leren.

Het proces was ook fijn wat betreft de samenwerking tussen oppositie en meerderheid. We hebben het vademeicum samen opgesteld, met veel aandacht voor inclusie. We hebben gemerkt dat we bij elk proces weer bijleren. Dat geldt ook voor de follow-up. Zelf zat ik in de eerste overlegcommissie over 5G en in de laatste, en als parlementslid heb ik daaruit geleerd hoe we beter aan follow-up kunnen doen door bepaalde thema's op de politieke agenda te houden. Ik hoop dat wij met onze collega's al die expertise ook doorgeven aan onze opvolgers na de verkiezingen, zodat zij in toekomstige overlegcommissies beter weten wat ze met die aanbevelingen kunnen doen. Zelf heb ik nu mijn parlementair controlerecht gebruikt om op basis van die aanbevelingen parlementaire vragen te stellen, nog voor de regering na die zes of negen maanden met haar follow-up kwam.

Dat vind ik belangrijk, want zes tot negen maanden is lang, maar is binnen een parlementaire zittingsperiode heel kort. De vraag is dus hoe we de burgers ondertussen beter kunnen betrekken en hen in dat follow-upproces een plek geven.

Vandaag hoorde ik weer een aantal interessante suggesties, zoals het voorstel de namen in het rapport op te nemen. Zo zijn er veel kleine en grote verbeterpunten.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Stellen jullie ook een soort participatieverlof voor?

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Gemeenteraadsleden kunnen meestal aanspraak maken op politiek verlof. Hun werk is eigenlijk ook een soort burgerparticipatie, zij het dan binnen de representatieve democratie. Wij pleiten ervoor hetzelfde te doen voor burgers die zich engageren om die aanbevelingen mee op te stellen. Nu proppen we immers alles in weekends, maar dat is niet voor iedereen handig, want sommige mensen werken op zaterdag of hebben jonge kinderen, en ook de diensten van het parlement moeten opgetrommeld worden. Met zo'n participatieverlof kan dat tijdens werk- en schooluren. Ik pleit zelfs voor een Europese regeling in die zin.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Merci d'avoir partagé votre vécu et l'évolution de la manière dont vous avez vécu ces commissions délibératives ainsi que les incitations en faveur d'une inclusion plus prononcée. Le suivi et l'accompagnement des citoyens à cet égard constituent une piste primordiale.

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Wat die follow-up betreft, had ik graag één punt toegevoegd dat nog niet vaak aan bod is gekomen. Volgens mij is het in het begin, als de burgers de experts horen, niet alleen belangrijk hoe toegankelijk iemands uitleg is; ook belangrijk zijn de papieren die we krijgen, om allemaal op hetzelfde moment over dezelfde kennis te beschikken om de debatten te kunnen aanvatten. Bovendien is het belangrijk dat de follow-up niet enkel een parlementair document is, maar dat het een toegankelijke en leesbare tekst wordt. Zo bereiken we meer dan de 45 mensen die hier aanwezig waren en kunnen we de informatie delen met heel Brussel.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Je pense que Mme Barzin, pour le MR, voulait également réagir. Vous avez notamment évoqué la question du pouvoir accru donné aux citoyens, un aspect dont nous avons longuement parlé aujourd'hui.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je tenais avant tout à remercier les organisateurs des Parlements, les experts ainsi que les citoyens. Je reconnaiss quelques têtes, puisque j'ai eu le grand plaisir de participer à trois commissions délibératives, et mon groupe, le MR, a tenu à assurer une présence dans toutes les commissions délibératives car il accorde une importance particulière à la démocratie participative, qu'il considère comme un principe fondamental.

J'ai été échevine chargée de la Participation citoyenne, que j'ai toujours considérée comme un ensemble de processus évolutifs. Il importe, lorsqu'on établit des dispositifs, d'avoir le courage de les mettre en œuvre et de les évaluer afin d'y apporter les améliorations nécessaires. À cet égard, je tiens à féliciter Magali Plovie, ancienne présidente du Parlement francophone bruxellois.

Je ne serai pas longue, car je suppose que toutes les contributions des groupes figureront dans le compte rendu. Ainsi, je rejoins notamment mon collègue du groupe DéFI sur bon nombre

d'éléments, mais je tiens à souligner que dans leur effectivité, ces processus sont restés trop influencés par la politique.

Le choix du sujet de la thématique, par exemple, peut être soit d'initiative parlementaire, soit d'initiative citoyenne. Lorsqu'il est d'initiative parlementaire - et donc politique -, nous avons malheureusement observé qu'il pouvait y avoir des chevauchements avec l'agenda de certains ministres. Cela a notamment été le cas des commissions délibératives sur la 5G ou la formation en alternance. Tel n'est pas l'objectif, selon nous : nous voulons réservé les commissions délibératives à des thématiques d'initiative citoyenne.

Dans la mesure où l'initiative émane des citoyens, nous considérons qu'il est primordial d'être très attentifs à la reformulation. Le thème du logement des sans-abri, par exemple, qui était porté par des acteurs du terrain associatif, est devenu une thématique globale du sans-abrisme, qui a effectivement donné lieu à 99 recommandations. C'est un peu trop large. De même, la question de la friche Josaphat a été élargie à la biodiversité dans son ensemble.

Dès lors, il importe pour nous de veiller à ce que la reformulation ne soit pas automatique mais aussi qu'elle soit au plus près de l'intention des porteurs d'une suggestion citoyenne. C'est pourquoi, dans les propositions d'amélioration que nous souhaitons, nous demandons que les porteurs de l'initiative citoyenne valident, à un moment donné, la reformulation du thème qu'ils ont porté. Pour le groupe MR, c'est important.

Par ailleurs, nous pensons également que les porteurs de l'initiative citoyenne doivent être davantage associés au moment de la délibération. Aujourd'hui, ils proposent un thème, et ce sont ensuite d'autres citoyens - comme c'est votre cas aujourd'hui - qui traitent le sujet, et il n'y a plus de contact. Nous voudrions qu'ils puissent, à tout le moins, présenter leur thématique au moment où diverses informations sont communiquées aux participants de la commission délibérative.

En outre, il y a eu ce que je qualifierais de démarches d'influence. La situation est ce qu'elle est : nous sommes des politiques, un peu plus chevronnés, malheureusement, et nous essayons parfois de défendre plus activement nos idées. À cet égard, il m'est arrivé d'observer des choses qui m'ont dérangée.

L'amélioration concrète que nous souhaitons est l'établissement d'un code de bonne conduite pour les élus qui participent à une commission délibérative mixte. Personnellement, je dois vous avouer que, certes, il s'agit d'une innovation bruxelloise, mais je m'interroge parfois sur la nécessité d'y associer les élus. Prenons par exemple les commissions délibératives en Irlande qui n'associent pas les élus au processus.

En l'occurrence, pour les trois commissions délibératives auxquelles j'ai participé, je n'ai pas l'assurance que cette participation soit dénuée d'influence. Il y a, certes, un encadrement par une équipe, mais cette équipe est malheureusement composée de jeunes personnes - souvent des étudiants en sciences politiques - qui sont de bonne volonté, mais qui n'arrivent pas à contrer ces comportements car ils sont moins rompus à ce genre de démarche parlementaire. À ce stade, nous n'avons pas encore trouvé la solution à ce problème. Faut-il vraiment conserver ce caractère mixte ?

En ce qui concerne l'équivalence des votes, il faut savoir que nous avons toujours plaidé en faveur de ce principe. Ainsi, une commission comprend 15 parlementaires du Parlement de la

Région de Bruxelles-Capitale et 45 citoyens. Ces 45 citoyens disposent d'une voix consultative et votent d'abord, après quoi ce sont les parlementaires qui votent. Ces derniers ont une voix purement délibérative, autrement dit une voix « qui compte ». Et si les parlementaires votent autrement, c'est leur vote qui compte.

Pour nous, cela ne va pas. Nous avons donc délibéré afin d'instaurer une véritable équipollence des votes. En juin dernier, de nouveau à l'initiative de Magali Plovie, a eu lieu une rencontre avec des experts - notamment des constitutionnalistes - afin d'étudier cette question. Ces experts en sont arrivés à la conclusion que, à l'instar des commissions permanentes telles que les commissions de l'Environnement ou des Affaires économiques, ces commissions délibératives n'ont pas de vote qui compte. Le seul vote qui compte est celui qui est émis par les députés le vendredi en séance plénière.

Dès lors, vu que cela se passe en commission, nous pourrions tous avoir une voix consultative, et c'est en faveur de ce procédé que nous plaitions au MR. Il s'agit d'une évolution que nous souhaitons ardemment et, Mme Plovie étant partie, nous ne voudrions pas que ces conclusions restent sans effets en cette fin de législature. Il ne reste plus grand-chose à faire pour apporter cette dernière modification.

Je terminerai par quelques éléments importants, notamment la communication. Nous avons en effet déploré le manque de communication à l'égard du grand public. Même si 45 personnes s'expriment, tout le monde est-il bien informé de l'existence de ces commissions délibératives ?

Les citoyens sont-ils au courant qu'ils peuvent se rendre sur le site democratie.brussels pour voter en faveur de thématiques qui les intéressent et ainsi atteindre le seuil de 1.000 personnes afin que ces thématiques puissent être portées et débattues ? Tous ces aspects sont malheureusement insuffisants. Nous voulons donc un renforcement considérable de la communication.

Enfin, il y a la question des deniers publics. Il faut effectivement réfléchir à une utilisation optimale des deniers publics, sachant qu'une commission délibérative coûte aujourd'hui 100.000 euros. Le groupe MR est favorable à un référendum tel qu'il est appliqué en Suisse. En effet, on dit toujours qu'il faut rapprocher le citoyen des élus, qui seraient apparemment déconnectés.

Premièrement, je ne pense pas que cela soit le cas. En tant que conseillère communale, je suis constamment en contact avec les citoyens. Je pense que ce qui importe avant tout dans la démocratie représentative, c'est de délivrer des résultats. Selon moi, les citoyens ont besoin d'avoir des politiques de résultats, des élus qui rendent des comptes. C'est là un aspect essentiel pour réduire le fossé entre élus et citoyens.

Deuxièmement, vous parlez d'inclusion. L'inclusion ne consiste pas uniquement à disposer d'une image complète mais aussi à délivrer des résultats. Nous devons impérativement garder cet aspect à l'esprit, en particulier à la veille d'élections et à la Région bruxelloise.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- We hadden graag Vooruit.brussels en Open Vld aan het woord gelaten. Mevrouw Els Rochette en mevrouw Khadija Zamouri hebben zich verontschuldigd, maar hun bijdragen zullen in het verslag worden opgenomen.

We laten nog even Ecolo aan het woord.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Mme Tahar, quelle sont, selon vous, les pistes d'amélioration ? Vous parlez de renforcer la communication et l'inclusion, pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes soient au courant de l'existence de ces commissions délibératives et qu'elles aient envie d'y participer.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements qui ont été exprimés, car on sous-estime parfois tous les efforts investis dans ce processus. Je pense aux équipes des deux parlements, aux experts, aux citoyens et, évidemment, à Mme Magali Plovie, qui a lancé le processus. Si elle n'est plus là, la relève est assurée, Madame Barzin !

J'ai moi-même eu l'occasion de vivre cette expérience lors de deux commissions, celle consacrée au sans-abrisme, qui a produit 97 recommandations, et celle sur la gestion de crise. Je peux témoigner de l'évolution qualitative du processus. On a ainsi considéré que l'adoption d'un grand nombre de recommandations tous azimuts, touchant différents niveaux de pouvoir, n'était pas du tout efficace et qu'il valait mieux les resserrer.

On a tendance à oublier que ce processus n'est pas la panacée. En réalité, ce n'est qu'un mécanisme de renouveau démocratique parmi tant d'autres. Quand nous l'avons expérimenté pour la première fois, sachant qu'il était inédit et perfectible, nous nous sommes rendu compte que nous avions choisi d'emblée de ne pas influencer les participants en leur disant que telle recommandation touchait telle compétence ou tel niveau de pouvoir. Nous leur avons laissé le champ libre pour ne pas influencer le résultat. Nous avons ensuite compris que, pour assurer un suivi de qualité, il fallait au contraire apporter dès le départ ces précisions, aussi bien aux citoyens qu'aux élus.

Le processus a entre-temps été amélioré et réajusté, notamment le nombre de recommandations et la faculté d'évaluer le processus à plusieurs étapes, à plusieurs niveaux. Dans le cadre du suivi, qui m'intéresse en tant que parlementaire ayant pour mission de contrôler l'action du gouvernement et de rendre des comptes aux citoyens, il devrait être envisageable d'inviter les citoyens non seulement endéans les six ou neuf mois après l'adoption des recommandations, mais aussi à plusieurs reprises et à plusieurs étapes.

Le groupe Ecolo pense également qu'il est important de garantir les moyens nécessaires à une participation efficace. Instaurer le droit au congé citoyen dans le cadre de cette participation est un exemple de ces moyens. Ce travail se fera au niveau fédéral où une loi a été déposée en ce sens. Ecolo a en outre participé à la réflexion au niveau du Sénat - puisque je suis également sénatrice - sur différents mécanismes de renouveau démocratique, dont la possibilité de mobiliser les citoyennes et citoyens durant leur jour de travail tout en conservant leur rémunération, plutôt qu'en soirée ou le weekend. Au Parlement bruxellois, la limitation actuelle à ce niveau a été vécue comme un obstacle.

La question des budgets a peu été évoquée. Les experts entendus ont raison de souligner le manque de suivi des recommandations votées, qui ne deviennent pas effectives. Cela crée chez les citoyens le sentiment d'avoir participé pour rien et cela renforce la défiance vis-à-vis des responsables politiques. Mais il faut comprendre qu'une recommandation n'est pas une autre : certaines d'entre elles exigent du temps et des moyens financiers, elles nécessitent la mise en œuvre de politiques coûteuses. En début de législature, un gouvernement définit un cadre de travail avec des moyens limités, et il faut que les citoyens le sachent : les recommandations adoptées devront être traduites à l'aide de moyens financiers qui ne sont pas toujours disponibles. Il faut tenir à ce sujet un discours empreint de vérité.

Concernant les pistes d'amélioration, il fut souvent question d'élargir le nombre de participants. D'aucuns ont évoqué le nombre de 150 ou même 500 citoyens. Je ne m'y oppose pas, mais l'expérience menée en France a montré que le nombre n'était pas gage de qualité et ne présageait pas de la réussite du processus. Je rejoins pour ma part certains experts et préconise plutôt de tester des processus de participation au niveau local également, dans des structures que les parlementaires ne fréquentent peut-être pas assez, sauf ceux émanant de la société civile qui ont travaillé longtemps dans des associations ou au sein de syndicats et ont l'expérience de la participation. Les responsables politiques ont autant intérêt à faire entrer les citoyens dans les assemblées qu'à se rendre sur le terrain, au cœur de leurs réalités et leurs vécus, pour approfondir les mécanismes de participation.

D'autres améliorations concernent l'ouverture de la Constitution à la révision. La critique se focalise sur la limitation aux votes consultatifs, une fois les citoyens mobilisés et entendus. Ecolo serait d'avis de changer la Constitution pour en faire des votes délibératifs.

M. Loewenstein a contesté le fait que les parlementaires votaient après les citoyens. Je considère de mon côté que cela contrebalance la valeur uniquement consultative du vote des citoyens. Une pression est ainsi exercée sur les responsables politiques pour qu'ils écoutent les citoyens. Les participants sont adultes, je leur fais confiance : personne n'a l'exclusivité du savoir, et j'ai autant appris des citoyens que de mon travail comme parlementaire. Tout le processus fut une réelle coconstruction et il ne faudrait pas donner l'impression d'une manipulation de la part de certains députés. Il faut sortir des postures paternalistes. Certains citoyens possédaient une parfaite maîtrise des sujets ou d'autres savoirs utiles. À part au moment du vote, une réelle égalité entre les parlementaires et les citoyens s'est exprimée dans l'entreconnaissance.

Les facilitateurs ont veillé à équilibrer la place que prenaient parlementaires et citoyens. Pour avoir participé à deux commissions délibératives, j'ai pu constater que mes collègues et moi-même laissions parfois la priorité aux citoyens pour n'intervenir qu'en arrière-plan.

Je voulais nuancer les propos : le processus est perfectible, et c'est dans ce cadre que le présent colloque a lieu. Ce processus qui a le mérite d'exister est évoqué dans le monde entier et j'invite les participants au colloque à saisir d'autres niveaux de pouvoir pour ancrer un vrai statut au niveau législatif. Comme d'autres, je plaide pour une institutionnalisation par des statuts juridiques. Les mécanismes de renouveau démocratiques doivent être bien plus participatifs et délibératifs qu'aujourd'hui.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Voilà une bonne conclusion pour cette journée.

Toutes les contributions se retrouveront dans les actes de ce colloque.

Nous allons maintenant récapituler les grandes séquences de la journée.

CONCLUSIONS PAR LES MODÉRATEURS

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Nous pouvons passer aux conclusions ainsi qu'au récapitulatif des grandes séquences de la journée et des différents points qui ont été abordés.

M. Steven Van Garsse (modérateur).- Nous avons commencé par le bilan des deux garants, M. Stéphane Vansantvoet et Mme Pauline Vergalito, après quoi nous avons abordé le comité d'accompagnement, représenté par MM. Régis Dandoy et Nino Junius.

(*verder in het Nederlands*)

Ze hebben uitgelegd wat het begeleidingscomité precies doet: dat waakt over de neutraliteit, diversiteit, inclusie en transparantie. Het gaat na hoe de overlegcommissies kunnen worden samengesteld en hoe het proces bewaakt kan worden. Belangrijk is dat de politici echt contact hebben met de burgers, en dat kan in de overlegcommissies.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Un deuxième volet était ensuite consacré à l'institutionnalisation. M. Colin Scicluna nous a parlé des initiatives prises à l'échelle européenne, notamment la conférence sur l'avenir de l'Europe et les autres moyens déployés au sein des institutions pour favoriser la participation des citoyens.

Nous avons également assisté à l'intervention de Mauricio Mejia, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui nous a parlé de cette notion d'institutionnalisation et des différents piliers - juridique, institutionnel et culturel - sur lesquels nous pouvons compter pour associer les citoyens et favoriser la participation. Il a également évoqué les différents blocages - les blocages légaux, la réticence, la rémunération ou encore la question des coûts. Nous en avons longuement parlé aujourd'hui.

Ensuite, nous avons entendu Min Reuchamps, qui a présenté les résultats des questionnaires d'évaluation pour le citoyen. Ces résultats étaient plutôt positifs, tant du côté des citoyens que du côté des parlementaires. Enfin, Julian Clarenne a évoqué la question juridique, les moyens d'inscrire la participation dans le droit et de donner du pouvoir aux citoyens, ainsi que les nombreux obstacles rencontrés à cet égard et les moyens de les contourner.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Daarna hadden we het over inclusie. We hoorden mevrouw Nabila Abbas uitleggen welke hefbomen er zijn om de inclusie te vergroten en hoe we een ondervertegenwoordiging van bepaalde kansengroepen kunnen vermijden.

Vervolgens sprak mevrouw Isabelle Doresse vanuit de optiek van kansarmoede: wat is het belang van deliberatieve democratie voor mensen die niet vaak het woord nemen, maar wier woord wel belangrijk is? Ook zij moeten gehoord kunnen worden.

Mevrouw Tessa Goossens en mevrouw Louise Humblet van Particitiz legden hun aanpak vanuit de praktijk uit. De samenstelling mag dan nog heel representatief zijn, dat wil nog niet zeggen dat het debat automatisch goed is. Daarom moet er eerst een 'safe space' worden gecreëerd en moet er een echt debat komen, zodat het evolueert naar een 'brave space'.

Luis H. bracht een mooie getuigenis van wat het betekent om als jongere deel te nemen aan de overlegcommissie.

Tot slot kwam mevrouw Céline Nieuwenhuys aan het woord, die heel fel reageerde en zich de vraag stelde of het allemaal wel voldoende is en of we het op deze manier zullen kunnen oplossen. Haar antwoord is nee: we moeten ook buiten het parlement durven te treden en rechtstreeks het gesprek met de burger aangaan.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- La quatrième séquence était dédiée au suivi. Hélène Landemore a évoqué différentes expériences en France, telles que la Convention citoyenne pour le climat, qui a affiché de grandes ambitions en matière de suivi, et la Convention citoyenne sur la fin de vie. Mme Landemore faisait partie du comité de gouvernance de cette dernière, dont les ambitions étaient moins marquées que celles de la Convention citoyenne pour le climat.

Ces deux exemples ont été comparés au cas irlandais. À chaque fois, l'idée était de réfléchir aux moyens de créer davantage de confiance et d'avoir un impact qui ne soit pas mitigé du côté des participants. Mme Landemore est revenue sur les conseils visant à mieux inclure les citoyens dans le suivi ainsi que sur l'importance de disposer d'un calendrier déterminé par l'assemblée proprement dite.

Ensuite, nous avons assisté à l'intervention d'une participante à la commission délibérative sur la biodiversité. Elle nous a fait part de son ressenti quant au suivi et à l'enthousiasme d'avoir pu rencontrer des personnes diversifiées ainsi que d'avoir eu l'occasion de s'exprimer sur ces sujets.

Nous avons conclu avec une séquence de discussions et d'échanges avec les parlementaires. Nous retrouverons les différentes contributions dans le compte rendu du colloque. J'ai dit que ce compte rendu serait disponible dès ce soir mais je me suis probablement fort avancée. Le compte rendu sera disponible prochainement sur le site des deux parlements.

De heer Steven Van Garsse (moderator).- Ik wil ook alle sprekers en het publiek nogmaals danken.

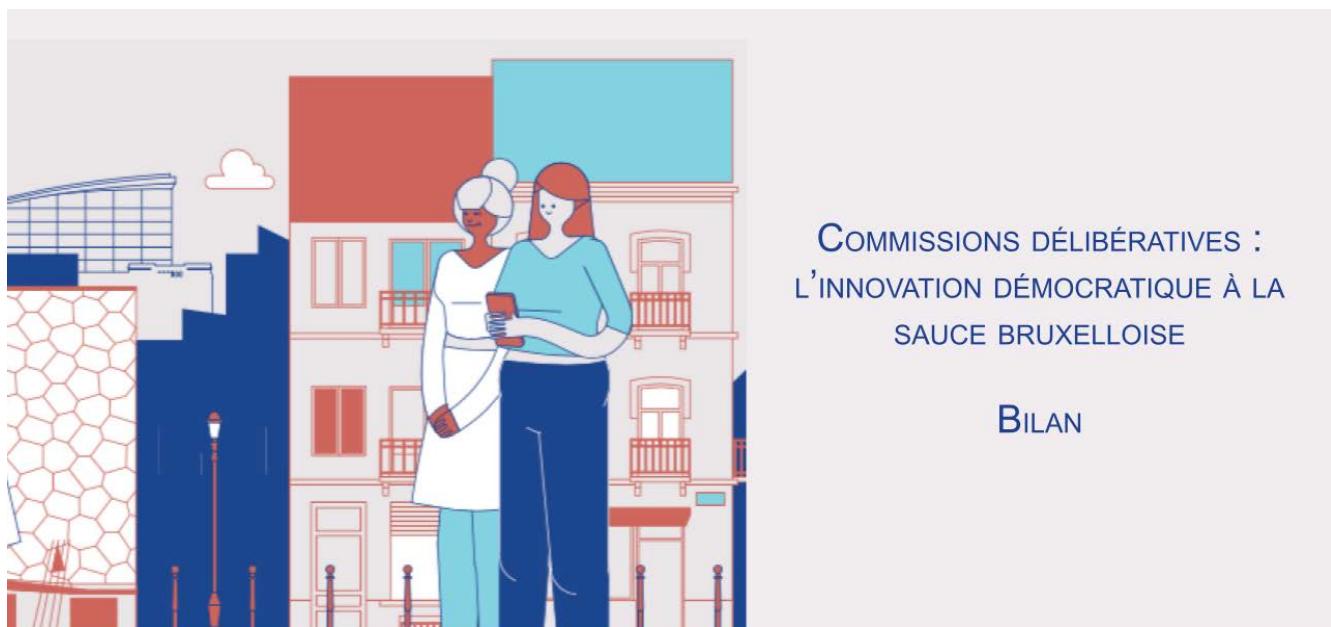
M. Rachid Madrane (président du Parlement bruxellois).- Il faut également féliciter nos deux maîtres de cérémonie. Merci à vous.

Mme Elsa Ogien (modératrice).- Le colloque est terminé dans cet hémicycle mais nous nous retrouverons dans la salle pour le drink, pendant lequel nous pourrons continuer à échanger en toute convivialité sur les sujets que nous avons abordés aujourd'hui. Merci beaucoup à toutes et tous.

- *La séance est levée à 16h55.*

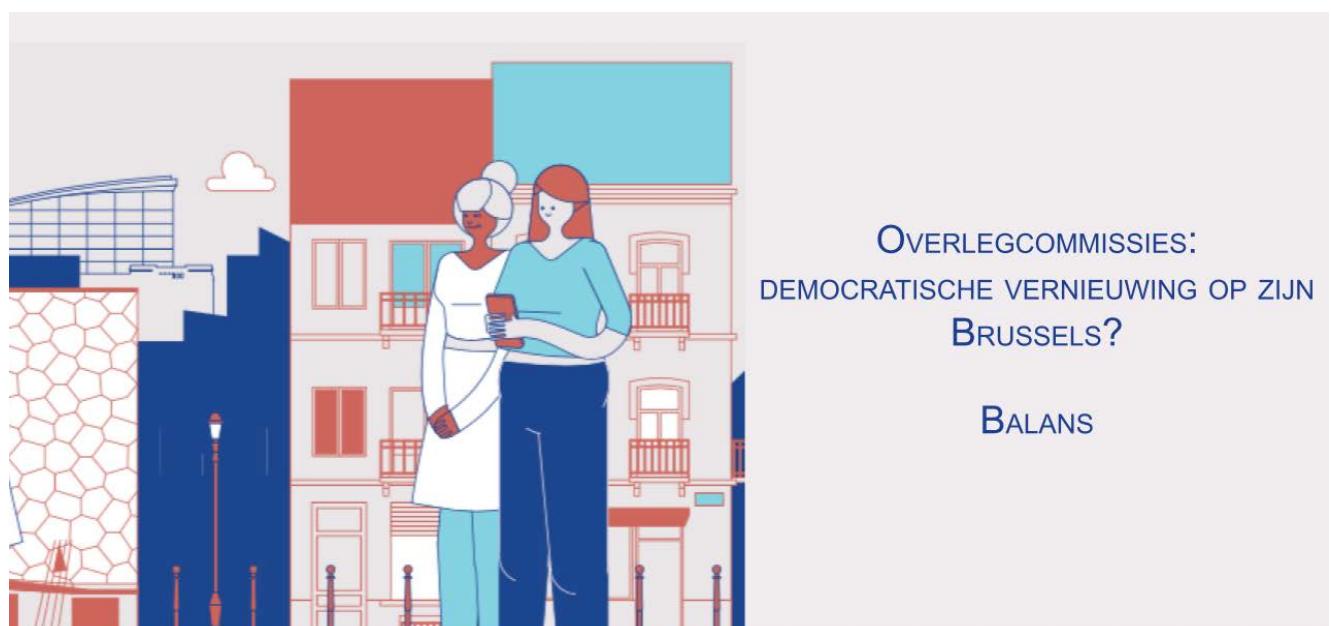
ANNEXES

Présentation de Stéphane Vansantvoet (PRB) et Pauline Vergalito (PFB)



COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES :
L'INNOVATION DÉMOCRATIQUE À LA
SAUCE BRUXELLOISE

BILAN



OVERLEGCOMMISSIES:
DEMOCRATISCHE VERNIEUWING OP ZIJN
BRUSSELS?

BALANS



LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES

- ❖ Suggestion citoyenne / politique
- ❖ Recommandations thématiques
- ❖ $\frac{3}{4}$ citoyen.nes + $\frac{1}{4}$ parlementaires



DE OVERLEGCOMMISSIES

- ❖ Burgervoorstel / politiek voorstel
- ❖ Thematische aanbevelingen
- ❖ $\frac{3}{4}$ burgers+ $\frac{1}{4}$ parlementsleden



LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES

❖ Citoyen.nes (3/4)

1^{er} tirage au sort (10.000 personnes)
2^e tirage au sort (45 ou 36 personnes)
critères: genre / âge / résidence / formation (/ langue)

❖ Parlementaires (1/4)

commission parlementaire compétente



DE OVERLEGCOMMISSIES

❖ Burgers(3/4)

1ste loting (10.000 personen)
2de loting (45 of 36 personen)
criteria: gender / leeftijd / woonplaats / opleiding (/ taal)

❖ Parlementsleden (1/4)

bevoegde parlementaire commissie



LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES EN QUELQUES CHIFFRES

CD	Assemblée	Suggestion	Citoyen.nes	Commission	Recommandations
5G à Bruxelles	PRB	Politique	39/45 (1.153/10.000)	Environnement et Énergie	43
Sans-abrisme à Bruxelles	PRB	Citoyenne	41/45 (876/10.000)	Santé et Aide aux personnes	97
Rôle des citoyens en temps de crise	PFB	Politique	35/36 (769/10.000)	Affaires générales et résiduaires, Cohésion sociale et Infrastructures sportives	22
Biodiversité en ville compte tenu des différentes fonctions d'une ville	PRB	Citoyenne	43/45 (699/10.000)	Développement territorial	21
Formation en alternance à Bruxelles	PFB	Politique	34/36 (351/10.000)	Enseignement, Formation professionnelle, Personnes handicapées, Transport scolaire, Crèches, Culture du Tourisme	20
Bruit en milieu urbain	PRB	Citoyenne	38/45 (729/10.000)	Environnement et Énergie	21
TOTAL	4 PRB + 2 PFB	3 sugg. citoyennes + 3 sugg. politiques	230/252 (4.577/60.000)	5 commissions / 48 parlementaires	224



OC	Assemblee	Voorstel	Burgers	Commissie	Aanbevelingen
5G in Brussel	BHP	Politiek	39/45 (1.153/10.000)	Leefmilieu en Energie	43
Dakloosheid in Brussel	BHP	Burger	41/45 (876/10.000)	Gezondheid en Bijstand aan personen	97
Rol van de burgers in crisistijd	BHP	Politiek	35/36 (769/10.000)	Algemene en Residuaire Zaken, Sociale Cohesie en Sportinfrastructuur	22
Biodiversiteit in de stad rekening houdend met de verschillende functies van een stad	BHP	Burger	43/45 (699/10.000)	Territoriale Ontwikkeling	21
Alternerende opleidingen in Brussel	BHP	Politiek	34/36 (351/10.000)	Onderwijs, Beroepsopleiding, Personen met een handicap, Schoolvervoer, Crèches, Cultuur en Toerisme	20
Geluidshinder in de stad	BHP	Burger	38/45 (729/10.000)	Leefmilieu en Energie	21
TOTAAL	4 BHP+ 2 PFB	3 burgervoorstellen + 3 politieke voorstellen	230/252 (4.577/60.000)	5 commissies / 48 parlementsleden	224



MISE EN PLACE

- ❖ Insertion d'un nouvel article au Règlement et d'un vade-mecum
- ❖ 13 réunions de groupe de travail (4 en présentiel et 9 en visioconférence)
- ❖ 8 experts auditionnés
- ❖ Adoption au sein de chaque Parlement (décembre 2019 + juillet 2020)



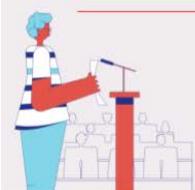
IMPLEMENTATIE

- ❖ Een nieuw artikel in het reglement en een vademeicum
- ❖ 13 vergaderingen van werkgroepen (4 in aanwezigheid en 9 met videoconferentie)
- ❖ 8 gehoorde deskundigen
- ❖ Goedkeuring binnen elk parlement (december 2019 + juli 2020)



EVALUATION_BISANNUELLE

- ❖ Mise à jour du Règlement et du vade-mecum
- ❖ Présentation de l'évaluation bisannuelle par le comité d'accompagnement
- ❖ 6 réunions de groupe de travail en présentiel
- ❖ Adoption au sein de chaque Parlement (mars et juin 2023)

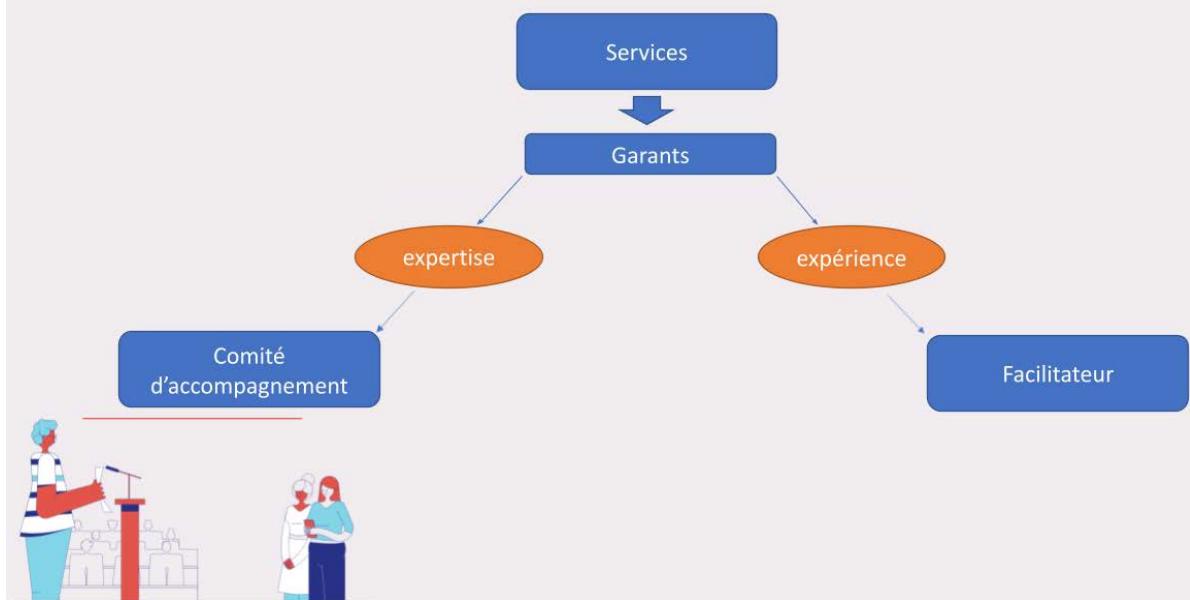


TWEEJAARLIJKSE EVALUATIE

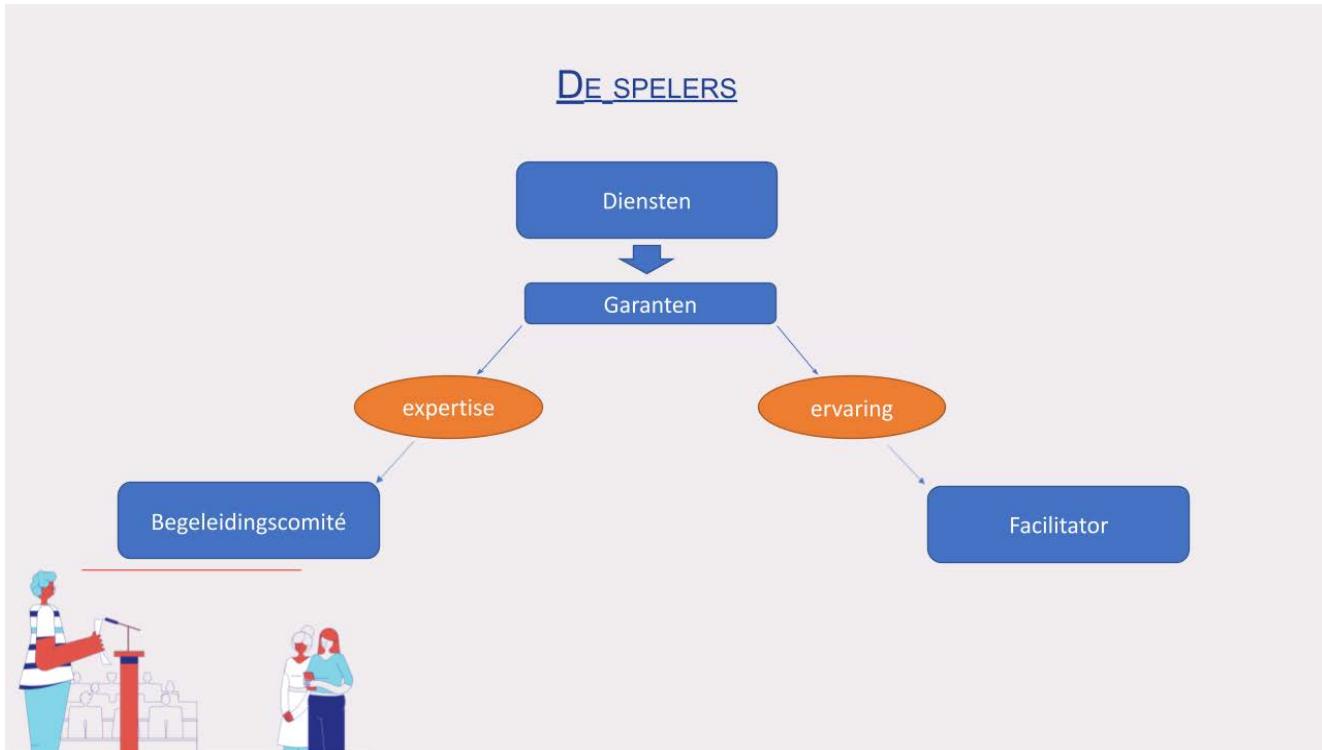
- ❖ Bijwerking van het reglement en het vademecum
- ❖ Voorstelling van de tweearlijkse evaluatie door het begeleidingscomité
- ❖ 6 vergaderingen van werkgroepen in aanwezigheid
- ❖ Goedkeuring binnen elk parlement (maart en juni 2023)



LES ACTEURS



DE SPELERS



LA SATISFACTION EN QUELQUES CHIFFRES

- ❖ 96 % des citoyens estiment qu'« il est positif que des citoyens tirés au sort aient pu débattre de questions importantes pour Bruxelles avec des responsables politiques »
- ❖ 97 % des citoyens estiment que, « de manière générale, [leur] participation à la commission délibérative fut « tout à fait positive » ou « plutôt positive »
- ❖ 93 % des citoyens aimeraient « participer à nouveau à de telles commissions délibératives à l'avenir »
- ❖ 70 % des citoyens estiment que « [leur] intérêt pour la politique a augmenté à la suite de [leur] participation »



TEVREDENHEID IN CIJFERS

- ❖ 96 % van de burgers vinden het positief dat bij loting aangewezen burgers hebben kunnen debatteren over belangrijke kwesties voor Brussel samen met politici
- ❖ 97 % van de burgers menen dat hun deelneming aan de overlegcommissie in het algemeen zeer positief of eerder positief was
- ❖ 93 % van de burgers zouden in de toekomst opnieuw graag deelnemen aan dergelijke overlegcommissies
- ❖ 70 % van de burgers menen dat hun interesse voor politiek toegenomen is na hun deelneming



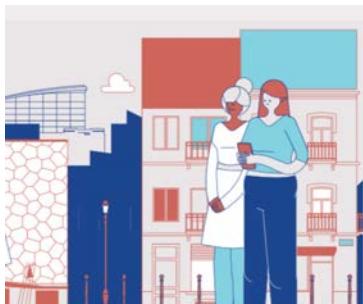
LA SATISFACTION EN QUELQUES CHIFFRES

- ❖ 83 % des citoyens estiment que « [leur] participation [leur] a permis de mieux comprendre comment fonctionne le système politique »
- ❖ 73 % des citoyens estiment que leur participation au processus a transformé leur vision des parlementaires de manière positive
- ❖ 82 % des citoyens estiment que leur participation au processus a transformé leur vision de la démocratie de manière positive
- ❖ 83 % des citoyens estiment que leur participation au processus a transformé leur vision du Parlement de manière positive

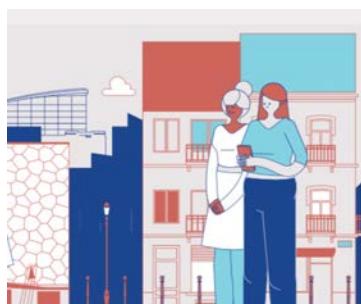


TEVREDENHEID IN CIJFERS

- ❖ 83 % van de burgers menen dat zij na hun deelname beter begrijpen hoe het politieke systeem werkt
- ❖ 73 % van de burgers menen dat zij na hun deelname een positiever beeld van de parlementsleden hebben
- ❖ 82 % van de burgers menen dat zij na hun deelname een positiever beeld van de democratie hebben
- ❖ 83 % van de burgers menen dat zij na hun deelname een positiever beeld van het parlement hebben



PARLEMENT
BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT



PARLEMENT
BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT



[Retour aux interventions](#)

Présentation de Min Reuchamps (UCLouvain) et Christoph Niessen (UAntwerp)



Institut de sciences politiques Louvain-Europe
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication

Commissions délibératives bruxelloises : que retenir des questionnaires d'évaluation ?

Parlement bruxellois & Parlement francophone
bruxellois

Colloque “Commissions délibératives : l’innovation
démocratique à la sauce bruxelloise”

8 février 2024

Christoph Niessen (UAntwerpen)

Min Reuchamps (UCLouvain)

Tableau 1. Taux de réponse aux questionnaires pour les citoyen-ne-s

	5G			Biodiversité			Rôle du citoyen en temps de crise			Formation en alternance			Sans-abrisme			Bruit**			
	n	N	%	n	N	%	n	N	%	n	N	%	n	N	%	n	N	%	
Genre	Femme	21	21	100,0%	20	23	87,0%	16	18	88,9%	15	18	83,3%	20	22	90,9%	17	22	77,3%
	Homme	13	24	54,2%	16	22	72,7%	15	18	83,3%	18	18	100,0%	16	23	69,6%	15	23	65,2%
	S. r.	1	—	—	0	—	—	0	—	—	0	—	—	2	—	—	1	—	—
Age	16-29	8	9	88,9%	8	11	72,7%	8	9	88,9%	8	9	88,9%	8	10	80,0%	6	12	50,0%
	30-44	7	15	46,7%	9	14	64,3%	9	11	81,8%	10	11	90,9%	12	15	80,0%	8	13	61,5%
	45-64	11	14	78,6%	10	13	76,9%	7	10	70,0%	10	10	100,0%	11	13	84,6%	13	13	100,0%
	65+	7	7	100,0%	6	7	85,7%	4	6	66,7%	3	6	50,0%	4	7	57,1%	6	7	85,7%
	S. r.	2	—	—	3	—	—	3	—	—	2	—	—	3	—	—	0	—	—
Langue*	Franç.	29	36	80,6%	30	36	83,3%	31	36	86,1%	33	36	91,7%	31	36	86,1%	26	36	72,2%
	Néerl.	6	9	66,7%	6	9	66,7%	—	—	—	—	—	—	7	9	77,8%	7	9	77,8%
	Total	35	45	77,8%	36	45	80,0%	31	36	86,1%	33	36	91,7%	38	45	84,4%	33	45	73,3%

Note : n = répondant-e-s, N = participant-e-s, S. r. = sans réponse. Comme les commissions 'Formation' et 'Crise' ont été organisées par la Commission communautaire française (COCOF), tou-te-s les participant-e-s étaient francophones. Pour les autres commissions, la langue des répondant-e-s a été inférée par la langue du questionnaire qu'ils ont choisi. ** Bien qu'il y ait eu un questionnaire pré- et un post-processus, il s'agit ici de la version post-, pour être comparable avec les autres.

Tableau 2. Taux de réponse aux questionnaires pour les parlementaires

	5G			Biodiversité			Rôle du citoyen en temps de crise			Formation en alternance			Sans-abrisme			Bruit**			
	n	N	%	n	N	%	n	N	%	n	N	%	n	N	%	n	N	%	
Genre	Femme	8	10	80,0%	5	9	55,6%	6	8	75,0%	2	5	40,0%	6	10	60,0%	6	8	75,0%
	Homme	3	5	60,0%	4	5	80,0%	3	4	75,0%	3	8	37,5%	2	5	40,0%	2	7	28,6 %
	S. r.	0	—	—	0	—	—	0	—	—	0	—	—	1	—	—	0	—	—
Age	16-29	1	2	50,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%
	30-44	3	5	60,0%	4	5	80,0%	2	5	40,0%	1	4	25,0%	2	6	33,3%	1	3	33,3%
	45-64	5	7	71,4%	4	7	57,1%	3	7	42,9%	3	9	33,3%	5	8	62,5%	7	12	58,3%
	65+	1	1	100,0%	1	2	50,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	1	0,0%	0	0	0,0%
	S. r.	1	—	—	0	—	—	4	—	—	1	—	—	2	—	—	0	—	—
Langue*	Franç.	9	12	75,0%	7	12	58,3%	9	12	75,0%	5	13	38,5%	6	12	50,0%	5	12	41,7%
	Néerl.	2	3	66,7%	2	2	100,0%	—	—	—	—	—	—	3	3	100,0%	3	3	100,0%
	Total	11	15	73,3%	9	14	64,3%	9	12	75,0%	5	13	38,5%	9	15	60,0%	8	15	53,3%

Note : n = répondant-e-s, N = participant-e-s, S. r. = sans réponse. *Comme les commissions 'Formation' et 'Crise' ont été organisées par la Commission communautaire française (COCOF), tou-te-s les participant-e-s étaient francophones. Pour les autres commissions, la langue des répondant-e-s a été inférée par la langue du questionnaire qu'ils ont choisi. ** Bien qu'il y ait eu un questionnaire pré- et un post-processus, il s'agit ici de la version post-, pour être comparable avec les autres.

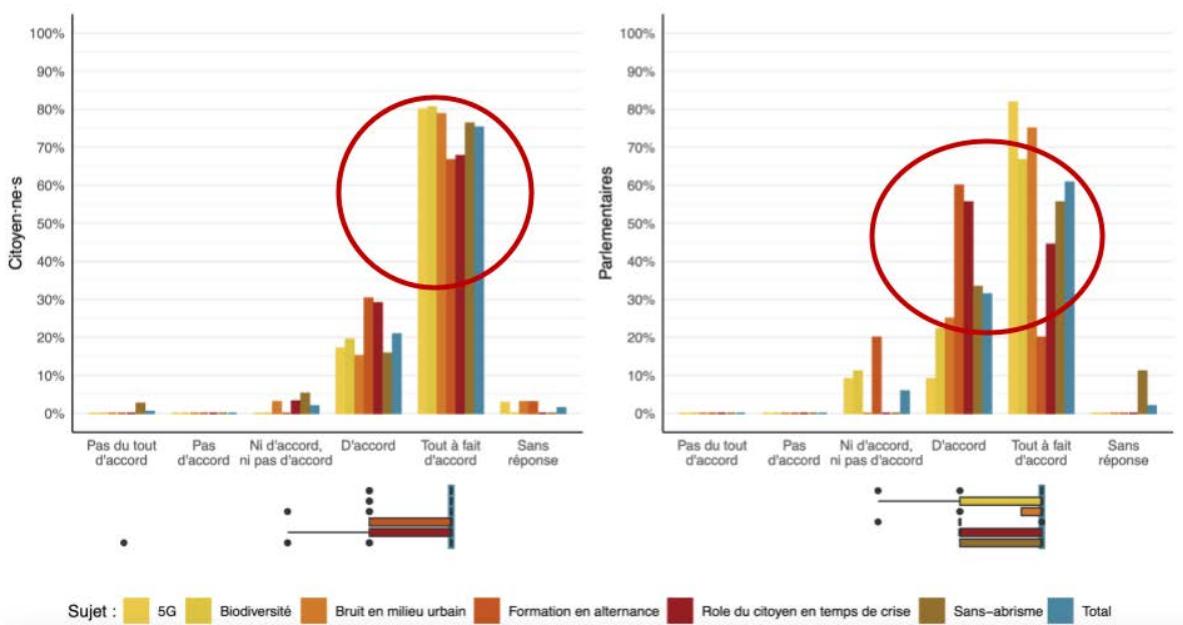


Questionnaire d'évaluation

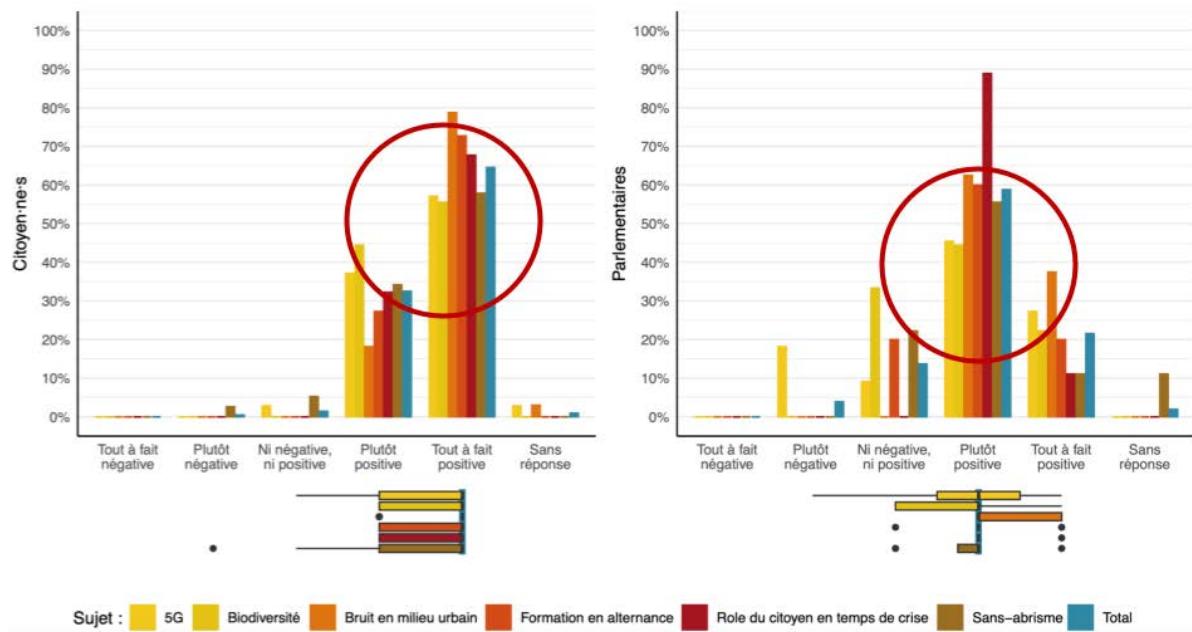
- 41 questions fermées + 1 question ouverte
- Huit catégories : « À propos de vous », « Organisation des délibérations », « Déroulement des discussions », « Ce que le processus vous a apporté », « Informations et expert·e·s », « Facilitateur·rice·s », « L'incidence du processus », « Vision générale du processus »
- Analyse en quatre temps:
 - (1) que pensent les participant·es des commissions délibératives ?
 - (2) pourquoi ?
 - (3) que pensent les tiré·es au sort des élu·es et vice-versa ?
 - (4) Avant-après ?

(1) que pensent les participant·es des commissions délibératives ?

Il est positif que des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort aient pu débattre de questions importantes pour Bruxelles avec des responsables politiques



De manière générale, ma participation à la commission délibérative fut :



(2) pourquoi ?

Tableau 3. Régressions linéaires
pour l'opinion des participant·e·s sur la commission délibérative [Opin_MDC_Spec]

	Citoyen·ne·s (1)	Parlementaires (2)	Tou·te·s (3)
Age	0.003 (0.002)	0.015 (0.015)	0.003 (0.002)
Langue (ref. = nl.)	-0.003 (0.111)	0.121 (0.288)	0.028 (0.105)
Genre (ref. = homme)	-0.068 (0.076)	-0.347 (0.273)	-0.064 (0.088)
Role (ref. = parl.)			-0.454*** (0.126)
Role : Genre			-0.394* (0.198)
Constante	4.552*** (0.111)	3.447*** (0.765)	4.522*** (0.119)
Observations	187	41	228
R ²	0.015	0.127	0.178
R ² ajusté	-0.002	0.056	0.160
Erreur std. rés.	0.514 (df = 183)	0.751 (df = 37)	0.560 (df = 222)
Statistique-F	0.901 (df = 3 ; 183)	1.788 (df = 3 ; 37)	9.636*** (df = 5 ; 222)

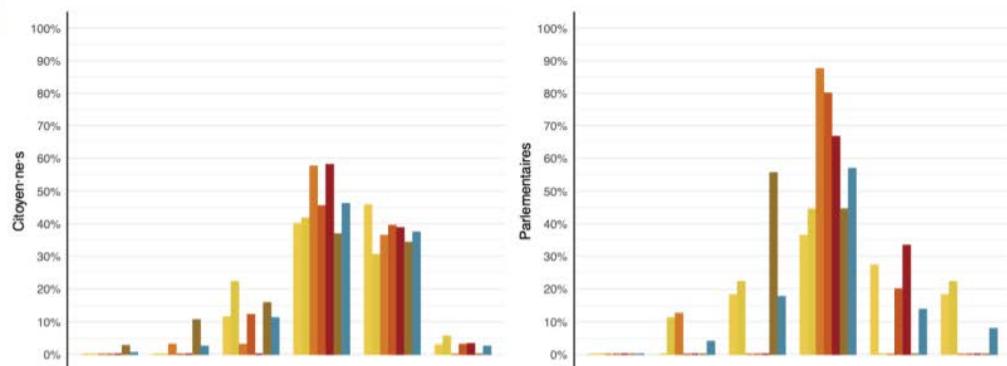
Note : * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$



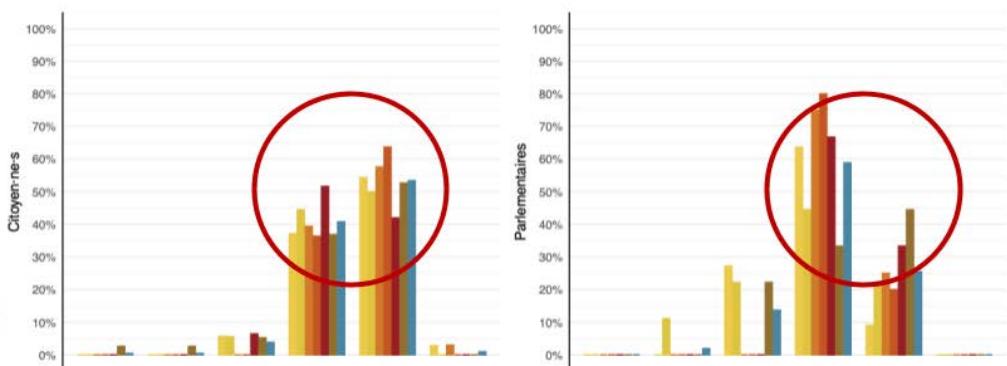
(3) que pensent les tiré·es au sort des élu·es et vice-versa ?



La présence de parlementaires a permis de nourrir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet

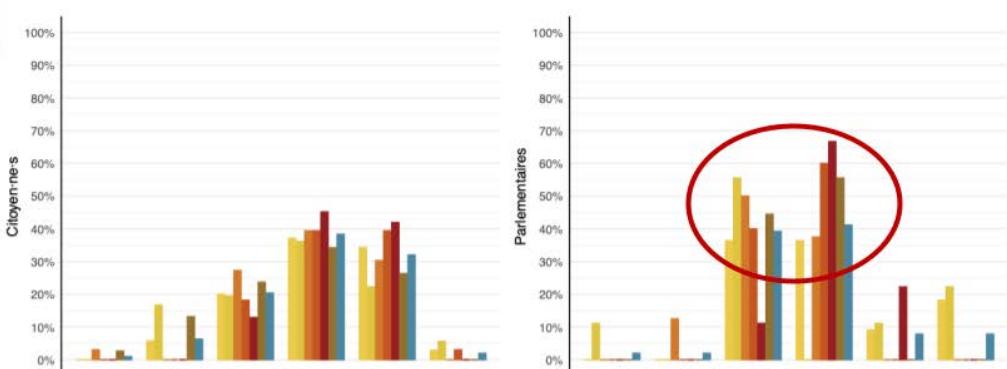


La présence des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a permis de nourrir le contenu des discussions : ils ont apporté de bonnes idées, de l'expertise, de bons arguments sur le sujet

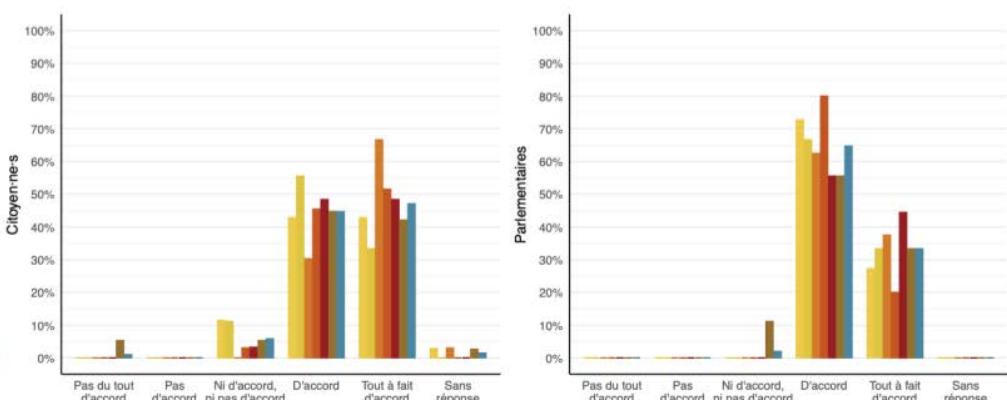


11

La présence de parlementaires a contribué au bon déroulement des discussions



La présence des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a contribué au bon déroulement des discussions

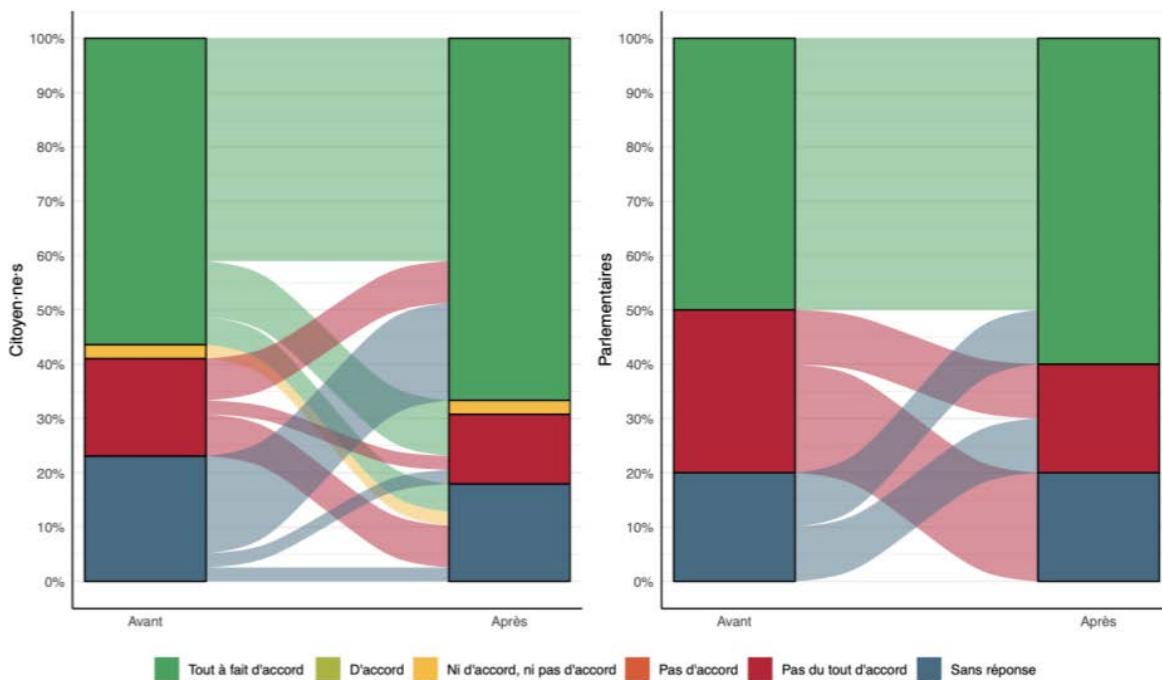


(4) Avant-après ?



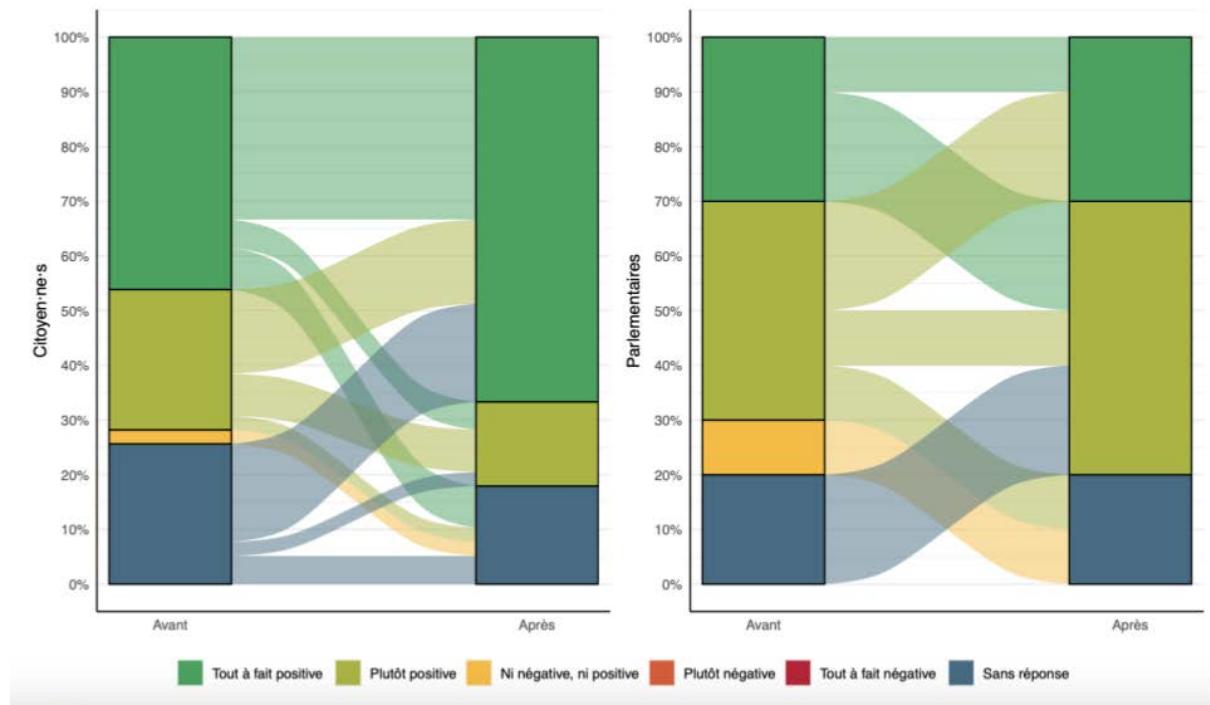
13

Il est positif que des citoyen·ne·s tiré·e·s au sort aient pu débattre de questions importantes pour Bruxelles avec des responsables politiques



14

De manière générale, ma participation à la commission délibérative fut :



15

Qu'en
pensez-vous ?

[Retour aux interventions](#)



INTRODUCTION



Les processus de la participation attirent en général les « suspects habituels » : la classe moyenne éduquée, qui a du temps et de l'argent

Certains groupes démographiques ont tendance à être surreprésentés & d'autres sont sous-représentés ou pas représentés

De nombreux obstacles sociaux, linguistiques et physiques doivent être surmontés afin de garantir que différents groupes sociaux soient en mesure de participer activement

PLAN



- LA NOTION DE L'INCLUSION ET LES ENJEUX DE L'INCLUSION DANS LES DISPOSITIFS DÉLIBÉRATIFS
- QUI SONT LES POPULATIONS MARGINALISÉES ET AVEC QUELS OBSTACLES SONT ELLES CONFRONTÉES ?
- QUELS MÉTHODES ET EXEMPLES DE RECRUTEMENT INCLUSIF?

-F

LES ENJEUX DE L'INCLUSION



L'inclusion signifie « **que tous les membres d'une communauté politique donnée devraient idéalement avoir une influence égale sur le débat et la prise de décision au sein de cette communauté** » (Iris Marion Young 2002, 8).

Le tirage au sort vise à garantir que chaque personne a une chance égale d'être invitée à participer.

→ Mais une loterie démocratique ne garantit pas à elle seule l'équité d'accès !



-F

LES ENJEUX DE L'INCLUSION

L'égalité d'accès et l'inclusion de toutes les personnes et voix potentiellement concernées sont considérées comme une condition cruciale pour le succès d'une délibération.

La délibération obtient donc de meilleurs résultats lorsque la plus grande diversité possible de points de vue sont pris en compte.

→ La délibération a davantage besoin de diversité mais comme elle repose sur une procédure basée sur le dialogue celle-ci peut renforcer les effets discriminatoires des inégalités sociales !



-F

QUI SONT LES POPULATIONS MARGINALISÉES?

Les facteurs qui peuvent défavoriser ou marginaliser une personne :

- L'appartenance « raciale », ethnique ou à un groupe historiquement désavantagé,
- L'identité de genre,
- L'âge,
- Le handicap,
- L'orientation sexuelle,
- La religion,
- Le statut de citoyenneté,
- Le contexte socio-économique, le statut parental, l'origine rurale, l'absence d'un domicile fixe, la pauvreté etc..



...ET AVEC QUELS OBSTACLES SONT ELLES CONFRONTÉES ?

- Les obstacles socio-économiques : L'accès limité à l'éducation, aux ressources, à la technologie et à l'information
- Les obstacles linguistiques & différences culturelles : Difficultés à exprimer leur opinion ou ne pas se sentir à l'aise pour partager leurs convictions
- Désenchantement à l'égard de la politique : La conviction que leurs opinions ne comptent pas peut être un frein à la participation

-F

...ET AVEC QUELS OBSTACLES SONT ELLES CONFRONTÉES ?

- Les Obstacles liés au genre : Discriminations, dynamique de pouvoir inégalitaire et la charge mésangère inégalitaire peuvent limiter la participation des femmes et des minorités de genre
- Les Obstacles issus du format délibératif: Les formats trop complexes, bureaucratiques ou trop élitiste peuvent aliéner certains segments de la population.

-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?



Combiner différentes méthodes de sensibilisation & de recrutement

Le suréchantillonnage : Si certains groupes spécifiques sont moins susceptibles de participer, augmentez leur quota pour favoriser leur participation.

Example : L'Assemblée du climat du Royaume-Uni en 2020 a sélectionné 80 % des participants à partir d'un tirage au sort et 20 % ont été choisis par tirage au sort dans des zones stratégiques identifiées (p. ex. Irlande du Nord)

-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?



Adopter une approche de recrutement plus personnelle et ciblée

Frapper à la porte des gens ou recruter des personnes dans la rue

Example : L'assemblée citoyenne et populaire de Poitiers (France)

Afin de recruter 100 citoyen.ne.s le personnel municipal a rendu visite à 260 résident.e.s au pied de leur porte

-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?



Frapper à la porte des gens ou recruter des personnes dans la rue

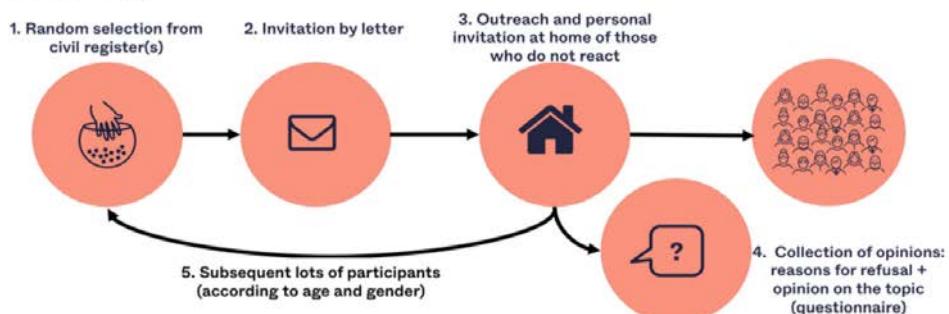
Example : ES GEHT LOS (Allemagne)

Pour obtenir la participation de 100 personnes, l'organisation procède d'abord à un tirage au sort et invite par lettre environ 120 personnes. Celles qui ne répondent pas sont invitées personnellement aux organisateurs au pied de leur porte; on leur demande ce dont elles ont besoin pour participer.

-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?

Ils comprennent ainsi mieux les raisons pour lesquelles les gens ne répondent pas dans un premier temps ainsi que leurs besoins pour avoir la capacité de participer dans des bonnes conditions.



-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?

Importance d'être respectueux et non-intrusif :

Certaines personnes sélectionnées ne sont simplement pas intéressées par le sujet ou désenchantées à l'égard de la politique

Certaines personnes peuvent ne pas vouloir être approchées sur le pas de leur porte

→ Il est essentiel de respecter leur décision

-F

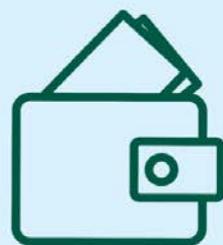
QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?

Fournir des ressources et du soutien

Les ressources et le soutien apportés doivent être explicitement mentionnés dans la lettre d'invitation

Des incitations financières : La rémunération et le remboursement des frais de transport et d'hébergement.

Des incitations non-financières : Les services de garde d'enfants & de personnes dépendantes; des lieux accessibles pour les personnes en situation de handicap; la traduction dans différentes langues ou l'interprétation en langue des signes; l'organisation de séances d'introduction ou de coaching (« prise de parole en public »)



QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?

Exemple: Commissions délibératives au PFB

Les citoyen.ne.s sont défrayés pour leur participation sur la base du volontariat.

La garde des enfants entre 0 et 12 ans est assurée et les bâtiments où se déroulent les délibérations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Les invitations sont envoyées dans cinq autres langues. Le système d'un « aidant proche » permet aux participants étrangers d'être accompagnée d'une personne de confiance qui peut les soutenir tout au long du processus en traduisant et en aidant à comprendre les débats.

-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?



Collaborer avec des organismes qui travaillent avec les groupes sous-représentés

Des associations caritatives, les ONG, des groupes LGBTQ+, des associations de minorités ou celles qui travaillent avec des personnes souffrant de problèmes de santé mentale peuvent donner des perspectives précieuses sur les besoins et les préoccupations du public concerné & aider à tirer au sort des participants.



-F

QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?



Demandez aux personnalités d'une communauté et aux « ambassadeurs » de communiquer sur le dispositif

Exemple : Débat public « Néo » à La Réunion en 2020

Mise en place d'une conférence de citoyen.ne.s préalable au débat public lui-même

Les citoyen.ne.s ont mobilisé la population par l'initiation à l'organisation des pique-niques locaux. Ils ont agi comme « ambassadeurs du débat » afin de veiller à ce que toutes personnes de leur environnement connaissent le débat et sachent comment y participer. Ils ont décidé de faire connaître le débat public par la radio.



QUELLES MÉTHODES DE RECRUTEMENT INCLUSIVES ?



Suivi après le recrutement

Maintenir la communication avec les participants entre le recrutement et le début des réunions est un moyen important de s'assurer de leur volonté de participer et d'instaurer la confiance dans le processus.



-F

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

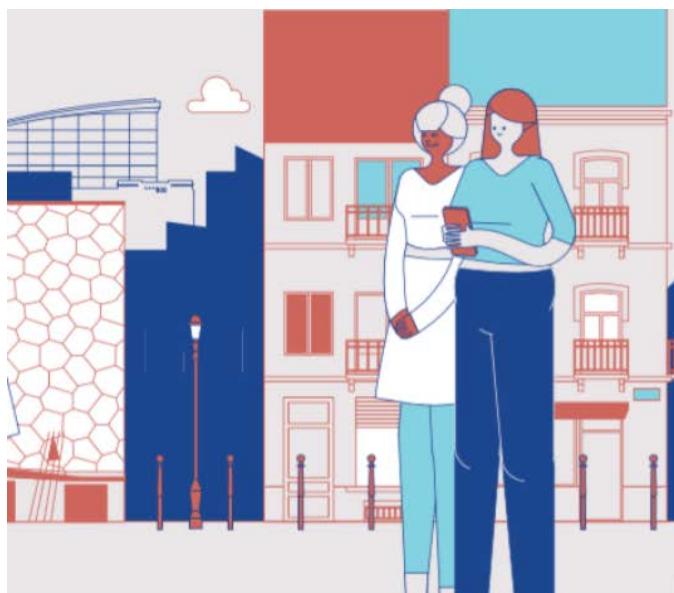
-FIDE

nabila.abbas@fide.e
| u
fide.eu



[Retour aux interventions](#)

Présentation de Tessa Goossens et Louise Humblet (Particitiz)



**Inclusion pendant les
commissions délibératives**
**Inclusie tijdens de
overlegcommissies**

8/02/2024

Tessa Goossens - Louise Humblet

Les challenges pour l'inclusion

1. La complexité
2. La mixité
3. La durée



L'interaction au centre des phases complexes

- **Carrousel des experts**
- Focus sur **l'échange** et les questions-réponses
- Plus de **temps** pour la phase d'amendement



Facilitation neutre et équilibrée



- Duo de facilitateurs principaux + des facilitateurs de table
- Équilibre de temps de parole pour tout le monde
- L'inclusion pour tout le monde : équilibre entre **vulgarisation** et **creuser le sujet**



Garder l'attention et le moral tout au long

- **Transparence** sur la globalité du processus
- Méthodologies **interactives**
- **Contact** durant et entre les sessions avec les personnes qui risquent de décrocher → Tessa!





“Findings from the field”

Aanpak en inzichten van een
veldwerker inclusie -
Approche et analyse du terrain

Tessa Goossens

PLAYFULSITUATIONS.BE

@playful_situations

Tessa Goossens

- CD1,2,3,4,5 verantwoordelijke inclusie
Playful Situations & Studio Siska
- Online pre- Info Traject jongeren en ouders
met voorzitter commissie
 - parallel traject jongeren
 - Pre-contact
- Individuele begeleiding en coaching burgers
 - veldwerker tijdens plenaire sessies en
brainstorm
 - Aanbevelingen deliberatieve proces

PLAYFULSITUATIONS.BE

@playful_situations





SAFE SPACE

- elke deelnemer krijgt de kans om zich te verbinden met de community
 - De burger voelt zich in vertrouwen en veilig
 - “Parlement feels like home”

vb. onthaaltraject jongeren , telefonisch pre-contact burgers

BRAVE SPACE

Een klimaat beogen waar de burgers zich durven uitspreken en aangemoedigd worden om moedig ruimte in te nemen
vb. Gamification partipatie, spaceholding tijdens workshops

TOEGANKELIJKHEID

- Alle fysieke, emotionele, mentale en praktische drempels wegwerken

vb. Creche en borstvoedingsruimte, talen buddy, contact met familieleden, co-transport

“STRAATHOEKWERKER VAN HET PARLEMENT”

Informeel contact

PARCOURS VOLLEDIG OP MAAT van iedere deelnemer

OUTREACHENDE AANPAK

SIGNAALFUNCTIE naar organisatie + differentiatie op maat



AANBEVELINGEN / UITDAGINGEN

Inclusie is een structureel issue =>

Persoonlijke begeleiding = NOT bien-être

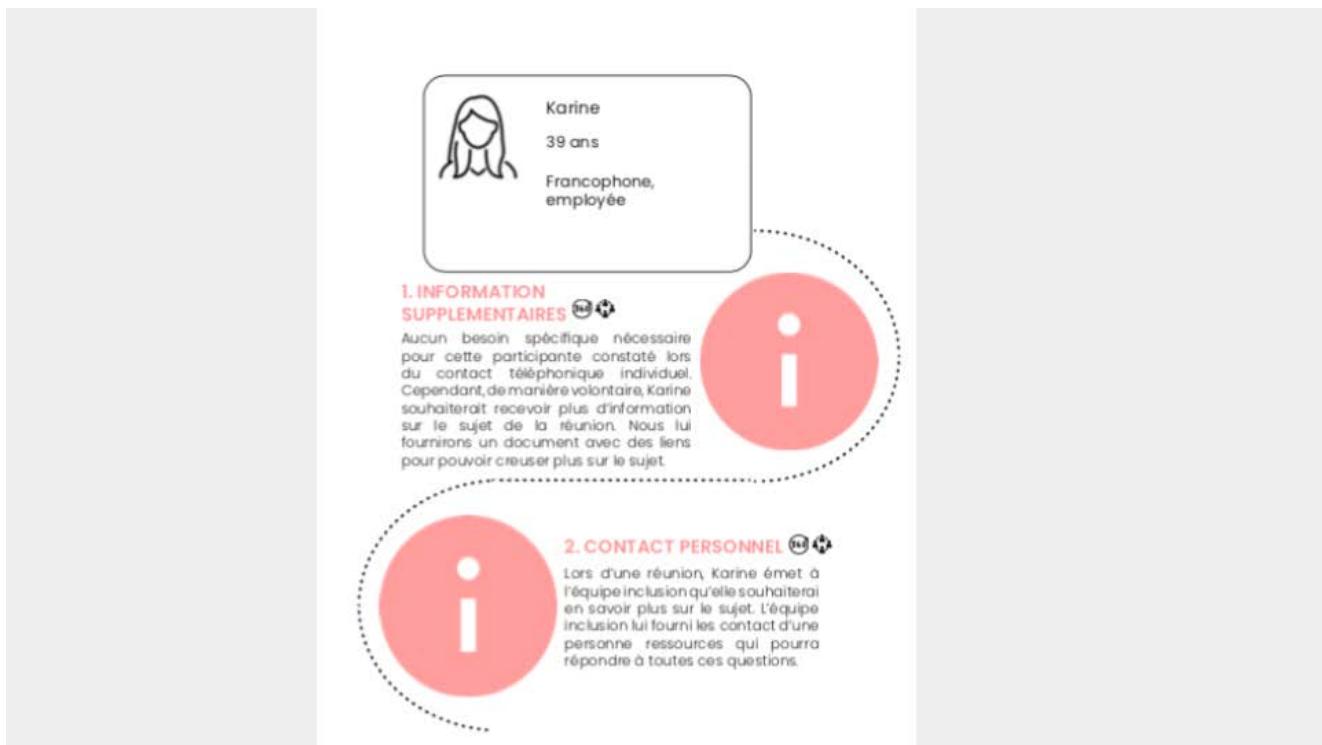
Kwalitatief en Structurele Aanpak met impact =>

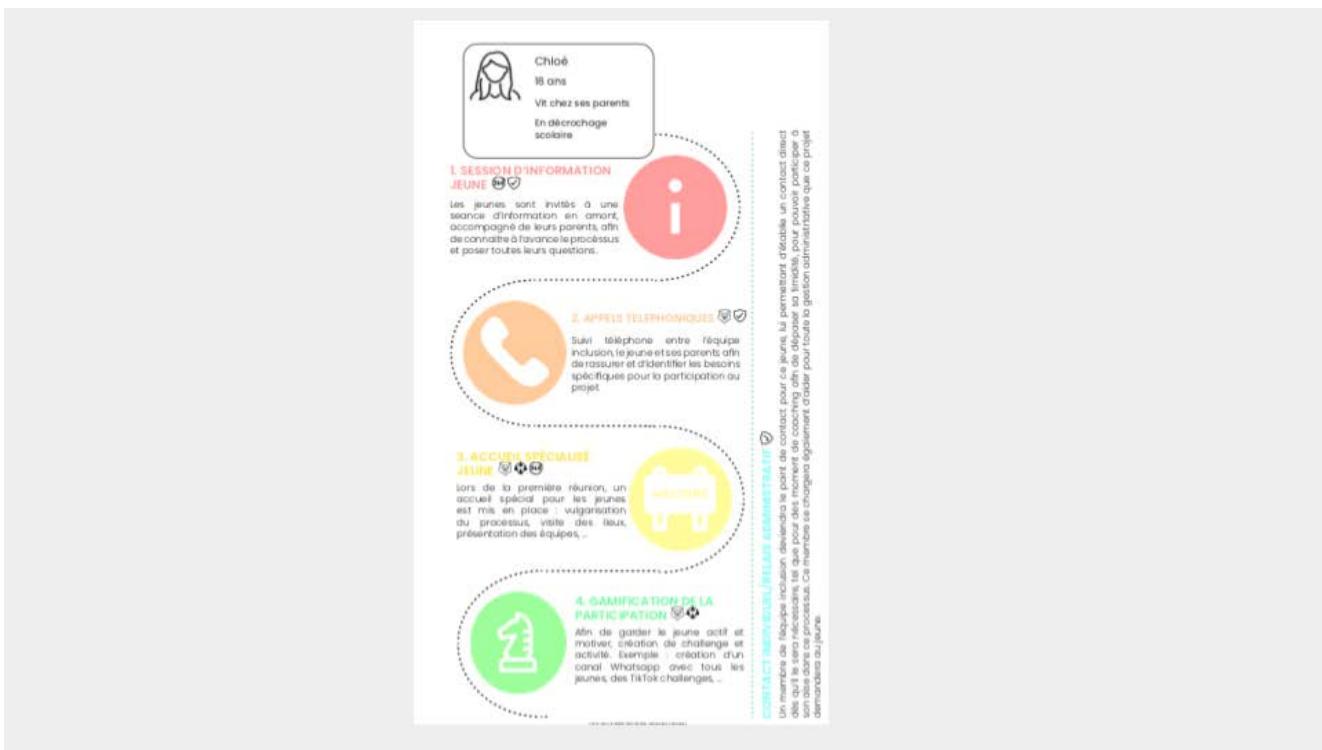
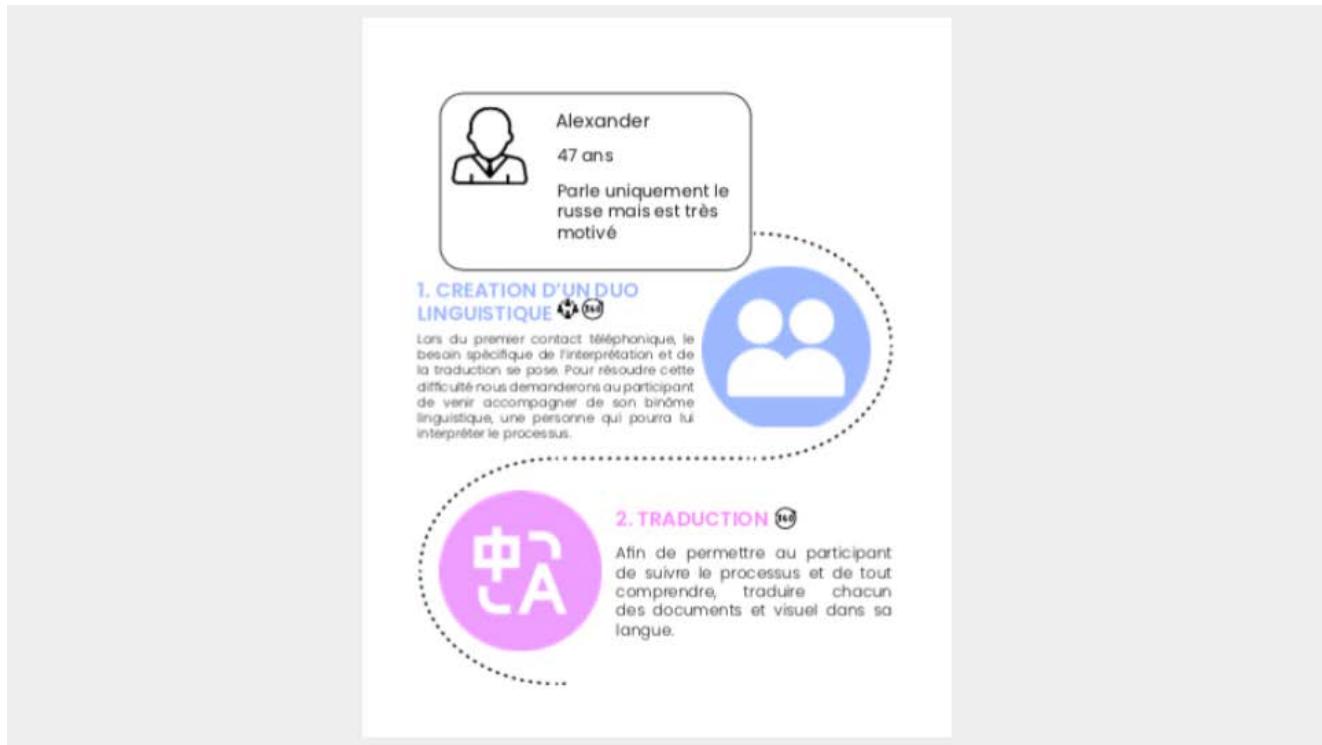
Inclusie traject met politici, signaalfunctie in het facilitatie proces en organisatorisch, draagvlak in bv. de staff van het parlement

GOODWILL Praktische toegankelijkheid = vertrekpunt =>

Ik ben welkom









MERCI !

DANK U!

[Retour aux interventions](#)

Présentation de Julien Vrydagh (Université de Stuttgart)

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET L'ADHÉSION DU PUBLIC

Colloque: Commissions Délibératives: l'Innovation Démocratique à la Sauce Bruxelloise
8-02-2024

Julien Vrydagh
University of Stuttgart

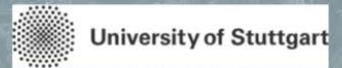


TABLE DES MATIÈRES

QU'EST CE QUE
LE SUIVI
POLITIQUE?

COMMENT
ASSURER LE
SUIVI?

DE LA
LÉGITIMITÉ DU
SUIVI

REPENSER LA
DÉLIBÉRATION
CITOYENNE

Prise en compte des recommandations citoyennes au sein du système politique

LE SUIVI
POLITIQUE



COMMENT ASSURER LE SUIVI

The screenshot shows the homepage of the 'democratie.brussels' website. At the top, there are icons of a building, a speech bubble, a document, and a crane. Below the header, there are navigation links: 'ACCÈS', 'REQUETES CITOYENNES', 'COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES', 'PÉTITION', and 'TOUTES LES INFOS'. The main content area is titled '4 COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES'. It displays three items:

- Le rôle des citoyens bruxellois en temps de crise**
Cette commission délibérative se penche sur le travail dont les citoyens et citoyennes peuvent être demandé·e·s.
- La formation en alternance à Bruxelles**
Cette commission délibérative est destinée aux personnes qui ont bénéficié d'une formation en alternance proposée à Bruxelles.
- La santé urbaine à Bruxelles**
Cette commission délibérative s'est réunie du 26 juin 2021 au 17 juillet 2021.

COMMENT ASSURER LE SUIVI

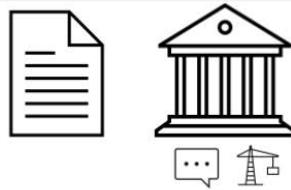
The screenshot shows the 'RECOMMANDATIONS' section of the 'democratie.brussels' website. It lists several items:

- Recommandations discutées au sein des institutions
 - Question parlementaire
 - Réaction du gouvernement
- Ex. CDBs
 - Citoyens en temps de crise
 - Biodiversité

To the right, there is a photo of two men sitting at a table during a meeting. Below the photo, there is a screenshot of a document with a table of recommendations:

1.107 Recommandation générale RG	1.107 Recommandation générale RG
1.108 Recommandation générale RG	1.108 Recommandation générale RG
1.109 Recommandation sur la biodiversité en milieu de saut—incubus	1.109 Recommandation sur la biodiversité en milieu de saut—incubus
1.110 Rapport du gouvernement	1.110 Rapport du gouvernement
1.111 Rapport de M. Paul Verhaeghe, ministre	1.111 Rapport de M. Paul Verhaeghe, ministre
1.112 Rapport de M. Jean-Michel Thys, ministre	1.112 Rapport de M. Jean-Michel Thys, ministre
1.113 Rapport de M. Alain Govaerts, ministre	1.113 Rapport de M. Alain Govaerts, ministre
1.114 Recommandation générale RG	1.114 Recommandation générale RG

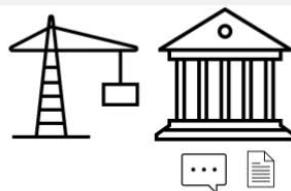
COMMENT
ASSURER LE SUIVI



- Intégration des recommandations dans les décisions politiques
 - Justification si absence de mise en œuvre
 - Ex. CDB - Sans Abrisme



COMMENT
ASSURER LE SUIVI



- Mise en oeuvre des décisions politiques
 - Temporalité plus longue
 - Ex. Brussels – Make Your Mobility 2017
 - Importance de tenir les citoyens informés
 - Rendre visible les résultats



LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



CDB - Sans-abrisme

- 97 recommandations
- 9 mises en oeuvre = 9,2%
- 63 en cours de mise en oeuvre = 65%
- 3 en cours de réflexion = 3%
- 14 non prises en compte = 14%
- 14 touchent à un autre niveau de pouvoir = 14%



LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



I. Cherry-picking

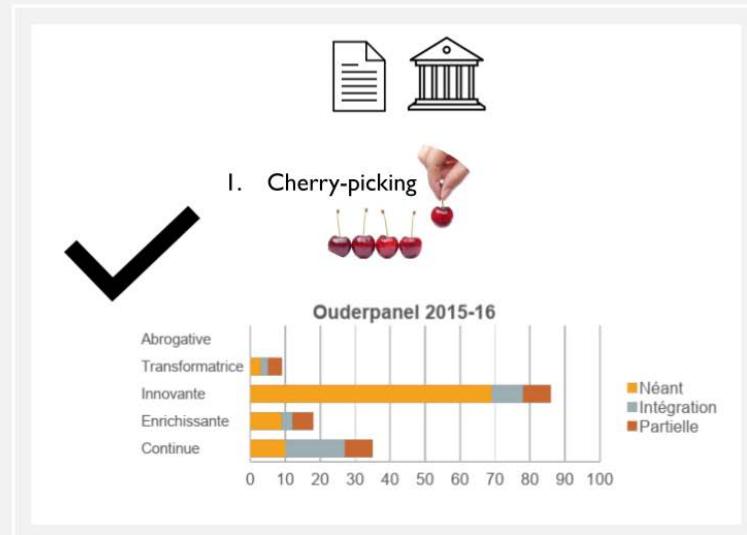


Ouderpanel 2015-16

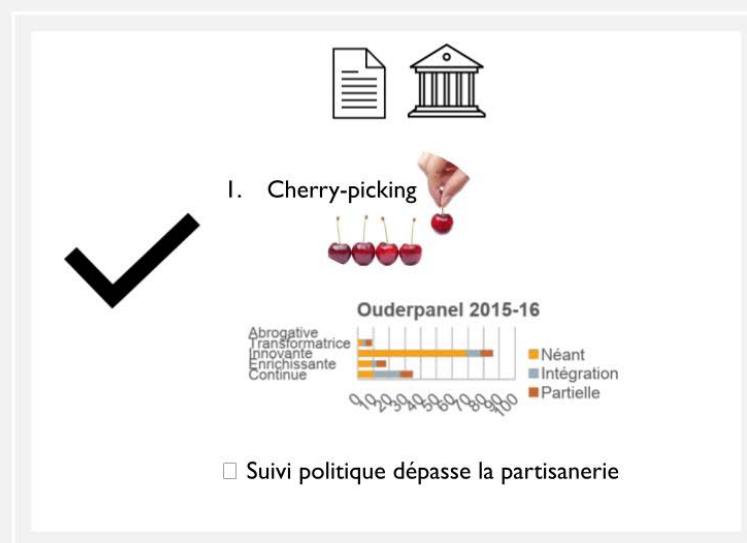
Abrogative
Transformatrice
Innovante
Enrichissante
Continue

Néant
Intégration
Partielle

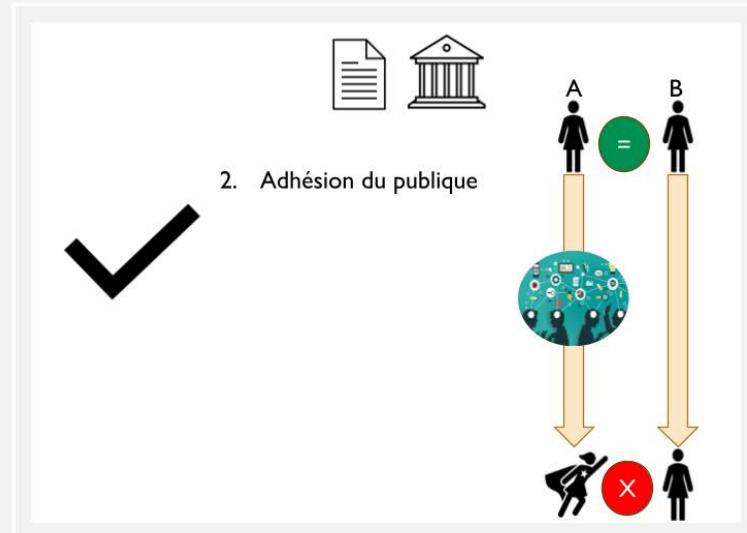
LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



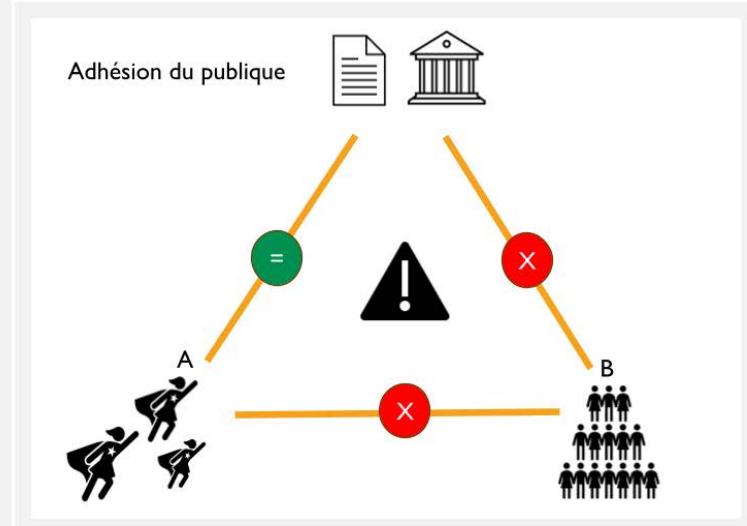
LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



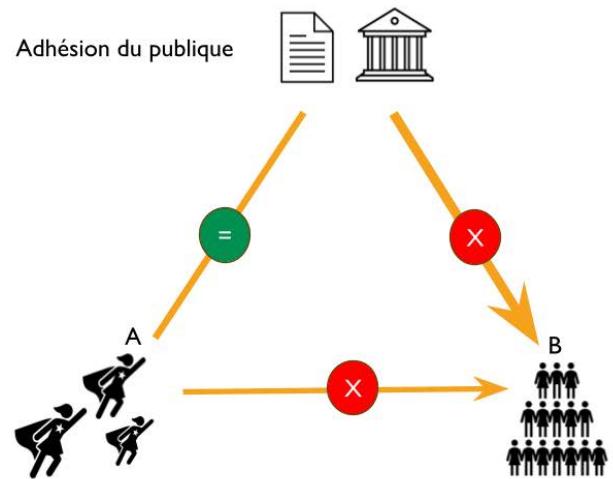
LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



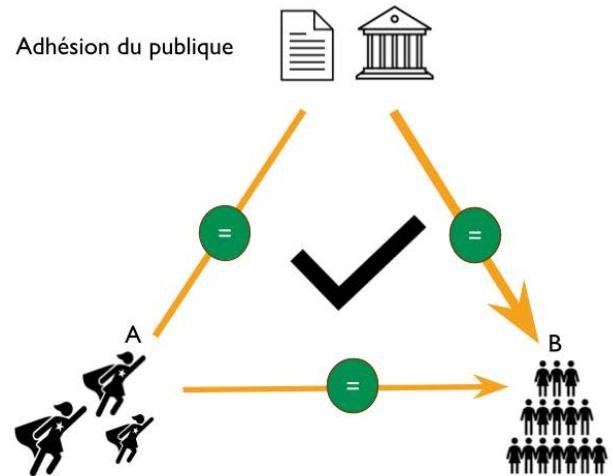
LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



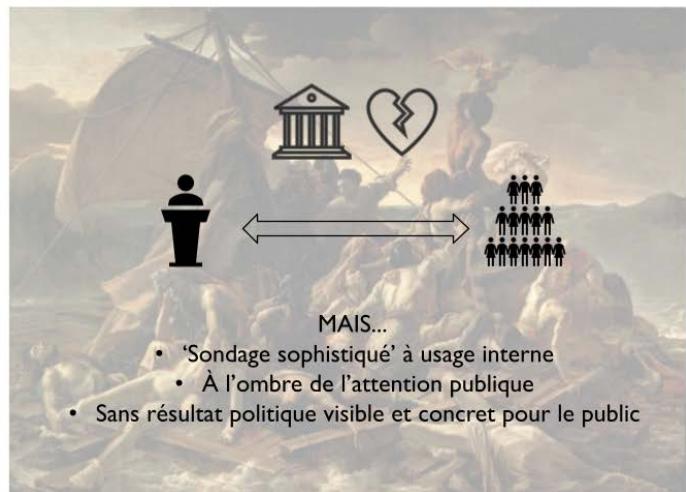
LA LÉGITIMITÉ DU SUIVI



REPENSER LA DÉLIBÉRATION CITOYENNE



REPENSER LA DÉLIBÉRATION CITOYENNE



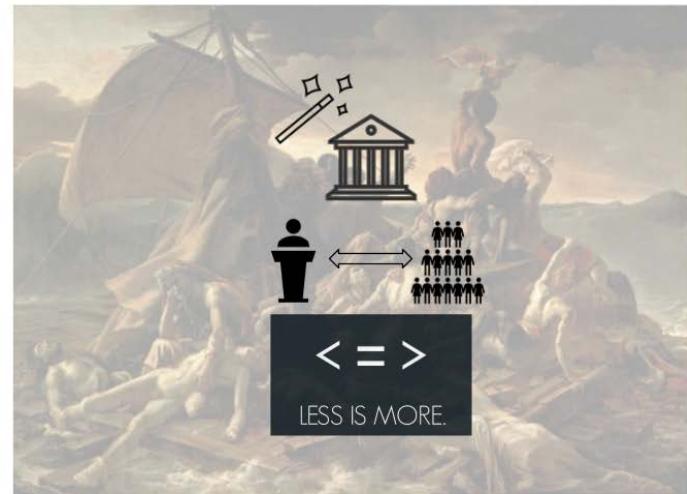
- 'Sondage sophistique' à usage interne
 - À l'ombre de l'attention publique

- Sans résultat politique visible et concret pour le public

REPENSER LA DÉLIBÉRATION CITOYENNE

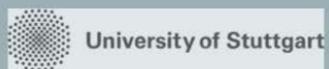


REPENSER LA DÉLIBÉRATION CITOYENNE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Julien.vrydagh@sowi.uni-stuttgart.de



[Retour aux interventions](#)

Éditeurs responsables :

M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général du Parlement francophone bruxellois
Rue du Lombard, 77 - 1000 Bruxelles
www.parlementfrancophone.brussels

M. Hugues Timmermans, secrétaire général du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Rue du Lombard, 69 - 1000 Bruxelles
www.parlement.brussels

Mars 2024